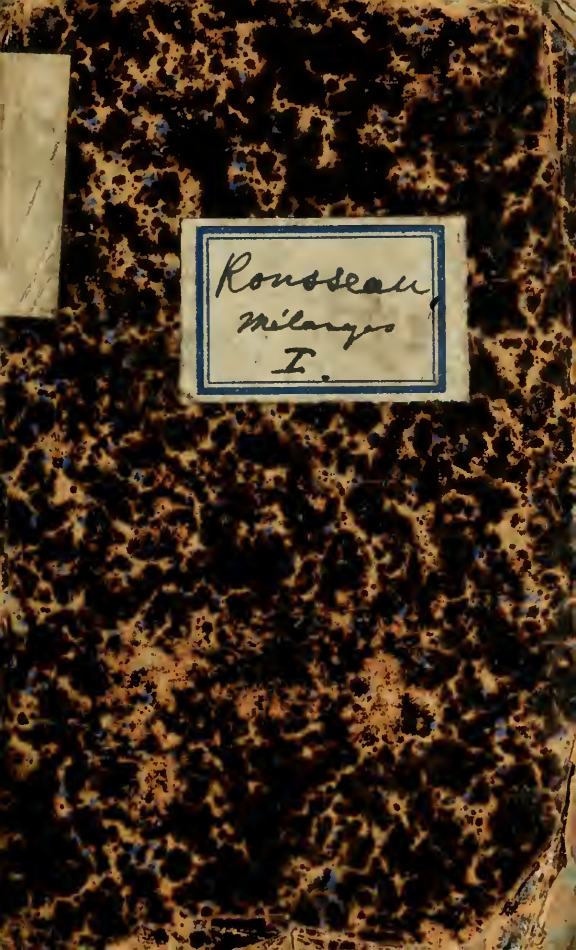

Rousseau,
Mélanges
I.


EXLIBRIS
VAN
A. de Kluijs.

MÉLANGES.

TOME PREMIER.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENEVE,

A CHRISTOPHE DE BEAUMONT,

Archevêque de Paris, Duc de Saint Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Proviseur de Sorbonne, &c.

Da veniam ſi quid liberius dixi, non ad contumeliam tuam, ſed ad defenſionem meam. Præſumſi enim de gravitate & prudentiâ tuâ, quia potes conſiderare quantam mihi reſpondendi neceſſitatem impoſueris.

Aug. Epiſt. 238. ad Paſcent.



A LONDRES.

M. DCC. LXXXII.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU,

Citoyen de Geneve,

A CHRISTOPHE DE BEAUMONT,

Archevêque de Paris.

Pourquoi faut-il, Monſeigneur, que j'aie quelque choſe à vous dire ? Quelle langue commune pouvons-nous parler, comment pouvons-nous nous entendre, & qu'y a-t-il entre vous & moi ?

Cependant il faut vous répondre ; c'eſt vous-même qui m'y forcez. Si vous n'euſſiez attaqué que mon livre, je vous aurois laiſſé dire : mais vous attaquez auſſi ma perſonne ; &, plus vous avez d'autorité parmi les hommes, moins il m'eſt permis de me taire, quand vous voulez me déshonorer.

Je ne puis m'empêcher, en commençant cette Lettre, de réfléchir ſur les bizarreries de ma deſtinée. Elle en a qui n'ont été que pour moi.

Jétois né avec quelque talent ; le public l'a jugé ainsi. Cependant j'ai passé ma jeunesse dans une heureuse obscurité, dont je ne cherchois point à sortir. Si je l'avois cherché, cela même eût été une bizarrerie que durant tout le feu du premier âge, je n'eusse pu réussir, & que j'eusse trop réussi dans la suite, quand ce feu commençoit à passer. J'approchois de ma quarantieme année, & j'avois, au lieu d'une fortune que j'ai toujours méprisée, & d'un nom qu'on m'a fait payer si cher, le repos & des amis, les deux seuls biens dont mon cœur soit avide. Une misérable question d'Académie m'agitant l'esprit malgré moi, me jetta dans un métier pour lequel je n'étois point fait ; un succès inattendu m'y montra des attraits qui me séduisirent. Des foules d'adversaires m'attaquerent sans m'entendre, avec une étourderie qui me donna de l'humeur, & avec un orgueil qui m'en inspira peut-être. Je me défendis, & de dispute en dispute, je me sentis engagé dans la carriere, presque sans y avoir pensé. Je me trouvai devenu, pour ainsi dire, Auteur à l'âge où l'on cesse de l'être, & homme de Lettres par mon mépris même

pour cet état. Dès-là, je fus dans le public quelque chofe : mais auffi le repos & les amis difparurent. Quels maux ne fouffris-je point avant de prendre une affiette plus fixe & des attachemens plus heureux ? Il fallut dévorer mes peines ; il fallut qu'un peu de réputation me tînt lieu de tout. Si c'eft un dédommagement pour ceux qui font toujours loin d'eux-mêmes, ce n'en fut jamais un pour moi.

Si j'euffe un moment compté fur un bien fi frivole, que j'aurois été promptement défabufé ! Quelle inconftance perpétuelle n'ai-je pas éprouvée dans les jugemens du public fur mon compte ! J'étois trop loin de lui ; ne me jugeant que fur le caprice ou l'intérêt de ceux qui le menent, à peine deux jours de fuite avoit-il pour moi les mêmes yeux. Tantôt j'étois un homme noir, & tantôt un ange de lumiere. Je me fuis vu dans la même année vanté, fêté, recherché, même à la Cour ; puis infulté, menacé, détefté, maudit : les foirs on m'attendoit pour m'affaffiner dans les rues ; les matins on m'annonçoit une lettre de cachet. Le bien & le

mal couloient à-peu-près de la même source ; le tout me venoit pour des chansons.

J'ai écrit sur divers sujets, mais toujours dans les mêmes principes : toujours la même morale, la même croyance, les mêmes maximes, &, si l'on veut, les mêmes opinions. Cependant, on a porté des jugemens opposés de mes livres, ou plutôt, de l'Auteur de mes livres, parce qu'on m'a jugé sur les matieres que j'ai traitées, bien plus que sur mes sentimens. Après mon premier discours, j'étois un homme à paradoxes, qui se faisoit un jeu de prouver ce qu'il ne pensoit pas : après ma lettre sur la musique françoise, j'étois l'ennemi déclaré de la Nation ; il s'en falloit peu qu'on ne m'y traitât en conspirateur ; on eût dit que le sort de la Monarchie étoit attaché à la gloire de l'Opéra : après mon discours sur l'inégalité, j'étois athée & misanthrope : après la lettre à M. d'Alembert, j'étois le défenseur de la morale chrétienne : après l'Héloïse, j'étois tendre & doucereux ; maintenant je suis un impie ; bientôt peut-être serai-je un dévot.

Ainsi va flottant le sot public sur mon

compte, ſachant auſſi peu pourquoi il m'abhorre, que pourquoi il m'aimoit auparavant. Pour moi, je ſuis toujours demeuré le même; plus ardent qu'éclairé dans mes recherches, mais ſincere en tout, même contre moi; ſimple & bon, mais ſenſible & foible, faiſant ſouvent le mal & toujours aimant le bien; lié par l'amitié, jamais pas les choſes, & tenant plus à mes ſentimens qu'à mes intérêts; n'exigeant rien des hommes & n'en voulant point dépendre, ne cédant pas plus à leurs préjugés qu'à leurs volontés, & gardant la mienne auſſi libre que ma raiſon: craignant Dieu ſans peur de l'enfer, raiſonnant ſur la Religion ſans libertinage, n'aimant ni l'impiété ni le fanatiſme, mais haïſſant les intolérans encore plus que les eſprits-forts; ne voulant cacher mes façons de penſer à perſonne, ſans fard, ſans artifice en toute choſe, diſant mes fautes à mes amis, mes ſentimens à tout le monde, au public ſes vérités ſans flatterie & ſans fiel; & me ſouciant tout auſſi peu de le fâcher que de lui plaire. Voilà mes crimes, & voilà mes vertus.

Enfin, laſſé d'une vapeur enivrante qui enfle ſans raſſaſier, excédé du tracas des

oisifs surchargés de leur tems & prodigues du mien, soupirant après un repos si cher à mon cœur & si nécessaire à mes maux, j'avois posé la plume avec joie. Content de ne l'avoir prise que pour le bien de mes semblables, je ne leur demandois pour prix de mon zele que de me laisser mourir en paix dans ma retraite, & de ne m'y point faire de mal. J'avois tort; des huissiers sont venus me l'apprendre, & c'est à cette époque, où j'espérois qu'alloient finir les ennuis de ma vie, qu'ont commencé mes plus grands malheurs. Il y a déja dans tout cela quelques singularités; ce n'est rien encore. Je vous demande pardon, Monseigneur, d'abuser de votre patience: mais avant d'entrer dans les discussions que je dois avoir avec vous, il faut parler de ma situation présente, & des causes qui m'y ont réduit.

Un Genevois fait imprimer un Livre en Hollande, & par arrêt du Parlement de Paris ce Livre est brûlé sans respect pour le Souverain dont il porte le privilége. Un Protestant propose en Pays Protestant des objections contre l'Eglise Romaine, & il est décrété par le Parlement de Paris. Un Républicain fait

dans une République des objections contre l'Etat Monarchique, & il est décrété par le Parlement de Paris. Il faut que le Parlement de Paris ait d'étranges idées de son empire, & qu'il se croie le légitime juge du genre humain.

Ce même Parlement, toujours si soigneux pour les François, de l'ordre des procédures, les néglige toutes dès qu'il s'agit d'un pauvre Etranger. Sans savoir si cet Etranger est bien l'Auteur du Livre qui porte son nom, s'il le reconnoît pour sien, si c'est lui qui l'a fait imprimer; sans égard pour son triste état, sans pitié pour les maux qu'il souffre, on commence par le décréter de prise de corps; on l'eût arraché de son lit pour le traîner dans les mêmes prisons où pourrissent les scélérats; on l'eût brûlé, peut-être même sans l'entendre, car qui sait si l'on eût poursuivi plus réguliérement des procédures si violemment commencées & dont on trouveroit à peine un autre exemple, même en pays d'Inquisition? Ainsi c'est pour moi seul qu'un tribunal si sage oublie sa sagesse; c'est contre moi seul, qui croyois y être aimé, que ce peuple, qui vante sa douceur, s'arme de la

plus étrange barbarie; c'eſt ainſi qu'il juſtifie la préférence que je lui ai donnée ſur tant d'aſyles que je pouvois choiſir au même prix ! Je ne ſais comment cela s'accorde avec le droit des gens ; mais je ſais bien qu'avec de pareilles procédures la liberté de tout homme, & peut-être ſa vie, eſt à la merci du premier Imprimeur.

Le Citoyen de Geneve ne doit rien à des Magiſtrats injuſtes & incompétens, qui, ſur un réquiſitoire calomnieux, ne le citent pas, mais le décretent. N'étant point ſommé de comparoître, il n'y eſt point obligé. L'on n'emploie contre lui que la force, & il s'y ſouſtrait. Il ſecoue la poudre de ſes ſouliers, & ſort de cette terre hoſpitaliere où l'on s'empreſſe d'opprimer le foible, & où l'on donne des fers à l'étranger avant de l'entendre, avant de ſavoir ſi l'acte dont on l'accuſe eſt puniſſable, avant de ſavoir s'il l'a commis.

Il abandonne en ſoupirant ſa chere ſolitude. Il n'a qu'un ſeul bien, mais précieux, des amis, il les fuit. Dans ſa foibleſſe, il ſupporte un long voyage ; il arrive & croit reſpirer dans une terre de liberté ; il s'approche de ſa Patrie, de cette Patrie dont

il

il s'est tant vanté, qu'il a chérie & honorée : l'espoir d'y être accueilli le console de ses disgraces.... Que vais-je dire? mon cœur se serre, ma main tremble, la plume en tombe, il faut se taire, & ne pas imiter le crime de Cam. Que ne puis-je dévorer en secret la plus amere de mes douleurs!

Et pourquoi tout cela? Je ne dis pas, sur quelle raison? mais sur quel prétexte? On ose m'accuser d'impiété! sans songer que le Livre où l'on la cherche est entre les mains de tout le monde. Que ne donneroit-on point pour pouvoir supprimer cette piece justificative, & dire qu'elle contient tout ce qu'on a feint d'y trouver! Mais elle restera, quoiqu'on fasse; & y cherchant les crimes reprochés à l'Auteur, la postérité n'y verra dans ses erreurs mêmes que les torts d'un ami de la vertu.

J'éviterai de parler de mes contemporains; je ne veux nuire à personne. Mais l'Athée Spinosa enseignoit paisiblement sa doctrine; il faisoit sans obstacle imprimer ses Livres, on les débitoit publiquement; il vint en France, & il y fut bien reçu; tous les Etats lui étoient ouverts, par-tout il trouvoit pro-

tection, ou du moins sûreté; les Princes lui rendoient des honneurs, lui offroient des chaires; il vécut & mourut tranquille, & même considéré. Aujourd'hui, dans le siecle tant célébré de la philosophie, de la raison, de l'humanité; pour avoir proposé avec circonspection, même avec respect & pour l'amour du genre humain, quelques doutes fondés sur la gloire même de l'Etre suprême, le défenseur de la cause de Dieu, flétri, proscrit, poursuivi d'Etat en Etat, d'asyle en asyle, sans égard pour son indigence, sans pitié pour ses infirmités, avec un acharnement que n'éprouva jamais aucun malfaiteur, & qui seroit barbare, même contre un homme en santé, se voit interdire le feu & l'eau dans l'Europe presque entiere; on le chasse du milieu des bois; il faut toute la fermeté d'un Protecteur illustre & toute la bonté d'un Prince éclairé pour le laisser en paix au sein des montagnes. Il eût passé le reste de ses malheureux jours dans les fers, il eût péri, peut-être, dans les supplices, si, durant le premier vertige qui gagnoit les Gouvernemens, il se fût trouvé à la merci de ceux qui l'ont persécuté.

Echappé aux bourreaux, il tombe dans les mains des Prêtres; ce n'eſt pas-là ce que je donne pour étonnant : mais un homme vertueux qui a l'ame auſſi noble que la naiſſance, un illuſtre Archevêque qui devroit réprimer leur lâcheté, l'autoriſe; il n'a pas honte, lui qui devroit plaindre les opprimés, d'en accabler un dans le fort de ſes diſgraces; il lance, lui Prélat Catholique, un Mandement contre un Auteur Proteſtant; il monte ſur ſon Tribunal pour examiner, comme Juge, la doctrine particuliere d'un Hérétique; &, quoiqu'il damne indiſtinctement quiconque n'eſt pas de ſon Egliſe, ſans permettre à l'accuſé d'errer à ſa mode, il lui preſcrit en quelque ſorte la route par laquelle il doit aller en Enfer. Auſſi-tôt le reſte de ſon Clergé s'empreſſe, s'évertue, s'acharne autour d'un ennemi qu'il croit terraſſé. Petits & grands, tout s'en mêle; le dernier Cuiſtre vient trancher du capable, il n'y a pas un ſot en petit collet, pas un chétif habitué de Paroiſſe, qui, bravant à plaiſir celui contre qui ſont réunis leur Sénat & leur Evêque, ne veuille avoir la gloire de lui porter le dernier coup de pied.

Tout cela, Monſeigneur, forme un concours dont je ſuis le ſeul exemple, & ce n'eſt pas tout. . . . Voici, peut-être, une des ſituations les plus difficiles de ma vie ; une de celles où la vengeance & l'amour-propre ſont les plus aiſés à ſatisfaire, & permettent le moins à l'homme juſte d'être modéré. Dix lignes ſeulement, & je couvre mes perſécuteurs d'un ridicule ineffaçable. Que le public ne peut-il ſavoir deux anecdotes, ſans que je les diſe ! Que ne connoît-il ceux qui ont médité ma ruine, & ce qu'ils ont fait pour l'exécuter ! Par quels mépriſables inſectes, par quels ténébreux moyens il verroit s'émouvoir les Puiſſances ! quels levains il verroit s'échauffer par leur pourriture & mettre le Parlement en fermentation ! Par quelle riſible cauſe il verroit les Etats de l'Europe ſe liguer contre le fils d'un horloger. Que je jouirois avec plaiſir de ſa ſurpriſe, ſi je pouvois n'en être pas l'inſtrument !

Juſqu'ici ma plume, hardie à dire la vérité, mais pure de toute ſatyre, n'a jamais compromis perſonne, elle a toujours reſpecté l'honneur des autres, même en défendant le mien. Irois-je en la quittant la ſouil-

ler de médisance, & la teindre des noirceurs de mes ennemis ? Non, laissons-leur l'avantage de porter leurs coups dans les ténebres. Pour moi, je ne veux me défendre qu'ouvertement, & même je ne veux que me défendre. Il suffit pour cela de ce qui est su du public, ou de ce qui peut l'être sans que personne en soit offensé.

Une chose étonnante de cette espece, & que je puis dire, est de voir l'intrépide Christophe de Beaumont, qui ne sait plier sous aucune puissance, ni faire aucune paix avec les Jansénistes, devenir sans le savoir leur satellite & l'instrument de leur animosité ; de voir leur ennemi le plus irréconciliable sévir contre moi pour avoir refusé d'embrasser leur parti, pour n'avoir point voulu prendre la plume contre les Jésuites, que je n'aime pas, mais dont je n'ai point à me plaindre, & que je vois opprimés. Daignez, Monseigneur, jetter les yeux sur le sixieme Tome de la nouvelle Héloïse, premiere édition ; vous trouverez dans la note de la page 138 (*), la

(*) De la premiere Edition, répondant à la page 422 du Tome II. de l'Edition *in*-4°.

véritable fource de tous mes malheurs. J'ai prédit dans cette note, (car je me mêle auffi quelquefois de prédire), qu'auffi-tôt que les Janféniftes feroient les maîtres, ils feroient plus intolérans & plus durs que leurs ennemis. Je ne favois pas alors que ma propre hiftoire vérifieroit fi bien ma prédiction. Le fil de cette trame ne feroit pas difficile à fuivre à qui fauroit comment mon Livre a été déféré. Je n'en puis dire davantage fans en trop dire, mais je pouvois au moins vous apprendre par quelles gens vous avez été conduit fans vous en douter.

Croira-t-on que quand mon Livre n'eût point été déféré au Parlement, vous ne l'euffiez pas moins attaqué? D'autres pourront le croire ou le dire: mais vous dont la confcience ne fait point fouffrir le menfonge, vous ne le direz pas. Mon difcours fur l'inégalité a couru votre Diocefe, & vous n'avez point donné de Mandement. Ma lettre à M. d'Alembert a couru votre Diocefe, & vous n'avez point donné de Mandement. La Nouvelle Héloïfe a couru votre Diocefe, & vous n'avez point donné de Mandement. Cependant tous ces Livres, que vous avez

lus, puiſque vous les jugez, reſpirent les mêmes maximes ; les mêmes manieres de penſer n'y ſont pas plus déguiſées : ſi le ſujet ne les a pas rendu ſuſceptibles du même développement, elles gagnent en force ce qu'elles perdent en étendue, & l'on y voit la profeſſion de foi de l'Auteur exprimée avec moins de réſerve que celle du Vicaire Savoyard. Pourquoi donc n'avez-vous rien dit alors ? Monſeigneur, votre troupeau vous étoit-il moins cher ? Me liſoit-il moins ? Goûtoit-il moins mes Livres ? Etoit-il moins expoſé à l'erreur ? Non, mais il n'y avoit point alors de Jéſuites à proſcrire ; des traîtres ne m'avoient point encore enlacé leurs piéges ; la note fatale n'étoit point connue ; & quand elle le fut, le public avoit déja donné ſon ſuffrage au Livre, il étoit trop tard pour faire du bruit. On aima mieux différer, on attendit l'occaſion, on l'épia, on la ſaiſit, on s'en prévalut avec la fureur ordinaire aux dévots ; on ne parloit que de chaînes & de bûchers ; mon Livre étoit le tocſin de l'Anarchie & la trompette de l'Athéiſme ; l'Auteur étoit un monſtre à étouffer ; on s'étonnoit qu'on l'eût ſi long-tems laiſſé vivre. Dans

cette rage univerſelle, vous eûtes honte de garder le ſilence : vous aimâtes mieux faire un acte de cruauté que d'être accuſé de manquer de zele, & ſervir vos ennemis que d'eſſuyer leurs reproches. Voilà, Monſeigneur, convenez-en, le vrai motif de votre Mandement ; & voilà, ce me ſemble, un concours de faits aſſez ſinguliers pour donner à mon ſort le nom de bizarre.

Il y a long-tems qu'on a ſubſtitué des bienſéances d'état à la juſtice. Je ſais qu'il eſt des circonſtances malheureuſes qui forcent un homme public à ſévir malgré lui contre un bon Citoyen. Qui veut être modéré parmi des furieux, s'expoſe à leur furie, & je comprends que dans un déchaînement pareil à celui dont je ſuis la victime, il faut hurler avec les loups, ou riſquer d'être dévoré. Je ne me plains donc pas que vous ayez donné un Mandement contre mon Livre, mais je me plains que vous l'ayez donné contre ma perſonne avec auſſi peu d'honnêteté que de vérité ; je me plains qu'autoriſant par votre propre langage celui que vous me reprochez d'avoir mis dans la bouche de l'Inſpiré, vous m'accabliez d'injures qui, ſans nuire à ma

cauſe, attaquent mon honneur ou plutôt le vôtre ; je me plains que de gaîté de cœur, ſans raiſon, ſans néceſſité, ſans reſpect, au moins pour mes malheurs, vous m'outragiez d'un ton ſi peu digne de votre caractere. Et que vous avois-je donc fait, moi qui parlai toujours de vous avec tant d'eſtime ; moi qui tant de fois admirai votre inébranlable fermeté, en déplorant, il eſt vrai, l'uſage que vos préjugés vous en faiſoient faire ; moi qui toujours honorai vos mœurs, qui toujours reſpectai vos vertus, & qui les reſpecte encore aujourdhui que vous m'avez déchiré ?

C'eſt ainſi qu'on ſe tire d'affaire quand on veut quereller & qu'on a tort. Ne pouvant réſoudre mes objections, vous m'en avez fait des crimes : vous avez cru m'avilir en me maltraitant, & vous vous êtes trompé ; ſans affoiblir mes raiſons, vous avez intéreſſé les cœurs généreux à mes diſgraces ; vous avez fait croire aux gens ſenſés qu'on pouvoit ne pas bien juger du livre, quand on jugeoit ſi mal de l'Auteur.

Monſeigneur, vous n'avez été pour moi ni humain ni généreux ; &, non-ſeulement vous pouviez l'être ſans m'épargner aucune

des choses que vous avez dites contre mon ouvrage, mais elles n'en auroient fait que mieux leur effet. J'avoue aussi que je n'avois pas droit d'exiger de vous ces vertus, ni lieu de les attendre d'un homme d'Eglise. Voyons si vous avez été du moins équitable & juste; car c'est un dévoir étroit imposé à tous les hommes, & les Saints mêmes n'en sont pas dispensés.

Vous avez deux objets dans votre Mandement; l'un, de censurer mon Livre; l'autre, de décrier ma personne. Je croirai vous avoir bien répondu, si je prouve que par-tout où vous m'avez réfuté, vous avez mal raisonné, & que par-tout où vous m'avez insulté, vous m'avez calomnié. Mais quand on ne marche que la preuve à la main, quand on est forcé par l'importance du sujet & par la qualité de l'adversaire à prendre une marche pesante & à suivre pied-à-pied toutes ses censures, pour chaque mot il faut des pages; & tandis qu'une courte satire amuse, une longue défense ennuie. Cependant il faut que je me défende ou que je reste chargé par vous des plus fausses imputations. Je me défendrai donc, mais je défendrai mon honneur plutôt

que mon livre. Ce n'eſt point la profeſſion de foi du Vicaire Savoyard que j'examine, c'eſt le Mandement de l'Archevêque de Paris, & ce n'eſt que le mal qu'il dit de l'Editeur qui me force à parler de l'ouvrage. Je me rendrai ce que je me dois, parce que je le dois ; mais ſans ignorer que c'eſt une poſition bien triſte que d'avoir à ſe plaindre d'un homme plus puiſſant que ſoi, & que c'eſt une bien fade lecture que la juſtification d'un innocent.

Le principe fondamental de toute morale, ſur lequel j'ai raiſonné dans tous mes Ecrits, & que j'ai développé dans ce dernier avec toute la clarté dont j'étois capable, eſt, que l'homme eſt un être naturellement bon, aimant la juſtice & l'ordre ; qu'il n'y a point de perverſité originelle dans le cœur humain, & que les premiers mouvemens de la nature ſont toujours droits. J'ai fait voir que l'unique paſſion qui naiſſe avec l'homme, ſavoir l'amour-propre, eſt une paſſion indifférente en elle-même au bien & au mal ; qu'elle ne devient bonne ou mauvaiſe que par accident & ſelon les circonſtances dans leſquelles elle ſe développe. J'ai montré que tous les vices qu'on impute au cœur humain ne lui ſont

point naturels ; j'ai dit la maniere dont ils naissent ; j'en ai, pour ainsi dire, suivi la généalogie, & j'ai fait voir comment, par l'altération successive de leur bonté originelle, les hommes deviennent enfin ce qu'ils sont.

J'ai encore expliqué ce que j'entendois par cette bonté originelle qui ne semble pas se déduire de l'indifférence au bien & au mal naturelle à l'amour de soi. L'homme n'est pas un être simple ; il est composé de deux substances. Si tout le monde ne convient pas de cela, nous en convenons vous & moi, & j'ai tâché de le prouver aux autres. Cela prouvé, l'amour de soi n'est plus une passion simple ; mais elle a deux principes, savoir, l'être intelligent & l'être sensitif, dont le bien-être n'est pas le même. L'appétit des sens tend à celui du corps, & l'amour de l'ordre à celui de l'ame. Ce dernier amour développé & rendu actif porte le nom de conscience ; mais la conscience ne se développe & n'agit qu'avec les lumieres de l'homme. Ce n'est que par ces lumieres qu'il parvient à connoître l'ordre, & ce n'est que

quand

quand il le connoît que ſa conſcience le porte à l'aimer. La conſcience eſt donc nulle dans l'homme qui n'a rien comparé, & qui n'a point vu ſes rapports. Dans cet état, l'homme ne connoît que lui; il ne voit ſon bien-être oppoſé ni conforme à celui de perſonne; il ne hait ni n'aime rien; borné au ſeul inſtinct phyſique, il eſt nul, il eſt bête; c'eſt ce que j'ai fait voir dans mon diſcours ſur l'inégalité.

Quand par un développement dont j'ai montré le progrès, les hommes commencent à jetter les yeux ſur leurs ſemblables, ils commencent auſſi à voir leurs rapports & les rapports des choſes, à prendre des idées de convenance, de juſtice & d'ordre; le beau moral commence à leur devenir ſenſible & la conſcience agit. Alors ils ont des vertus, & s'ils ont auſſi des vices, c'eſt parce que leurs intérêts ſe croiſent & que leur ambition s'éveille, à meſure que leurs lumieres s'étendent. Mais tant qu'il y a moins d'oppoſition d'intérêts que de concours de lumieres, les hommes ſont eſſentiellement bons. Voilà le ſecond état.

Quand enfin tous les intérêts particuliers

agités s'entrechoquent, quand l'amour de soi mis en fermentation devient amour-propre, que l'opinion, rendant l'univers entier nécessaire à chaque homme, les rend tous ennemis nés les uns des autres, & fait que nul ne trouve son bien que dans le mal d'autrui : alors la conscience, plus foible que les passions exaltées, est étouffée par elles, & ne reste plus dans la bouche des hommes qu'un mot fait pour se tromper mutuellement. Chacun feint alors de vouloir sacrifier ses intérêts à ceux du public, & tous mentent. Nul ne veut le bien public que quand il s'accorde avec le sien ; aussi cet accord est il l'objet du vrai politique qui cherche a rendre les peuples heureux & bons. Mais c'est ici que je commence à parler une langue étrangere, aussi peu connue des Lecteurs que de vous.

Voilà, Monseigneur, le troisieme & dernier terme, au-delà duquel rien ne reste à faire, & voilà comment l'homme étant bon, les hommes deviennent méchans. C'est à chercher comment il faudroit s'y prendre pour les empêcher de devenir tels, que j'ai consacré mon Livre. Je n'ai pas affirmé que

dans l'ordre actuel la chose fût absolument possible ; mais j'ai bien affirmé & j'affirme encore, qu'il n'y a pour en venir à bout d'autres moyens que ceux que j'ai proposés.

Là-dessus, vous dites que mon plan d'éducation (1) *loin de s'accorder avec le Christianisme, n'est pas même propre à faire des citoyens ni des hommes* ; & votre unique preuve est de m'opposer le péché originel. Monseigneur, il n'y a d'autre moyen de se délivrer du péché originel & de ses effets, que le baptême. D'où il suivroit, selon vous, qu'il n'y auroit jamais eu de citoyens ni d'hommes que des Chrétiens. Ou niez cette conséquence, ou convenez que vous avez trop prouvé.

Vous tirez vos preuves de si haut que vous me forcez d'aller aussi chercher loin mes réponses. D'abord il s'en faut bien, selon moi, que cette doctrine du péché originel, sujette à des difficultés si terribles, ne soit contenue dans l'Ecriture ni si clairement ni si durement

(1) *Mandement*, §. III [Ce Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Paris sera imprimé, avec l'Arrêt du Parlement sur Emile, dans le premier volume du Supplément].

qu'il a plu au Rhéteur Auguſtin & à nos Théologiens de la bâtir ; & le moyen de concevoir que Dieu crée tant d'ames innocentes & pures, tout exprès pour les joindre à des corps coupables, pour leur y faire contracter la corruption morale, & pour les condamner toutes à l'enfer, ſans autre crime que cette union qui eſt ſon ouvrage ? Je ne dirai pas ſi (comme vous vous en vantez) vous éclairciſſez par ce ſyſtême le myſtere de notre cœur, mais je vois que vous obſcurciſſez beaucoup la juſtice & la bonté de l'Etre ſuprême. Si vous levez une objection, c'eſt pour en ſubſtituer de cent fois plus fortes.

Mais au fond que fait cette doctrine à l'Auteur d'Emile ? Quoiqu'il ait cru ſon livre utile au genre humain, c'eſt à des Chrétiens qu'il l'a deſtiné ; c'eſt à des hommes lavés du péché originel & de ſes effets, du moins quant à l'ame, par le Sacrement établi pour cela. Selon cette même doctrine, nous avons tous dans notre enfance recouvré l'innocence primitive ; nous ſommes tous ſortis du baptême auſſi ſains de cœur qu'Adam ſortit de la main de Dieu. Nous avons, direz-vous,

contracté de nouvelles souillures : mais puisque nous avons commencé par en être délivrés, comment les avons-nous derechef contractées ? le sang du Christ n'est-il donc pas encore assez fort pour effacer entiérement la tache, ou bien seroit-elle un effet de la corruption naturelle de notre chair ; comme si, même indépendamment du péché originel, Dieu nous eût créés corrompus, tout exprès pour avoir le plaisir de nous punir ? Vous attribuez au péché originel les vices des peuples que vous avouez avoir été délivrés du péché originel ; puis vous me blâmez d'avoir donné une autre origine à ces vices. Est-il juste de me faire un crime de n'avoir pas aussi mal raisonné que vous ?

On pourroit, il est vrai, me dire que ces effets que j'attribue au baptême (2) ne pa-

(2) Si l'on disoit avec le Docteur Thomas Burnet, que la corruption & la mortalité de la race humaine, suite du péché d'Adam, fût un effet naturel du fruit défendu ; que cet aliment contenoit des sucs venimeux qui dérangerent toute l'économie animale, qui irriterent les passions, qui affoiblirent l'entendement, & qui porterent par-tout les principes du vice & de la mort : alors il faudroit convenir que la nature du

roiſſent par nul ſigne extérieur ; qu'on ne voit pas les Chrétiens moins enclins au mal que les infideles ; au lieu que, ſelon moi, la malice infuſe du péché devroit ſe marquer dans ceux-ci par des différences ſenſibles. Avec les ſecours que vous avez dans la morale évangélique outre le baptême, tous les Chrétiens, pourſuivroit-on, devroient être des Anges ; & les infideles, outre leur corruption originelle, livrés à leurs cultes erronés, devroient être des Démons. Je conçois que cette difficulté preſſée pourroit devenir embarraſſante : car que répondre à ceux qui me feroient voir que, relativement au genre humain, l'effet de la rédemption faite à ſi haut prix, ſe réduit à-peu-près à rien ?

Mais, Monſeigneur, outre que je ne crois point qu'en bonne Théologie on n'ait pas quelque expédient pour ſortir de là ; quand

remede devant ſe rapporter à celle du mal, le baptême devoit agir phyſiquement ſur le corps de l'homme, lui rendre la conſtitution qu'il avoit dans l'état d'innocence, &, ſinon l'immortalité qui en dépendoit, du moins tous les effets moraux de l'économie animale rétablie.

je conviendrois que le baptême ne remédie point à la corruption de notre nature, encore n'en auriez-vous pas raisonné plus solidement. Nous sommes, dites-vous, pécheurs à cause du péché de notre premier pere; mais notre premier pere pourquoi fut-il pécheur lui-même? Pourquoi la même raison par laquelle vous expliquerez son péché ne seroit-elle pas applicable à ses descendans sans le péché originel, & pourquoi faut-il que nous imputions à Dieu une injustice, en nous rendant pécheurs & punissables par le vice de notre naissance, tandis que notre premier pere fut pécheur & puni comme nous sans cela? Le péché originel explique tout excepté son principe, & c'est ce principe qu'il s'agit d'expliquer.

Vous avancez que, par mon principe à moi (3), *l'on perd de vue le rayon de lumiere qui nous fait connoître le mystere de notre propre cœur;* & vous ne voyez pas que ce principe, bien plus universel, éclaire même la faute du premier homme (4);

(3) *Mandement*, §. III.

(4) Regimber contre une défense inutile & arbitraire, est un penchant naturel, mais qui,

que le vôtre laiſſe dans l'obſcurité. Vous ne ſavez voir que l'homme dans les mains du diable, & moi je vois comment il y eſt tombé ;

loin d'être vicieux en lui-même eſt conforme à l'ordre des choſes & à la bonne conſtitution de l'homme, puiſqu'il ſeroit hors d'état de ſe conſerver, s'il n'avoit un amour très-vif pour lui-même & pour le maintien de tous ſes droits, tels qu'il les a reçus de la nature. Celui qui pourroit tout ne voudroit que ce qui lui ſeroit utile ; mais un Etre foible dont la loi reſtreint & limite encore le pouvoir, perd un partie de lui-même, & réclame en ſon cœur ce qui lui eſt ôté. Lui faire un crime de cela, ſeroit lui en faire un d'être lui & non pas un autre ; ce ſeroit vouloir en même tems qu'il fût & qu'il ne fût pas. Auſſi l'ordre enfreint par Adam me paroît-il moins une véritable défenſe qu'un avis paternel ; c'eſt un avertiſſement de s'abſtenir d'un fruit pernicieux qui donne la mort. Cette idée eſt aſſurément plus conforme à celle qu'on doit avoir de la bonté de Dieu & même au texte de la Geneſe que celle qu'il plaît aux Docteurs de nous preſcrire : car quant à la menace de la double mort, on a fait voir que ce mot *morte morieris* n'a pas l'emphaſe qu'ils lui prêtent, & n'eſt qu'un hébraïſme employé en d'autres endroits où cette emphaſe ne peut avoir lieu.

Il a de plus, un motif ſi naturel d'indulgence & de commiſération dans la ruſe du tentateur &

la cauſe du mal eſt, ſelon vous, la nature corrompue, & cette corruption même eſt un mal dont il falloit chercher la cauſe. L'homme fut créé bon; nous en convenons, je crois, toutes les deux: Mais vous dites qu'il eſt méchant, parce qu'il a été méchant. Qui de nous, à votre avis, remonte le mieux au principe?

Cependant vous ne laiſſez pas de triompher à votre aiſe, comme ſi vous m'aviez terraſſé. Vous m'oppoſez comme une objection inſoluble (5) *ce mélange frappant de*

dans la ſéduction de la femme, qu'à conſidérer dans toutes ſes circonſtances le péché d'Adam, l'on n'y peut trouver qu'une faute des plus légeres. Cependant, ſelon eux, quelle effroyable punition! Il eſt même impoſſible d'en concevoir une plus terrible; car quel châtiment eût pu porter Adam pour les plus grands crimes, que d'être condamné, lui & toute ſa race, à la mort en ce monde, & à paſſer l'éternité dans l'autre dévorés des feux de l'enfer? Eſt-ce là la peine impoſée par le Dieu de miſéricorde à un pauvre malheureux pour s'être laiſſé tromper? Que je hais la décourageante doctrine de nos durs Théologiens! ſi j'étois un moment tenté de l'admettre, c'eſt alors que je craindrois blaſphémer.

(5) *Mandement*, § III.

grandeur & de bassesse, d'ardeur pour la vérité, & de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu & de penchant pour le vice, qui se trouve en nous. *Etonnant contraste,* ajoutez-vous, *qui déconcerte la philosophie païenne, & la laisse errer dans des vaines spéculations!*

Ce n'est pas une vaine spéculation que la Théorie de l'homme, lorsqu'elle se fonde sur la nature, qu'elle marche à l'appui des faits par des conséquences bien liées, & qu'en nous menant à la source des passions, elle nous apprend à régler leur cours. Que si vous appellez philosophie païenne la profession de foi du Vicaire Savoyard, je ne puis répondre à cette imputation, parce que je n'y comprends rien (*a*); mais je trouve plaisant que vous empruntiez presque ses propres termes, (*b*) pour dire qu'il n'explique pas ce qu'il a le mieux expliqué.

Permettez, Monseigneur, que je remette

(*a*) A moins qu'elle ne se rapporte à l'accusation que m'intente M. de Beaumont dans la suite, d'avoir admis plusieurs Dieux.

(*b*) Emile, Tom. II. pag. 37 *in* 4°.

ſous vos yeux la concluſion que vous tirez d'une objection ſi bien diſcutée, & ſucceſſivement toute la tirade qui s'y rapporte.

(7) *L'Homme ſe ſent entraîné par une pente funeſte, & comment ſe roidiroit-il contre elle, ſi ſon enfance n'étoit dirigée par des maîtres pleins de vertus, de ſageſſe, de vigilance, & ſi, durant tout le cours de ſa vie il ne faiſoit lui-même, ſous la protection & avec les graces de ſon Dieu, des efforts puiſſans & continuels ?*

C'eſt-à-dire : *Nous voyons que les hommes ſont méchans, quoiqu'inceſſamment tyranniſés dès leur enfance ; ſi donc on ne les tyranniſoit pas dès ce tems-là, comment parviendroit-on à les rendre ſages ; puiſque, même en les tyranniſant ſans ceſſe, il eſt impoſſible de les rendre tels ?*

Nos raiſonnemens ſur l'éducation pourront devenir plus ſenſibles, en les appliquant à un autre ſujet.

Suppoſons, Monſeigneur, que quelqu'un vînt tenir ce diſcours aux hommes.

» Vous vous tourmentez beaucoup pour

(7) *Mandement*, § III.

» chercher des Gouvernemens équitables &
» pour vous donner de bonnes Loix. Je vais
» premiérement vous prouver que ce sont vos
» Gouvernemens mêmes qui font les maux
» auxquels vous prétendez remédier par eux.
» Je vous prouverai, de plus, qu'il est im-
» possible que vous ayez jamais ni de bonnes
» Loix ni des Gouvernemens équitables; &
» je vais vous montrer ensuite le vrai moyen
» de prévenir, sans Gouvernemens & sans
» Loix, tous ces maux dont vous vous plai-
» gnez ».

Supposons qu'il expliquât après cela son son systême & proposât son moyen prétendu. Je n'examine point si ce systême seroit solide & ce moyen praticable. S'il ne l'étoit pas, peut-être se contenteroit-on d'enfermer l'Auteur avec les foux, & l'on lui rendroit justice : mais si malheureusement il l'étoit, ce seroit bien pis, & vous concevez, Monseigneur, ou d'autres concevront pour vous, qu'il n'y auroit pas assez de bûchers & de roues pour punir l'infortuné d'avoir eu raison. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici.

Quel que fût le sort de cet homme, il est sûr qu'un déluge d'écrits viendroit fondre

sur

ſur le ſien. Il n'y auroit pas un Grimaud qui, pour faire ſa cour aux Puiſſances, & tout fier d'imprimer avec Privilége du Roi, ne vînt lancer ſur lui ſa brochure & ſes injures, & ne ſe vantât d'avoir réduit au ſilence celui qui n'auroit pas daigné répondre, ou qu'on auroit empêché de parler. Mais ce n'eſt pas encore de cela qu'il s'agit.

Suppoſons, enfin, qu'un homme grave, & qui auroit ſon intérêt à la choſe, crût devoir auſſi faire comme les autres, & parmi beaucoup de déclamations & d'injures s'aviſât d'argumenter ainſi. *Quoi, malheureux ! vous voulez anéantir les Gouvernemens & les Loix? tandis que les Gouvernemens & les Loix ſont le ſeul frein du vice, & ont bien de la peine encore à le contenir. Que ſeroit-ce, grand Dieu ! ſi nous ne les avions plus? Vous nous ôtez les gibets & les roues; vous voulez établir un brigandage public. Vous êtes un homme abominable.*

Si ce pauvre homme oſoit parler, il diroit, ſans doute. « Très-Excellent Seigneur, » votre Grandeur fait une pétition de prin- » cipe. Je ne dis point qu'il ne faut pas ré-

» primer le vice, mais je dis qu'il vaut » mieux l'empêcher de naître. Je veux pour» voir à l'insuffisance des Loix, & vous » m'alléguez l'insuffisance des Loix. Vous » m'accusez d'établir les abus, parce qu'au » lieu d'y remédier j'aime mieux qu'on les » prévienne. Quoi ! s'il étoit un moyen de » vivre toujours en santé, faudroit-il donc » le proscrire, de peur de rendre les méde» cins oisifs ? Votre Excellence veut tou» jours voir des gibets & des roues, & moi » je voudrois ne plus voir de malfaiteurs : » avec tout le respect que je lui dois, je ne » crois pas être un homme abominable ».

Hélas ! M. T. C. F. malgré les principes de l'éducation la plus saine & la plus vertueuse ; malgré les promesses les plus magnifiques de la Religion & les menaces les plus terribles, les écarts de la jeunesse ne ont encore que trop fréquens, trop multipliés. J'ai prouvé que cette éducation, que vous appellez la plus saine, étoit la plus insensée, que cette éducation, que vous appellez la plus vertueuse, donnoit aux enfans tous leurs vices ; j'ai prouvé que toute la gloire du paradis les tentoit moins qu'un morceau

de ſucre, & qu'ils craignoient beaucoup plus de s'ennuyer à Vêpres que de brûler en enfer; j'ai prouvé que les écarts de la jeuneſſe qu'on ſe plaint de ne pouvoir réprimer par ces moyens, en étoient l'ouvrage. *Dans quelles erreurs, dans quels excès, abandonnée à elle-même, ne ſe précipiteroit-elle donc pas?* La jeuneſſe ne s'égare jamais d'elle-même: toutes ſes erreurs lui viennent d'être mal conduite. Les camarades & les maîtreſſes achevent ce qu'ont commencé les Prêtres & les Précepteurs; j'ai prouvé cela. *C'eſt un torrent qui ſe déborde malgré les digues puiſſantes qu'on lui avoit oppoſées: que ſeroit-ce donc ſi nul obſtacle ne ſuſpendoit ſes flots, & ne rompoit ſes efforts?* Je pourrois dire: *C'eſt un torrent qui renverſe vos impuiſſantes digues & briſe tout. Elargiſſez ſon lit & le laiſſez courir ſans obſtacle; il ne ſera jamais de mal.* Mais j'ai honte d'employer dans un ſujet auſſi ſérieux ces figures de Collége, que chacun applique à ſa fantaiſie, & qui ne prouvent rien d'aucun coté.

Au reſte, quoique ſelon vous les écarts de la jeuneſſe ne ſoient encore que trop fréquens, trop multipliés, à cauſe de la pente

de l'homme au mal, il paroît qu'à tout prendre vous n'êtes pas trop mécontent d'elle; que vous vous complaisez assez dans l'éducation saine & vertueuse que lui donnent actuellement vos maîtres pleins de vertus, de sagesse & de vigilance; que selon vous, elle perdroit beaucoup à être élevée d'une autre maniere, & qu'au fond vous ne pensez pas de ce siecle, *la lie des siecles*, tout le mal que vous affectez d'en dire à la tête de vos Mandemens.

Je conviens qu'il est superflu de chercher de nouveaux plans d'Education, quand on est si content de celle qui existe : mais convenez aussi, Monseigneur, qu'en ceci vous n'êtes pas difficile. Si vous eussiez été aussi coulant en matiere de doctrine, votre Diocese eût été agité de moins de troubles; l'orage que vous avez excité, ne fût point retombé sur les Jésuites; je n'en aurois point été écrasé par compagnie, vous fussiez resté plus tranquille, & moi aussi.

Vous avouez que pour réformer le monde autant que le permettent la foiblesse, & selon vous, la corruption de notre nature, il suffiroit d'observer, sous la direction &

l'impreſſion de la grace, les premiers rayons de la raiſon humaine, de les ſaiſir avec ſoin, & de les diriger vers la route qui conduit à la vérité. (8) *Par-là*, continuez-vous, *ces eſprits, encore exempts de préjugés, ſeroient pour toujours en garde contre l'erreur; ces cœurs encore exempts des grandes paſſions, prendroient les impreſſions de toutes les vertus.* Nous ſommes donc d'accord ſur ce point, car je n'ai pas dit autre choſe. Je n'ai pas ajouté, j'en conviens, qu'il fallût faire élever les enfans par des Prêtres; même je ne penſois pas que cela fût néceſſaire pour en faire des Citoyens & des hommes; & cette erreur, ſi c'en eſt une, commune à tant de Catholiques, n'eſt pas un ſi grand crime à un Proteſtant. Je n'examine pas ſi dans votre pays les Prêtres eux-mêmes paſſent pour de ſi bons Citoyens; mais comme l'éducation de la génération préſente eſt leur ouvrage, c'eſt entre vous d'un côté, & vos anciens Mandemens de l'autre, qu'il faut décider ſi leur lait ſpirituel lui a ſi bien pro-

(8) *Mandement*, §. II.

fité; s'il en a fait de si grands saints (9), *vrais adorateurs de Dieu*, & de si grands hommes, *dignes d'être la ressource & l'ornement de la patrie.* Je puis ajouter une observation qui devroit frapper tous les bons François, & vous-même comme tel; c'est que de tant de Rois qu'a eu votre Nation, le meilleur est le seul que n'ont point élevé les Prêtres.

Mais qu'importe tout cela, puisque je ne leur ai point donné l'exclusion; qu'ils élevent la jeunesse, s'ils en sont capables; je ne m'y oppose pas, & ce que vous dites là-dessus (10) ne fait rien contre mon Livre. Prétendriez-vous que mon plan fût mauvais, par cela seul qu'il peut convenir à d'autres qu'aux gens d'Eglise?

Si l'homme est bon par sa nature, comme je crois l'avoir démontré, il s'ensuit qu'il demeure tel tant que rien d'étranger à lui ne l'altere; & si les hommes sont méchans, comme ils ont pris peine à me l'apprendre, il s'ensuit que leur méchanceté leur vient d'ailleurs: fermez donc l'entrée au vice, &

(9) *Mandement*, §. II.
(10) Ibid.

le cœur humain ſera toujours bon. Sur ce principe, j'établis l'éducation négative comme la meilleure ou plutôt la ſeule bonne; je fais voir comment toute éducation poſitive ſuit, comme qu'on s'y prenne, une route oppoſée à ſon but; & je montre comment on tend au même but, & comment on y arrive par le chemin que j'ai tracé.

J'appelle éducation poſitive celle qui tend à former l'eſprit avant l'âge, & à donner à l'enfant la connoiſſance des devoirs de l'homme. J'appelle éducation négative celle qui tend à perfectionner les organes, inſtrumens de nos connoiſſances, & qui prépare à la raiſon par l'exercice des ſens. L'éducation négative n'eſt pas oiſive, tant s'en faut. Elle ne donne pas les vertus, mais elle prévient les vices; elle n'apprend pas la vérité, mais elle préſerve de l'erreur. Elle diſpoſe l'enfant à tout ce qui peut le mener au vrai quand il eſt en état de l'entendre, & au bien quand il eſt en état de l'aimer.

Cette marche vous déplaît & vous choque; il eſt aiſé de voir pourquoi. Vous commencez par calomnier les intentions de celui qui la propoſe. Selon vous, cette oiſiveté

de l'ame m'a paru néceſſaire pour la diſpoſer aux erreurs que je lui voulois inculquer. On ne ſait pourtant pas trop quelle erreur veut donner à ſon éleve celui qui ne lui apprend rien avec plus de ſoin qu'à ſentir ſon ignorance & à ſavoir qu'il ne ſait rien. Vous convenez que le jugement a ſes progrès & ne ſe forme que par degrés. *Mais s'enſuit-il* (11), ajoutez-vous, *qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoiſſe pas la différence du bien & du mal ; qu'il confonde la ſageſſe avec la folie, la bonté avec la barbarie, la vertu avec le vice ?* Tout cela s'enſuit, ſans doute, ſi à cet âge le jugement n'eſt pas développé. *Quoi!* pourſuivez-vous, *il ne ſentira pas qu'obéir à ſon pere eſt un bien, que lui déſobéir eſt un mal ?* Bien loin de-là ; je ſoutiens au contraire, en quittant le jeu pour aller étudier ſa leçon, qu'obéir à ſon pere eſt un mal, & que lui déſobéir eſt un bien, en volant quelque fruit défendu. Il ſentira auſſi, j'en conviens, que c'eſt un mal d'être puni & un bien d'être récompenſé ; & c'eſt dans la balance de ces biens & de ces maux contradic-

(11) *Mandement*, §. VI.

toires que se regle sa prudence enfantine. Je crois avoir démontré cela mille fois dans mes deux premiers volumes, & sur-tout dans le dialogue du maître & de l'enfant sur ce qui est mal. (12) Pour vous, Monseigneur, vous réfutez mes deux volumes en deux lignes, & les voici. (13) *Le prétendre, M. T. C. F. c'est calomnier la nature humaine, en lui attribuant une stupidité qu'elle n'a point.* On ne sauroit employer une réfutation plus tranchante, ni conçue en moins de mots. Mais cette ignorance, qu'il vous plaît d'appeller stupidité, se trouve constamment dans tout esprit gêné dans des organes imparfaits, ou qui n'a pas été cultivé ; c'est une observation facile à faire, & sensible à tout le monde. Attribuer cette ignorance à la nature humaine n'est donc pas la calomnier ; & c'est vous qui l'avez calomniée en lui imputant une malignité qu'elle n'a point.

Vous dites encore : (14) *Ne vouloir enseigner la sagesse à l'homme que dans le tems qu'il*

(12) Emile, Tome I.
(13) *Mandement*, §. VI.
(14) *Mandement*, §. IX.

ſera dominé par la fougue des paſſions naiſſantes, n'eſt-ce pas là lui préſenter dans le deſſein qu'il la rejette ? Voilà de rechef une intention que vous avez la bonté de me prêter, & qu'aſſurément nul autre que vous ne trouvera dans mon Livre. J'ai montré, premiérement, que celui qui ſera élevé comme je veux ne ſera pas dominé par les paſſions dans le tems que vous dites. J'ai montré encore comment les leçons de la ſageſſe pouvoient retarder le développement de ces mêmes paſſions. Ce ſont les mauvais effets de votre éducation que vous imputez à la mienne, & vous m'objectez les défauts que je vous apprends à prévenir. Juſqu'à l'adoleſcence j'ai garanti des paſſions le cœur de mon Eleve, & quand elles ſont prêtes à naître, j'en recule encore le progrès par des ſoins propres à les réprimer. Plutôt, les leçons de la ſageſſe ne ſignifient rien pour l'enfant, hors d'état d'y prendre intérêt & de les entendre; plus tard, elles ne prennent plus ſur un cœur déja livré aux paſſions. C'eſt au ſeul moment que j'ai choiſi qu'elles ſont utiles : ſoit pour l'armer ou pour le diſ-

traire, il importe également qu'alors le jeune homme en soit occupé.

Vous dites. (15) *Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'il lui prépare, cet Auteur veut qu'elle soit dénuée de tout principe de Religion.* La raison en est simple ; c'est que je veux qu'elle ait une Religion, & que je ne lui veux rien apprendre dont son jugement ne soit en état de sentir la vérité. Mais moi, Monseigneur, si je disois : *Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'on lui prépare, on a grand soin de la prendre avant l'âge de raison.* Ferois-je un raisonnement plus mauvais que le vôtre, & seroit-ce un préjugé bien favorable à ce que vous faites apprendre aux enfans ? Selon vous, je choisis l'âge de raison pour inculquer l'erreur ; & vous, vous prévenez cet âge pour enseigner la vérité. Vous vous pressez d'instruire l'enfant avant qu'il puisse discerner le vrai du faux ; & moi j'attends pour le tromper qu'il soit en état de le connoître. Ce jugement est-il naturel, & lequel paroît chercher à séduire, de celui qui ne veut parler qu'à des hommes, ou de celui qui s'adresse aux enfans ?

(15) *Mandement*, §. V.

Vous me censurez d'avoir dit & montré que tout enfant qui croit en Dieu est idolâtre ou antropomorphite, & vous combattez cela en disant (16) qu'on ne peut supposer ni l'un ni l'autre d'un enfant qui a reçu une éducation chrétienne. Voilà ce qui est en question; reste à voir la preuve. La mienne est que l'éducation la plus chrétienne ne sauroit donner à l'enfant l'entendement qu'il n'a pas, ni détacher ses idées des êtres matériels, au-dessus desquels tant d'hommes ne sauroient élever les leurs. J'en appelle, de plus, à l'expérience: j'exhorte chacun des lecteurs à consulter sa mémoire, & à se rappeller si, lorsqu'il a cru en Dieu étant enfant, il ne s'en est pas toujours fait quelque image. Quand vous lui dites que *la Divinité n'est rien de ce qui peut tomber sous le sens*; ou son esprit troublé n'entend rien, ou il entend qu'elle n'est rien. Quand vous lui parlez d'*une intelligence infinie*, il ne sait ce que c'est qu'*intelligence*, & il sait encore moins ce que c'est qu'*infini*. Mais vous lui ferez répéter après vous les mots qu'il vous plaira

(16) *Mandement*, §. VII.

de

de lui dire; vous lui ferez même ajouter, s'il le faut, qu'il les entend; car cela ne coûte gueres, & il aime encore mieux dire qu'il les entend que d'être grondé ou puni. Tous les anciens, ſans excepter les Juifs, ſe ſont repréſenté Dieu corporel, & combien de Chrétiens, ſur-tout de Catholiques, ſont encore aujourd'hui dans ce cas-là? Si vos enfans parlent comme des hommes, c'eſt parce que les hommes ſont encore enfans. Voilà pourquoi les Myſteres entaſſés ne coûtent plus rien à perſonne; les termes en ſont tout auſſi faciles à prononcer que d'autres. Une des commodités du Chriſtianiſme moderne eſt de s'être fait un certain jargon de mots ſans idées, avec leſquels on ſatisfait à tout hors à la raiſon.

Par l'examen de l'intelligence qui mene à la connoiſſance de Dieu, je trouve qu'il n'eſt pas raiſonnable de croire cette connoiſſance (17) *toujours néceſſaire au ſalut*. Je cite en exemple les inſenſés, les enfans, & je mets dans la même claſſe les hommes dont l'eſprit n'a pas acquis aſſez de lumieres pour

(17) Emile, Tome I, pag. 454, *in*-4°.

comprendre l'exiſtence de Dieu. Vous dites là-deſſus (18) : *Ne ſoyons point ſurpris que l'Auteur d'Emile remette à un tems ſi reculé la connoiſſance de l'exiſtence de Dieu ; il ne la croit pas néceſſaire au ſalut.* Vous commencez, pour rendre ma propoſition plus dure, par ſupprimer charitablement le mot *toujours*, qui non-ſeulement la modifie, mais qui lui donne un autre ſens, puiſque ſelon ma phraſe cette connoiſſance eſt ordinairement néceſſaire au ſalut ; & qu'elle ne le ſeroit jamais, ſelon la phraſe que vous me prêtez. Après cette petite falſification, vous pourſuivez ainſi :

« Il eſt clair, » *dit-il par l'organe d'un perſonnage chimérique*, » il eſt clair que tel » homme parvenu juſqu'à la vieilleſſe ſans » croire en Dieu, ne ſera pas pour cela privé » de ſa préſence dans l'autre, (vous avez » omis le mot de *vie*.) Si ſon aveuglement » n'a pas été volontaire, & je dis qu'il ne » l'eſt pas toujours ».

Avant de tranſcrire ici votre remarque, permettez que je faſſe la mienne. C'eſt que

(18) *Mandement*, §. XI.

ce personnage prétendu chimérique, c'est moi-même, & non le Vicaire; que ce passage que vous avez cru être dans la Profession de Foi n'y est point, mais dans le corps même du Livre. Monseigneur, vous lisez bien légérement, vous citez bien négligemment les écrits que vous flétrissez si durement; je trouve qu'un homme en place, qui censure, devroit mettre un peu plus d'examen dans ses jugemens. Je reprends à présent votre texte.

Remarquez, M. T. C. F. qu'il ne s'agit point ici d'un homme qui seroit dépourvu de l'usage de sa raison, mais uniquement de celui dont la raison ne seroit point aidée de l'instruction. Vous affirmez ensuite (19) *qu'une telle prétention est souverainement absurde. St. Paul assure qu'entre les Philosophes payens, plusieurs sont parvenus par les seules forces de la raison à la connoissance du vrai Dieu;* & là-dessus vous transcrivez son passage.

Monseigneur, c'est souvent un petit mal de ne pas entendre un Auteur qu'on lit,

(19) *Mandement.* §. XI.

mais c'en eſt un grand quand on le réfute, & un très-grand quand on le diffame. Or, vous n'avez point entendu le paſſage de mon Livre que vous attaquez ici, de même que beaucoup d'autres. Le Lecteur jugera ſi c'eſt ma faute ou la vôtre quand j'aurai mis le paſſage entier ſous ſes yeux.

» Nous tenons « (Les Réformés) » que » nul enfant mort avant l'âge de raiſon ne » ſera privé du bonheur éternel. Les Catho- » liques croient la même choſe de tous les » enfans qui ont reçu le baptême, quoiqu'ils » n'aient jamais entendu parler de Dieu. Il » y à donc des cas où l'on peut être ſauvé » ſans croire en Dieu, & ces cas ont lieu, » ſoit dans l'enfance, ſoit dans la démence, » quand l'eſprit humain eſt incapable des » opérations néceſſaires pour reconnoître » la Divinité. Toute la différence que je vois » ici entre vous & moi eſt que vous préten- » dez que les enfans ont à ſept ans cette ca- » pacité, & que je ne la leur accorde pas » même à quinze. Que j'aie tort ou raiſon, » il ne s'agit pas ici d'un article de foi, » mais d'une ſimple obſervation d'hiſtoire » naturelle.

» Par le même principe, il est clair que
» tel homme, parvenu jusqu'à la vieillesse
» sans croire en Dieu, ne sera pas pour cela
» privé de sa présence dans l'autre vie, si
» son aveuglement n'a pas été volontaire; &
» je dis qu'il ne l'est pas toujours. Vous en
» convenez pour les insensés qu'une mala-
» die prive de leurs facultés spirituelles,
» mais non de leur qualité d'hommes, ni,
» par conséquent, du droit aux bienfaits de
» leur créateur. Pourquoi donc n'en pas con-
» venir aussi pour ceux qui, séquestrés de
» toute société dès leur enfance, auroient
» mené une vie absolument sauvage, privés
» des lumieres qu'on n'acquiert que dans le
» commerce des hommes? Car il est d'une
» impossibilité démontrée qu'un pareil sau-
» vage pût jamais élever ses réflexions jus-
» qu'à la connoissance du vrai Dieu. La rai-
» son nous dit qu'un homme n'est punissable
» que pour les fautes de sa volonté, &
» qu'une ignorance invincible ne lui sauroit
» être imputée à crime. D'où il suit que de-
» vant la justice éternelle, tout homme
» qui croiroit s'il avoit des lumieres néces-
» saires, est réputé croire, & qu'il n'y aura

» d'incrédules punis que ceux dont le cœur » se ferme à la vérité». *Emile T. I, p.* 453, *in-4°.*

Voilà mon passage entier, sur lequel votre erreur saute aux yeux. Elle consiste en ce que vous avez entendu ou fait entendre que, selon moi, il falloit avoir été instruit de Dieu pour y croire. Ma pensée est fort différente. Je dis qu'il faut avoir l'entendement développé & l'esprit cultivé jusqu'à certain point pour être en état de comprendre les preuves de l'existence de Dieu, & sur-tout pour les trouver de soi-même sans en avoir jamais entendu parler. Je parle des hommes barbares ou sauvages; vous m'alléguez des philosophes : je dis qu'il faut avoir acquis quelque philosophie pour s'élever aux notions du vrai Dieu; vous citez Saint Paul qui reconnoît que quelques Philosophes payens se sont élevés aux notions du vrai Dieu : je dis que tel homme grossier n'est pas toujours en état de se former de lui-même une idée juste de la divinité; vous dites que les hommes instruits sont en état de se former une idée juste de la divinité; & sur cette unique preuve, mon opinion

vous paroît *ſouverainement abſurde.* Quoi ! parce qu'un Docteur en droit doit ſavoir les loix de ſon pays, eſt-il abſurde de ſuppoſer qu'un enfant qui ne ſait pas lire a pu les ignorer ?

Quand un Auteur ne veut pas ſe répéter ſans ceſſe, & qu'il a une fois établi clairement ſon ſentiment ſur une matiere, il n'eſt pas tenu de rapporter toujours les mêmes preuves en raiſonnant ſur le même ſentiment. Ses écrits s'expliquent alors les uns par les autres, & les derniers, quand il a de la méthode, ſuppoſent toujours les premiers. Voilà ce que j'ai toujours tâché de faire, & ce que j'ai fait, ſur-tout, dans l'occaſion dont il s'agit.

Vous ſuppoſez, ainſi que ceux qui traitent de ces matieres, que l'homme apporte avec lui ſa raiſon toute formée, & qu'il ne s'agit que de la mettre en œuvre. Or cela n'eſt pas vrai ; car l'une des acquiſitions de l'homme, & même des plus lentes, eſt la raiſon. L'homme apprend à voir des yeux de l'eſprit ainſi que des yeux du corps ; mais le premier apprentiſſage eſt bien plus long que l'autre, parce que les rapports des objets intellectuels

ne se mesurant pas comme l'étendue, ne se trouvent que par estimation, & que nos premiers besoins, nos besoins physiques, ne nous rendent pas l'examen de ces mêmes objets si intéressant. Il faut apprendre à voir deux objets à la fois; il faut apprendre à les comparer entre eux, il faut apprendre à comparer les objets en grand nombre, à remonter par degrès aux causes, à les suivre dans leurs effets; il faut avoir combiné des infinités de rapports pour acquérir des idées de convenance, de proportion, d'harmonie & d'ordre. L'homme qui, privé du secours de ses semblables & sans cesse occupé de pourvoir à ses besoins, est réduit en toute chose à la seule marche de ses propres idées, fait un progrès bien lent de ce côté-là : il vieillit & meurt avant d'être sorti de l'enfance de la raison. Pouvez-vous croire de bonne foi que d'un million d'hommes élevés de cette maniere, il y en eût un seul qui vînt à penser à Dieu ?

L'ordre de l'Univers, tout admirable qu'il est, ne frappe pas également tous les yeux. Le peuple y fait peu d'attention, manquant des connoissances qui rendent cet ordre sen-

ſible, & n'ayant point appris à réfléchir ſur ce qu'il apperçoit. Ce n'eſt ni endurciſſement ni mauvaiſe volonté ; c'eſt ignorance, engourdiſſement d'eſprit. La moindre méditation fatigue ces gens-là, comme le moindre travail des bras fatigue un homme de cabinet. Ils ont ouï parler des œuvres de Dieu & des merveilles de la nature. Ils répetent les mêmes mots ſans y joindre les mêmes idées, & ils ſont peu touchés de tout ce qui peut élever le ſage à ſon Créateur. Or ſi parmi nous le peuple, à portée de tant d'inſtructions, eſt encore ſi ſtupide, que feront ces pauvres gens abandonnés à eux-mêmes dès leur enfance, & qui n'ont jamais rien appris d'autrui ? Croyez-vous qu'un Caffre ou un Lapon philoſophe beaucoup ſur la marche du monde & ſur la génération des choſes ? Encore les Lapons & les Caffres, vivant en corps de Nations, ont-ils des multitudes d'idées acquiſes & communiquées, à l'aide deſquelles ils acquiérent quelques notions groſſieres d'une divinité : ils ont, en quelque façon, leur catéchiſme : mais l'homme ſauvage errant ſeul dans les bois n'en a point du tout. Cet homme n'exiſte pas, direz-vous ; ſoit. Mais

il peut exiſter par ſuppoſition. Il exiſte certainement des hommes qui n'ont jamais eu d'entretien philoſophique en leur vie, & dont tout le tems ſe conſume à chercher leur nourriture, la dévorer, & dormir. Que ferons-nous de ces hommes-là, des Eskimaux, par exemple ? En ferons-nous des Théologiens ?

Mon ſentiment eſt donc que l'eſprit de l'homme, ſans progrès, ſans inſtruction, ſans culture, & tel qu'il ſort des mains de la nature, n'eſt pas en état de s'élever de lui-même aux ſublimes notions de la divinité ; mais que ces notions ſe préſentent à nous à meſure que notre eſprit ſe cultive ; qu'aux yeux de tout homme qui a penſé, qui a réfléchi, Dieu ſe manifeſte dans ſes ouvrages ; qu'il ſe révele aux gens éclairés dans le ſpectacle de la nature ; qu'il faut, quand on a les yeux ouverts, les fermer pour ne l'y pas voir ; que tout philoſophe athée eſt un raiſonneur de mauvaiſe foi, ou que ſon orgueil aveugle ; mais qu'auſſi tel homme ſtupide & groſſier, quoique ſimple & vrai, tel eſprit ſans erreur & ſans vice, peut, par une ignorance involontaire, ne pas remonter à l'Auteur de ſon être, & ne pas concevoir ce que c'eſt que

Dieu, ſans que cette ignorance le rende puniſſable d'un défaut auquel ſon cœur n'a point conſenti. Celui-ci n'eſt pas éclairé, & l'autre refuſe de l'être : cela me paroît fort différent.

Appliquez à ce ſentiment votre paſſage de Saint Paul, & vous verrez qu'au lieu de le combattre, il le favoriſe ; vous verrez que ce paſſage tombe uniquement ſur ces ſages prétendus à qui *ce qui peut être connu de Dieu a été manifeſté*, à qui *la conſidération des choſes qui ont été faites dès la création du monde, a rendu viſible ce qui eſt inviſible en Dieu*, mais qui *ne l'ayant point glorifié & ne lui ayant point rendu graces, ſe ſont perdus dans la vanité de leur raiſonnement*, &, ainſi demeurés ſans excuſe, *en ſe diſant ſages, ſont devenus foux*. La raiſon ſur laquelle l'Apôtre reproche aux philoſophes de n'avoir pas glorifié le vrai Dieu, n'étant point applicable à ma ſuppoſition, forme une induction toute en ma faveur ; elle confirme ce que j'ai dit moi-même, que tout (20) *philoſophe qui ne croit pas, a tort, parce qu'il uſe mal*

(20) Emille, T. I, p. 453 *in*-4°.

de la raiſon qu'il a cultivée, & qu'il eſt en état d'entendre les vérités qu'il rejette ; elle montre, enfin, par le paſſage même, que vous ne m'avez point entendu ; & quand vous m'imputez d'avoir dit ce que je n'ai ni dit ni penſé, ſavoir que l'on ne croit en Dieu que ſur l'autorité d'autrui (21), vous avez tellement tort, qu'au contraire je n'ai fait que diſtinguer les cas où l'on peut connoître Dieu par ſoi-même, & les cas où l'on ne le peut que par le ſecours d'autrui.

Au reſte, quand vous auriez raiſon dans cette critique ; quand vous auriez ſolidement réfuté mon opinion, il ne s'enſuivroit pas de cela ſeul qu'elle fût ſouverainement abſurde, comme il vous plaît de la qualifier : on peut ſe tromper ſans tomber dans l'extravagance, & toute erreur n'eſt pas une abſurdité. Mon reſpect pour vous me rendra moins prodigue d'épithetes, & ce ne ſera pas ma faute ſi le Lecteur trouve à les placer.

(21) M. de Beaumont ne dit pas cela en propres termes ; mais c'eſt le ſeul ſens raiſonnable qu'on puiſſe donner à ſon texte, appuyé du paſſage de Saint Paul ; & je ne puis répondre qu'à ce que j'entends. (*Voyez ſon Mandement*, §. *XI.*)

Toujours avec l'arrangement de censurer sans entendre, vous passez d'une imputation grave & fausse à une autre qui l'est encore plus, & après m'avoir injustement accusé de nier l'évidence de la divinité, vous m'accusez plus injustement d'en avoir révoqué l'unité en doute. Vous faites plus; vous prenez la peine d'entrer là-dessus en discussion, contre votre ordinaire, & le seul endroit de votre Mandement où vous ayez raison, est celui où vous réfutez une extravagance que je n'ai pas dite.

Voici le passage que vous attaquez, ou plutôt votre passage où vous rapportez le mien; car il faut que le Lecteur me voie entre vos mains.

« (22) Je sais, » *fait-il dire au personnage supposé qui lui sert d'organe;* « je » sais que le monde est gouverné par une » volonté puissante & sage; je le vois, ou » plutôt je le sens, & cela m'importe à savoir : mais ce même monde est-il éternel, » ou créé? Y a-t-il un principe unique des » choses? Y en a-t-il deux ou plusieurs,

(22) *Mandement*, §. XIII.

» & quelle est leur nature ? Je n'en sais rien, » & que m'importe ?..... (23) je renonce à » des questions oiseuses qui peuvent inquié» ter mon amour propre, mais qui sont inu» tiles à ma conduite & supérieures à ma » raison ».

J'observe, en passant, que voici la seconde fois que vous qualifiez le Prêtre Savoyard de personnage chimérique ou supposé. Comment êtes-vous instruit de cela, je vous supplie ? J'ai affirmé ce que je savois; vous niez ce que vous ne savez pas; qui des deux est le téméraire ? On sait, j'en conviens, qu'il y a peu de Prêtres qui croient en Dieu; mais encore n'est-il pas prouvé qu'il n'y en ait point du tout. Je reprends votre texte.

(24) *Que veut donc dire cet Auteur téméraire ? ... l'unité de Dieu lui paroît une question oiseuse & supérieure à sa raison, comme si la multiplicité des Dieux n'étoit*

(23) Ces points indiquent une lacune de deux lignes par lesquelles le passage est tempéré, & que M. de Beaumont n'a pas voulu transcrire. *Voyez Emile*, T. II, p. 33, *in*-4°.

(24) *Mandement*, §. XIII.

pas la plus grande des absurdités. « La plu-
» ralité des Dieux, » *dit énergiquement Tertullien*, « est une nullité de Dieu, » *admettre un Dieu, c'est admettre un Etre suprême & indépendant, auquel tous les autres Etres soient subordonnés* (25). *Il implique donc qu'il y ait plusieurs Dieux.*

Mais qui est-ce qui dit qu'il y a plusieurs Dieux? Ah, Monseigneur! vous voudriez bien que j'eusse dit de pareilles folies; vous n'auriez sûrement pas pris la peine de faire un Mandement contre moi.

Je ne sais ni pourquoi ni comment ce qui est est, & bien d'autres qui se piquent de le dire ne le savent pas mieux que moi. Mais je vois qu'il n'y a qu'une premiere cause motrice, puisque tout concourt sensiblement aux mêmes fins. Je reconnois donc

(25) Tertullien fait ici un sophisme très-familier aux Peres de l'Eglise. Il définit le mot *Dieu* selon les Chrétiens, & puis il accuse les Payens de contradiction, parce que contre sa définiton ils admettent plusieurs Dieux. Ce n'étoit pas la peine de m'imputer une erreur que je n'ai pas commise, uniquement pour citer si hors de propos un sophisme de Tertullien.

une volonté unique & suprême qui dirige tout, & une puissance unique & suprême qui exécute tout. J'attribue cette puissance & cette volonté au même Être, à cause de leur parfait accord qui se conçoit mieux dans un que dans deux, & parce qu'il ne faut pas sans raison multiplier les êtres : car le mal même que nous voyons n'est point un mal absolu, &, loin de combattre directement le bien, il concourt avec lui à l'harmonie universelle.

Mais ce par quoi les choses sont, se distingue très-nettement sous deux idées ; savoir, la chose qui fait & la chose qui est faite ; même ces deux idées ne se réunissent pas dans le même être sans quelque effort d'esprit, & l'on ne conçoit guere une chose qui agit, sans en supposer une autre sur laquelle elle agit. De plus, il est certain que nous avons l'idée de deux substances distinctes ; savoir, l'esprit & la matiere ; ce qui pense, & ce qui est étendu ; & ces deux idées se conçoivent très-bien l'une sans l'autre.

Il y a donc deux manieres de concevoir l'origine de deux choses, savoir ; ou dans

deux causes diverses, l'une vive & l'autre morte, l'une motrice & l'autre mue, l'une efficiente & l'autre instrumentale ; ou dans une cause unique qui tire d'elle seule tout ce qui est, & tout ce qui se fait. Chacun de ces deux sentimens, débattus par les métaphysiciens depuis tant de siecles, n'en est pas devenu plus croyable à la raison humaine : & si l'existence éternelle & nécessaire de la matiere a pour nous ses difficultés, sa création n'en a pas de moindres; puisque tant d'hommes & de philosophes, qui dans tous les tems ont médité sur ce sujet, ont tous unanimement rejetté la possibilité de la création, excepté peut-être un très-petit nombre qui paroissent avoir sincérement soumis leur raison à l'autorité ; sincérité que les motifs de leur intérêt, de leur sûreté, de leur repos, rendent fort suspecte, & dont il sera toujours impossible de s'assurer, tant que l'on risquera quelque chose à parler vrai.

Supposé qu'il y ait un principe éternel & unique des choses, ce principe étant simple dans son essence n'est pas composé de matiere & d'esprit, mais il est matiere ou esprit seulement. Sur les raisons déduites par

le Vicaire, il ne ſauroit concevoir que ce principe ſoit matiere, & s'il eſt eſprit, il ne ſauroit concevoir que par lui la matiere ait reçu l'être : car il faudroit pour cela concevoir la création ; or l'idée de création, l'idée ſous laquelle on conçoit que par un ſimple acte de volonté rien devient quelque choſe, eſt, de toutes les idées qui ne ſont pas clairement contradictoires, la moins compréhenſible à l'eſprit humain.

Arrêté des deux côtés par ces difficultés, le bon Prêtre demeure indécis & ne ſe tourmente point d'un doute de pure ſpéculation, qui n'influe en aucune maniere ſur ſes devoirs en ce monde ; car enfin que m'importe d'expliquer l'origine des êtres, pourvu que je ſache comment ils ſubſiſtent, quelle place j'y dois remplir, & en vertu de quoi cette obligation m'eſt impoſée ?

Mais ſuppoſer deux principes (26) des

(26) Celui qui ne connoît que deux ſubſtances, ne peut non plus imaginer que deux principes, & le terme, *ou pluſieurs*, ajouté dans l'endroit cité, n'eſt-là qu'une eſpece d'explétif, ſervant tout-au-plus à faire entendre que le nombre de ces principes n'importe pas plus à connoître que leur nature.

choses, supposition que pourtant le Vicaire ne fait point, ce n'est pas pour cela supposer deux Dieux; à moins que, comme les Manichéens, on ne suppose aussi ces principes tous deux actifs; doctrine absolument contraire à celle du Vicaire, qui, très-positivement, n'admet qu'une Intelligence premiere, qu'un seul principe actif, & par conséquent qu'un seul Dieu.

J'avoue bien que la création du monde étant clairement énoncée dans nos traductions de la Genese, la rejetter positivement seroit à cet égard rejetter l'autorité, sinon des Livres Sacrés, au moins des traductions qu'on nous en donne, & c'est aussi ce qui tient le Vicaire dans un doute qu'il n'auroit peut-être pas sans cette autorité : car d'ailleurs la co-existence des deux Principes (27)

(27) Il est bon de remarquer que cette question de l'éternité de la matiere, qui effarouche si fort nos Théologiens, effarouchoit assez peu les Peres de l'Eglise, moins éloignés des sentimens de Platon. Sans parler de Justin martyr, d'Origene, & d'autres, Clément Alexandrin prend si bien l'affirmative dans ses Hypotiposes, que Photius veut à cause de cela que ce Livre ait été falsifié. Mais le même sentiment reparoît

ſemble expliquer mieux la conſtitution de l'univers & lever des difficultés qu'on a peine à réſoudre ſans elle, comme entre autres celle de l'origine du mal. De plus, il faudroit entendre parfaitement l'Hébreu, & même avoir été contemporain de Moïſe, pour ſavoir certainement quel ſens il a donné au mot qu'on nous rend par le mot *créa.* Ce terme eſt trop philoſophique pour avoir eu dans ſon origine l'acception connue & populaire que nous lui donnons maintenant ſur la foi de nos Docteurs. Rien n'eſt moins rare que des mots dont le ſens change par trait de tems, & qui font attribuer aux anciens Auteurs qui s'en ſont ſervis, des idées qu'ils n'ont point eues. Le mot hébreu qu'on a traduit par *créer*, *faire quelque choſe de rien*, ſignifie plutôt *faire*, *produire quelque choſe avec magnificence.* Rivet prétend même que ce mot hébreu *Bara*, ni le mot grec qui lui répond, ni même le mot latin

encore dans les Stromates, où Clément rapporte celui d'Héraclite ſans l'improuver. Ce Pere, Livre V, tâche, à la vérité, d'établir un ſeul principe, mais c'eſt parce qu'il refuſe ce nom à la matiere, même en admettant ſon éternité.

creare ne peuvent se restreindre à cette signification particuliere de *produire quelque chose de rien*. Il est si certain, du moins, que le mot latin se prend dans un autre sens, que Lucrece, qui nie formellement la possibilité de toute création, ne laisse pas d'employer souvent le même terme pour exprimer la formation de l'Univers & de ses parties. Enfin M. de Beausobre a prouvé (28) que la notion de la création ne se trouve point dans l'ancienne Théologie judaïque, & vous êtes trop instruit, Monseigneur, pour ignorer que beaucoup d'hommes, pleins de respect pour nos Livres Sacrés, n'ont cependant point reconnu dans le récit de Moïse l'absolue création de l'Univers. Ainsi le Vicaire, à qui le despotisme des Théologiens n'en impose pas, peut très-bien, sans en être moins orthodoxe, douter s'il y a deux principes éternels des choses, ou s'il n'y en a qu'un. C'est un débat purement grammatical ou philosophique, où la révélation n'entre pour rien.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas de cela qu'il s'agit entre nous, & sans soutenir les

(28) Hist. du Manichéisme, T. II.

ſentimens du Vicaire, je n'ai rien à faire ici qu'à montrer vos torts.

Or vous avez tort d'avancer que l'unité de Dieu me paroît une queſtion oiſeuſe & ſupérieure à la raiſon, puiſque dans l'Écrit que vous cenſurez, cette unité eſt établie & ſoutenue par le raiſonnement ; & vous avez tort de vous étayer d'un paſſage de Tertullien pour conclure contre moi qu'il implique qu'il y ait pluſieurs Dieux : car ſans avoir beſoin de Tertullien, je conclus auſſi de mon côté qu'il implique qu'il y ait pluſieurs Dieux.

Vous avez tort de me qualifier pour cela d'Auteur téméraire, puiſqu'où il n'y a point d'aſſertion, il n'y a point de témérité. On ne peut concevoir qu'un Auteur ſoit un téméraire, uniquement pour être moins hardi que vous.

Enfin vous avez tort de croire avoir bien juſtifié les dogmes particuliers qui donnent à Dieu les paſſions humaines, & qui, loin d'éclaircir les notions du grand Être, les embrouillent & les aviliſſent, en m'accuſant fauſſement d'embrouiller & d'avilir moi-même ces notions, d'attaquer directement l'eſſence divine, que je n'ai point attaquée,

& de révoquer en doute ſon unité : que je n'ai point révoquée en doute. Si je l'avois fait, que s'enſuivroit-il ? Récriminer n'eſt pas ſe juſtifier : mais celui qui, pour toute défenſe, ne fait que récriminer à faux, a bien l'air d'être ſeul coupable.

La contradiction que vous me reprochez dans le même lieu eſt tout auſſi bien fondée que la précédente accuſation. *Il ne ſait*, dites-vous, *quelle eſt la nature de Dieu, & bientôt après il reconnoît que cet Etre ſuprême eſt doué d'intelligence, de puiſſance, de volonté & de bonté ; n'eſt-ce donc pas-là avoir une idée de la nature divine ?*

Voici, Monſeigneur, là-deſſus ce que j'ai à vous dire.

» Dieu eſt intelligent ; mais comment » l'eſt-il ? L'homme eſt intelligent quand » il raiſonne, & la ſuprême intelligence n'a » pas beſoin de raiſonner ; il n'y a pour elle » ni prémiſſes, ni conſéquences, il n'y a » pas de propoſition ; elle eſt purement in- » tuitive, elle voit également tout ce qui eſt » & tout ce qui peut être ; toutes les vé- » rités ne ſont pour elle qu'une ſeule idée, » comme tous les lieux un ſeul point &

» tous les tems un seul moment. La puis-
» sance humaine agit par des moyens, la
» puissance divine agit par elle-même :
» Dieu peut parce qu'il veut, sa volonté fait
» son pouvoir. Dieu est bon, rien n'est plus
» manifeste ; mais la bonté dans l'homme
» est l'amour de ses semblables, & la bonté
» de Dieu est l'amour de l'ordre ; car c'est
» par l'ordre qu'il maintient ce qui existe,
» & lie chaque partie avec le tout. Dieu est
» juste, j'en suis convaincu ; c'est une suite
» de sa bonté ; l'injustice des hommes est
» leur œuvre & non pas la sienne : le dé-
» sordre moral qui dépose contre la provi-
» dence aux yeux des philosophes, ne fait
» que la démontrer aux miens. Mais la jus-
» tice de l'homme est de rendre à chacun ce
» qui lui appartient, & la justice de Dieu de
» demander compte à chacun de ce qu'il lui
» a donné.

» Que si je viens à découvrir successive-
» ment ces attributs dont je n'ai nulle idée
» absolue, c'est par des conséquences for-
» cées, c'est par le bon usage de ma raison :
» mais je les affirme sans les comprendre,
» & dans le fond, c'est n'affirmer rien. J'ai
» beau

» beau me dire, Dieu eſt ainſi ; je le ſens, » je me le prouve : je n'en conçois pas » mieux comment Dieu peut être ainſi.

» Enfin plus je m'efforce de contempler » ſon eſſence infinie, moins je la conçois ; » mais elle eſt, cela me ſuffit ; moins je la » conçois, plus je l'adore. Je m'humilie & » lui dis : Etre des êtres, je ſuis parce que » tu es ; c'eſt m'élever à ma ſource que de te » méditer ſans ceſſe. Le plus digne uſage de » ma raiſon eſt de s'anéantir devant toi : » c'eſt mon raviſſement d'eſprit, c'eſt le » charme de ma foibleſſe de me ſentir ac- » cablé de ta grandeur ».

Voilà ma réponſe, & je la crois péremptoire. Faut-il vous dire à préſent où je l'ai priſe ? Je l'ai tirée mot-à-mot de l'endroit même que vous accuſez de contradiction (29). Vous en uſez comme tous mes adverſaires, qui, pour me réfuter, ne font qu'écrire les objections que je me ſuis faites, & ſupprimer mes ſolutions. La réponſe eſt déja toute prête ; c'eſt l'ouvrage qu'ils ont réfuté.

(29) Emile, T. II, p. 51, *in*-4°.

Nous avançons, Monseigneur, vers les discussions les plus importantes.

Après avoir attaqué mon système & mon Livre, vous attaquez aussi ma Religion ; & parce que le Vicaire catholique fait des objections contre son Église, vous cherchez à me faire passer pour ennemi de la mienne ; comme si proposer des difficultés sur un sentiment, c'étoit y renoncer ; comme si toute connoissance humaine n'avoit pas les siennes ; comme si la Géométrie elle-même n'en avoit pas, ou que les Géometres se fissent une loi de les taire pour ne pas nuire à la certitude de leur art.

La réponse que j'ai d'avance à vous faire est de vous déclarer avec ma franchise ordinaire mes sentimens en matiere de Religion, tels que je les ai professés dans tous mes Écrits, & tels qu'ils ont toujours été dans ma bouche & dans mon cœur. Je vous dirai, de plus, pourquoi j'ai publié la Profession de Foi du Vicaire, & pourquoi, malgré tant de clameurs, je la tiendrai toujours pour l'Écrit le meilleur & le plus utile dans le siecle où je l'ai publié. Les bûchers ni les décrets ne me feront point changer de lan-

gage ; les Théologiens en m'ordonnant d'être humble ne me feront point être faux, & les philosophes en me taxant d'hypocrisie ne me feront point professer l'incrédulité. Je dirai ma Religion, parce que j'en ai une, & je la dirai hautement, parce que j'ai le courage de la dire, & qu'il seroit à désirer pour le bien des hommes que ce fût celle du genre-humain.

Monseigneur, je suis Chrétien, & sincérement Chrétien, selon la doctrine de l'Evangile. Je suis Chrétien, non comme un disciple des Prêtres, mais comme un disciple de Jésus-Christ. Mon Maître a peu subtilisé sur le dogme, & beaucoup insisté sur les devoirs ; il prescrivoit moins d'articles de foi que de bonnes œuvres ; il n'ordonnoit de croire que ce qui étoit nécessaire pour être bon ? quand il résumoit la Loi & les Prophetes, c'étoit bien plus dans des actes de vertu que dans des formules de croyance(30), & il m'a dit par lui-même & par ses Apôtres que celui qui aime son frere a accompli la Loi (31).

(30) Matth. VII. 12.
(31) Galat. V. 14.

Moi de mon côté, très - convaincu des vérités essentielles au Christianisme, lesquelles servent de fondement à toute bonne morale, cherchant au surplus à nourrir mon cœur de l'esprit de l'Evangile sans tourmenter ma raison de ce qui m'y paroît obscur, enfin persuadé que quiconque aime Dieu par-dessus toute chose & son prochain comme soi-même, est un vrai Chrétien, je m'efforce de l'être, laissant à part toutes ces subtilités de doctrine, tous ces importans galimathias dont les Pharisieus embrouillent nos devoirs & offusquent notre foi ; & mettant avec Saint Paul la foi même au-dessous de la charité (32).

Heureux d'être né dans la Religion la plus raisonnable & la plus sainte qui soit sur la terre, je reste inviolablement attaché au culte de mes Peres : comme eux je prends l'Écriture & la raison pour les uniques regles de ma croyance ; comme eux je récuse l'autorité des hommes, & n'entends me soumettre à leurs formules qu'autant que j'en apperçois la vérité ; comme eux je me réunis de cœur avec les vrais serviteurs de Jésus - Christ &

(32) 1. Cor. XIII. 2. 13.

les vrais adorateurs de Dieu, pour lui offrir dans la communion des fideles les hommages de ſon Égliſe. Il m'eſt conſolant & doux d'être compté parmi ſes membres, de participer au culte public qu'ils rendent à la divinité, & de me dire au milieu d'eux: Je ſuis avec mes freres.

Pénétré de reconnoiſſance pour le digne Paſteur (*) qui, réſiſtant au torrent de l'exemple, & jugeant dans la vérité, n'a point exclus de l'Égliſe un défenſeur de la cauſe de Dieu, je conſerverai toute ma vie un tendre ſouvenir de ſa charité vraiment Chrétienne. Je me ferai toujours une gloire d'être compté dans ſon troupeau, & j'eſpere n'en point ſcandaliſer les membres ni par mes ſentimens ni par ma conduite. Mais lorſque d'injuſtes Prêtres s'arrogeant des droits qu'ils n'ont pas, voudront ſe faire les arbitres de ma croyance, & viendront me dire arrogamment: Rétractez-vous, déguiſez-vous, expliquez ceci, déſavouez cela; leurs hauteurs ne m'en imposeront point; ils ne me feront point mentir pour être orthodoxe, ni dire

(*) Voyez les Lettres écrites de la Montagne, Lettre deuxieme, note (*r*).

pour leur plaire ce que je ne pense pas. Que si ma véracité les offense, & qu'ils veuillent me retrancher de l'Église, je craindrai peu cette menace dont l'exécution n'est pas en leur pouvoir. Ils ne m'empêcheront pas d'être uni de cœur avec les fideles; ils ne m'ôteront pas du rang des élus si j'y suis inscrit. Ils peuvent m'en ôter les consolations dans cette vie, mais non l'espoir dans celle qui doit la suivre, & c'est-là que mon vœu le plus ardent & le plus sincere est d'avoir Jésus-Christ même pour Juge entre eux & moi.

Tels sont, Monseigneur, mes vrais sentimens, que je ne donne pour regle à personne, mais que je déclare être les miens, & qui resteront tels tant qu'il plaira, non aux hommes, mais à Dieu, seul maître de changer mon cœur & ma raison : car aussi long-tems que je serai ce que je suis & que je penserai comme je pense, je parlerai comme je parle. Bien différent, je l'avoue, de vos Chrétiens en effigie, toujours prêts à croire ce qu'il faut croire ou à dire ce qu'il faut dire pour leur intérêt ou pour leur repos, & toujours sûrs d'être assez bons Chrétiens, pourvu qu'on ne brûle pas leurs Livres &

qu'ils ne ſoient pas décrétés. Ils vivent en gens perſuadés que non-ſeulement il faut confeſſer tel & tel article, mais que cela ſuffit pour aller en paradis; & moi je penſe, au contraire, que l'eſſentiel de la Religion conſiſte en pratique, que non-ſeulement il faut être homme de bien, miſéricordieux, humain, charitable; mais que quiconque eſt vraiment tel en croit aſſez pour être ſauvé. J'avoue, au reſte, que leur doctrine eſt plus commode que la mienne, & qu'il en coûte bien moins de ſe mettre au nombre des fideles par des opinions que par des vertus.

Que ſi j'ai dû garder ces ſentimens pour moi ſeul, comme ils ne ceſſent de le dire; ſi lorſque j'ai eu le courage de les publier & de me nommer, j'ai attaqué les Loix & troublé l'ordre public, c'eſt ce que j'examinerai tout-à-l'heure. Mais qu'il me ſoit permis, auparavant, de vous ſupplier, Monſeigneur, vous & tous ceux qui liront cet écrit, d'ajouter quelque foi aux déclarations d'un ami de la vérité, & de ne pas imiter ceux qui, ſans preuve, ſans vraiſemblance, & ſur le ſeul témoignage de leur propre cœur, m'accuſent d'athéiſme &

d'irréligion contre des proteſtations ſi poſitives, & que rien de ma part n'a jamais démenties. Je n'ai pas trop, ce me ſemble, l'air d'un homme qui ſe déguiſe, & il n'eſt pas aiſé de voir quel intérêt j'aurois à me déguiſer ainſi. L'on doit préſumer que celui qui s'exprime ſi librement ſur ce qu'il ne croit pas, eſt ſincere en ce qu'il dit croire, & quand ſes diſcours, ſa conduite & ſes écrits ſont toujours d'accord ſur ce point, quiconque oſe affirmer qu'il ment, & n'eſt pas un Dieu, ment infailliblement lui-même.

Je n'ai pas toujours eu le bonheur de vivre ſeul. J'ai fréquenté des hommes de toute eſpece. J'ai vu des gens de tous les partis, des Croyans de toutes les ſectes, des eſprits-forts de tous les ſyſtêmes : j'ai vu des grands, des petits, des libertins, des philoſophes. J'ai eu des amis ſûrs & d'autres qui l'étoient moins : j'ai été environné d'eſpions, de malveillans, & le monde eſt plein de gens qui me haïſſent à cauſe du mal qu'ils m'ont fait. Je les abjure tous, quels qu'ils puiſſent être, de déclarer au public ce qu'ils ſavent de ma croyance en matiere de Reli-

gion : si dans le commerce le plus suivi, si dans la plus étroite familiarité, si dans la gaîté des repas, si dans les confidences du tête-à-tête ils m'ont jamais trouvé différent de moi-même ; si lorsqu'ils ont voulu disputer ou plaisanter, leurs argumens ou leurs railleries m'ont un moment ébranlé, s'ils m'ont surpris à varier dans mes sentimens, si dans le secret de mon cœur ils en ont pénétré que je cachois au public ; si dans quelque tems que ce soit ils ont trouvé en moi une ombre de fausseté ou d'hypocrisie, qu'ils le disent, qu'ils révelent tout, qu'ils me dévoilent ; j'y consens, je les en prie, je les dispense du secret de l'amitié ; qu'ils disent hautement, non ce qu'ils voudroient que je fusse, mais ce qu'ils savent que je suis : qu'ils me jugent selon leur conscience ; je leur confie mon honneur sans crainte, & je promets de ne les point récuser.

Que ceux qui m'accusent d'être sans Religion, parce qu'ils ne conçoivent pas qu'on en puisse avoir une, s'accordent au moins s'ils peuvent entre eux. Les uns ne trouvent dans mes Livres qu'un systême d'athéisme, les autres disent que je rends gloire à Dieu

dans mes Livres ſans y croire au fond de mon cœur. Ils taxent mes écrits d'impiété & mes ſentimens d'hypocriſie. Mais ſi je prêche en public l'athéiſme, je ne ſuis donc pas un hypocrite, & ſi j'affecte une foi que je n'ai point, je n'enſeigne donc point l'impiété. En entaſſant des imputations contradictoires, la calomnie ſe découvre elle-même ; mais la malignité eſt aveugle, & la paſſion ne raiſonne pas.

Je n'ai pas, il eſt vrai, cette foi dont j'entends ſe vanter tant de gens d'une probité ſi médiocre, cette foi robuſte qui ne doute jamais de rien, qui croit ſans façon tout ce qu'on lui préſente à croire, & qui met à part ou diſſimule les objections qu'elle ne ſait pas réſoudre. Je n'ai pas le bonheur de voir dans la révélation l'évidence qu'ils y trouvent, & ſi je me détermine pour elle, c'eſt parce que mon cœur m'y porte, qu'elle n'a rien que de conſolant pour moi, & qu'à la rejetter, les difficultés ne ſont pas moindres ; mais ce n'eſt pas parce que je la vois démontrée, car très-ſûrement elle ne l'eſt pas à mes yeux. Je ne ſuis pas même aſſez inſtruit à beaucoup près pour qu'une dé-

monſtration qui demande un ſi profond ſavoir, ſoit jamais à ma portée. N'eſt-il pas plaiſant que moi qui propoſe ouvertement mes objections & mes doutes, je ſois l'hypocrite, & que tous ces gens ſi décidés, qui diſent ſans ceſſe croire fermement ceci & cela, que ces gens ſi ſûrs de tout, ſans avoir pourtant de meilleures preuves que les miennes, que ces gens, enfin, dont la plupart ne ſont gueres plus ſavans que moi, & qui ſans lever mes difficultés, me reprochent de les avoir propoſées, ſoient les gens de bonne-foi ?

Pourquoi ſerois-je un hypocrite, & que gagnerois-je à l'être ? J'ai attaqué tous les intérêts particuliers, j'ai ſuſcité contre moi tous les partis, je n'ai ſoutenu que la cauſe de Dieu & l'humanité, & qui eſt-ce qui s'en ſoucie ? Ce que j'en ai dit n'a pas même fait la moindre ſenſation, & pas une ame ne m'en a ſu gré. Si je me fuſſe ouvertement déclaré pour l'athéiſme, les dévots ne m'auroient pas fait pis, & d'autres ennemis non moins dangereux ne me porteroient point leurs coups en ſecret. Si je me fuſſe ouvertement déclaré pour l'athéiſme, les uns

m'eussent attaqué avec plus de réserve en me voyant défendu par les autres, & disposé moi-même à la vengeance : mais un homme qui craint Dieu n'est gueres à craindre; son parti n'est pas redoutable, il est seul ou à peu près, & l'on est sûr de pouvoir lui faire beaucoup de mal avant qu'il songe à le rendre. Si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme, en me séparant ainsi de l'Eglise, j'aurois ôté tout d'un coup à ses Ministres le moyen de me harceler sans cesse, & de me faire endurer toutes leurs petites tyrannies; je n'aurois point essuyé tant d'ineptes censures; & au lieu de me blâmer si aigrement d'avoir écrit, il eût fallu me réfuter, ce qui n'est pas tout à fait si facile. Enfin, si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme, on eût d'abord un peu clabaudé; mais on m'eût bientôt laissé en paix comme tous les autres; le peuple du Seigneur n'eût point pris inspection sur moi, chacun n'eût point cru me faire grace en ne me traitant pas en excommunié; & j'eusse été quitte à quitte avec tout le monde : les Saintes en Israël ne m'auroient point écrit des Lettres anonymes, & leur charité ne se fût point exhalée en dévotes

dévotes injures ; elles n'eussent point pris la peine de m'assurer humblement que j'étois un scélérat, un monstre exécrable, & que le monde eût éte trop heureux si quelque bonne ame eût pris le soin de m'étouffer au berceau : d'honnêtes gens, de leur côté, me regardant alors comme un réprouvé, ne se tourmenteroient & ne me tourmenteroient point pour me ramener dans la bonne voie ; ils ne me tirailleroient pas à droite & à gauche, ils ne m'étoufferoient pas sous le poids de leurs sermons, ils ne me forceroient pas de bénir leur zele en maudissant leur importunité, & de sentir avec reconnoissance qu'ils sont appellés à me faire périr d'ennui.

Monseigneur, si je suis un hypocrite, je suis un fou ; puisque, pour ce que je demande aux hommes, c'est une grande folie de se mettre en frais de fausseté ; si je suis un hypocrite, je suis un sot ; car il faut l'être beaucoup pour ne pas voir que le chemin que j'ai pris ne mene qu'à des malheurs dans cette vie, & que quand j'y pourrois trouver quelque avantage, je n'en puis profiter sans me démentir. Il est vrai que j'y

ſuis à tems encore ; je n'ai qu'à vouloir un moment tromper les hommes ; & je mets à mes pieds tous mes ennemis. Je n'ai point encore atteint la vieilleſſe ; je puis avoir long-tems à ſouffrir ; je puis voir changer derechef le public ſur mon compte : mais ſi jamais j'arrive aux honneurs & à la fortune ; par quelque route que j'y parvienne, alors je ſerai un hypocrite ; cela eſt ſûr.

La gloire de l'ami de la vérité n'eſt point attachée à telle opinion plutôt qu'à telle autre ; quoi qu'il diſe, pourvu qu'il le penſe, il tend à ſon but. Celui qui n'a d'autre intérêt que d'être vrai n'eſt point tenté de mentir, & il n'y a nul homme ſenſé qui ne préfere le moyen le plus ſimple, quand il eſt auſſi le plus ſûr. Mes ennemis auront beau faire avec leurs injures ; ils ne m'ôteront point l'honneur d'être un homme véridique en toute choſe, d'être le ſeul Auteur de mon ſiecle & de beaucoup d'autres qui ait écrit de bonne foi, & qui n'ait dit que ce qu'il a cru : ils pourront un moment ſouiller ma réputation à force de rumeurs & de calomnies ; mais elle en triomphera tôt ou tard ; car tandis qu'ils varieront dans leurs imputations ridicules, je reſterai toujours

le même, & ſans autre art que ma franchiſe, j'ai de quoi les déſoler toujours.

Mais cette franchiſe eſt déplacée avec le public ! Mais toute vérité n'eſt pas bonne à dire ! Mais bien que tous les gens ſenſés penſent comme vous, il n'eſt pas bon que le vulgaire penſe ainſi ! Voilà, ce qu'on m'écrit de toute parts ; voilà, peut-être, ce que vous me diriez vous-même, ſi nous étions tête-à-tête dans votre Cabinet. Tels ſont les hommes. Ils changent de langage comme d'habit ; ils ne diſent la vérité qu'en robe de chambre ; en habit de parade ils ne ſavent plus que mentir, & non-ſeulement ils ſont trompeurs & fourbes à la face du genre humain, mais ils n'ont pas honte de punir contre leur conſcience quiconque oſe n'être pas fourbe & trompeur public comme eux. Mais ce principe eſt-il bien vrai que toute vérité n'eſt pas bonne à dire ? Quand il le ſeroit, s'enſuivroit-il que nulle erreur ne fût bonne à détruire, & toutes les folies des hommes ſont-elles ſi ſaintes qu'il n'y en ait aucune qu'on ne doive reſpecter ? Voilà ce qu'il conviendroit d'examiner avant de me donner pour loi une maxime ſuſpecte &

vague, qui, fût-elle vraie en elle-même, peut pécher par son application.

J'ai grande envie, Monseigneur, de prendre ici ma méthode ordinaire, & de donner l'histoire de mes idées pour toute réponse à mes accusateurs. Je crois ne pouvoir mieux justifier tout ce que j'ai osé dire, qu'en disant encore tout ce que j'ai pensé.

Sitôt que je fus en état d'observer les hommes, je les regardois faire, & je les écoutois parler; puis, voyant que leurs actions ne ressembloient point à leurs discours, je cherchai la raison de cette dissemblance, & je trouvai qu'être & paroître étant pour eux deux choses aussi différentes qu'agir & parler, cette deuxieme différence étoit la cause de l'autre, & avoit elle-même une cause qui me restoit à chercher.

Je la trouvai dans notre ordre social, qui, de tout point contraire à la nature que rien ne détruit, la tyrannise sans cesse, & lui fait sans cesse réclamer ses droits. Je suivis cette contradiction dans ses conséquences, & je vis qu'elle expliquoit seule tous les vices des hommes & tous les maux de la société. D'où je conclus qu'il n'étoit pas nécessaire

de ſuppoſer l'homme méchant par ſa nature, lorſqu'on pouvoit marquer l'origine & le progrès de ſa méchanceté. Ces réflexions me conduiſirent à de nouvelles recherches ſur l'eſprit humain conſidéré dans l'état civil, & je trouvai qu'alors le développement des lumieres & des vices ſe faiſoit toujours en même raiſon, non dans les individus, mais dans les peuples; diſtinction que j'ai toujours ſoigneuſement faite, & qu'aucun de ceux qui m'ont attaqué n'a jamais pu concevoir.

J'ai cherché la vérité dans les Livres; je n'y ai trouvé que le menſonge & l'erreur. J'ai conſulté les Auteurs; je n'ai trouvé que des Charlatans qui ſe font un jeu de tromper les hommes, ſans autre Loi que leur intérêt, ſans autre Dieu que leur réputation; prompts à décrier les chefs qui ne les traitent pas à leur gré, plus prompts à louer l'iniquité qui les paie. En écoutant les gens à qui l'on permet de parler en public, j'ai compris qu'ils n'oſent ou ne veulent dire que ce qui convient à ceux qui commandent, & que payés par le fort pour prêcher le foible, ils ne ſavent parler au dernier que

de ſes devoirs, & à l'autre que de ſes droits. Toute l'inſtruction publique tendra toujours au menſonge tant que ceux qui la dirigent trouveront leur intérêt à mentir, & c'eſt pour eux ſeulement que la vérité n'eſt pas bonne à dire. Pourquoi ſerois-je le complice de ces gens-là.

Il y a des préjugés qu'il faut reſpecter? cela peut être : mais c'eſt quand d'ailleurs tout eſt dans l'ordre, & qu'on ne peut ôter ces préjugés ſans ôter auſſi ce qui les rachette; on laiſſe alors le mal pour l'amour du bien. Mais lorſque tel eſt l'état des choſes que plus rien ne ſauroit changer qu'en mieux, les préjugés ſont-ils ſi reſpectables qu'il faille leur ſacrifier la raiſon, la vertu, la juſtice, & tout le bien que la vérité pourroit faire aux hommes? Pour moi, j'ai promis de la dire en toute choſe utile, autant qu'il ſeroit en moi; c'eſt un engagement que j'ai dû remplir ſelon mon talent, & que ſûrement un autre ne remplira pas à ma place, puiſque chacun ſe devant à tous, nul ne peut payer pour autrui. *La divine vérité*, dit Auguſtin, *n'eſt ni à moi ni à vous ni à lui, mais à nous tous qu'elle appelle avec force à*

la publier de concert, sous peine d'être inutiles à nous-mêmes si nous ne la communiquons aux autres : car quiconque s'approprie à lui seul un bien dont Dieu veut que tous jouissent, perd par cette usurpation ce qu'il dérobe au public, & ne trouve qu'erreur en lui-même pour avoir trahi la vérité (o).

Les hommes ne doivent point être instruits à demi. S'ils doivent rester dans l'erreur, que ne les laissez-vous dans l'ignorance ? A quoi bon tant d'Ecoles & d'Universités pour ne leur apprendre rien de ce qui leur importe à savoir ? Quel est donc l'objet de vos Colléges, de vos Académies, de tant de fondations savantes ? Est-ce de donner le change au Peuple, d'altérer sa raison d'avance, & de l'empêcher d'aller au vrai ? Professeurs de mensonge, c'est pour l'abuser que vous feignez de l'instruire, &, comme ces brigands qui mettent des fanaux sur les écueils, vous l'éclairez pour le perdre.

Voilà ce que je pensois en prenant la plume, & en la quittant je n'ai pas lieu de changer de sentiment. J'ai toujours vu que l'instruction publique avoit deux défauts

(o) Aug. Confes. L. XII. c. 25.

essentiels qu'il étoit impossible d'en ôter. L'un est la mauvaise foi de ceux qui la donnent, & l'autre l'aveuglement de ceux qui la reçoivent. Si des hommes sans passions instruisoient des hommes sans préjugés, nos connoissances resteroient plus bornées mais plus sûres, & la raison régneroit toujours. Or, quoi qu'on fasse, l'intérêt des hommes publics sera toujours le même, mais les préjugés du peuple n'ayant aucune base fixe, sont plus variables ; ils peuvent être altérés, changés, augmentés ou diminués. C'est donc de ce côté seul que l'instruction peut avoir quelque prise, & c'est-là que doit tendre l'ami de la vérité. Il peut espérer de rendre le peuple plus raisonnable, mais non ceux qui le menent plus honnêtes gens.

J'ai vu dans la Religion la même fausseté que dans la politique, & j'en ai été beaucoup plus indigné : car le vice du Gouvernement ne peut rendre les sujets malheureux que sur la terre ; mais qui sait jusqu'où les erreurs de la conscience peuvent nuire aux infortunés mortels ? J'ai vu qu'on avoit des professions de foi, des doctrines, des cultes qu'on suivoit sans y croire, & que rien de

tout cela ne pénétrant ni le cœur ni la raison, n'influoit que très-peu sur la conduite. Monseigneur, il faut vous parler sans détour. Le vrai Croyant ne peut s'accommoder de toutes ces simagrées : il sent que l'homme est un être intelligent auquel il faut un culte raisonnable, & un être sociable auquel il faut une morale faite pour l'humanité. Trouvons premiérement ce culte & cette morale ; cela sera de tous les hommes, & puis quand il faudra des formules nationales, nous en examinerons les fondemens, les rapports, les convenances, & après avoir dit ce qui est de l'homme, nous dirons ensuite ce qui est du Citoyen. Ne faisons pas, sur-tout, comme votre Monsieur Joly de Fleury, qui, pour établir son Jansénisme, veut déraciner toute loi naturelle & toute obligation qui lie entre eux les humains ; de sorte que selon lui le Chrétien & l'Infidele qui contractent entre eux, ne sont tenus à rien du tout l'un envers l'autre, puisqu'il n'y a point de loi commune à tous les deux.

Je vois donc deux manieres d'examiner & comparer les Religions diverses ; l'une selon le vrai & le faux qui s'y trouvent,

ſoit quant aux faits naturels ou ſurnaturels ſur leſquels elles ſont établies, ſoit quant aux notions que la raiſon nous donne de l'Être ſuprême & du culte qu'il veut de nous : l'autre ſelon leurs effets temporels & moraux ſur la terre, ſelon le bien ou le mal qu'elles peuvent faire à la ſociété & au genre humain. Il ne faut pas, pour empêcher ce double examen, commencer par décider que ces deux choſes vont toujours enſemble, & que la Religion la plus vraie eſt auſſi la plus ſociale ; c'eſt préciſément ce qui eſt en queſtion ; & il ne faut pas d'abord crier que celui qui traite cette queſtion eſt un impie, un athée ; puiſque autre choſe eſt de croire, & autre choſe d'examiner l'effet de ce que l'on croit.

Il paroît pourtant certain, je l'avoue, que ſi l'homme eſt fait pour la ſociété, la Religion la plus vraie eſt auſſi la plus ſociale & la plus humaine ; car Dieu veut que nous ſoyons tels qu'il nous a faits, & s'il étoit vrai qu'il nous eût fait méchans, ce ſeroit lui déſobéir que de vouloir ceſſer de l'être. De plus la Religion conſidérée comme une relation entre Dieu & l'homme, ne peut

aller à la gloire de Dieu que par le bien-être de l'homme, puisque l'autre terme de la relation qui est Dieu, est par la nature au-dessus de tout ce que peut l'homme pour ou contre lui.

Mais ce sentiment, tout probable qu'il est, est sujet à de grandes difficultés, par l'historique & les faits qui le contrarient. Les Juifs étoient les ennemis nés de tous les autres Peuples, & ils commencerent leur établissement par détruire sept nations, selon l'ordre exprès qu'ils en avoient reçu : tous les Chrétiens ont eu des guerres de Religion, & la guerre est nuisible aux hommes ; tous les partis ont été persécuteurs & persécutés, & la persécution est nuisible aux hommes ; plusieurs sectes vantent le célibat ; & le célibat est si nuisible (33) à l'espece

(33) La continence & la pureté ont leur usage, même pour la population ; il est toujours beau de se commander à soi même, & l'état de virginité est par ces raisons très-digne d'estime ; mais il ne s'ensuit pas qu'il soit beau, ni bon, ni louable de persévérer toute la vie dans cet état, en offensant la nature & en trompant sa destination. L'on a plus de respect pour une jeune vierge nubile, que pour une jeune femme ;

humaine, que s'il étoit ſuivi par-tout, elle périroit. Si cela ne fait pas preuve pour décider, cela fait raiſon pour examiner, & je ne demandois autre choſe ſinon qu'on permît cet examen.

Je ne dis ni ne penſe qu'il n'y ait aucune bonne Religion ſur la terre; mais je

mais on en a plus pour une mere de famille que pour une vieille fille, & cela me paroît très-ſenſé. Comme on ne ſe marie pas en naiſſant, & qu'il n'eſt pas même à propos de ſe marier fort jeune, la virginité que tous ont dû porter & honorer, a ſa nécéſſité, ſon utilité, ſon prix, & ſa gloire; mais c'eſt pour aller, quand il convient, dépoſer toute ſa pureté dans le mariage. Quoi! diſent-ils de leur air bêtement triomphant, des célibataires prêchent le nœud conjugal! pourquoi donc ne ſe marient-ils pas? Ah! pourquoi! Parce qu'un état ſi ſaint & ſi doux en lui-même eſt devenu par vos ſottes inſtitutions un état malheureux & ridicule, dans lequel il eſt déſormais preſque impoſſible de vivre ſans être un fripon ou un ſot. Sceptres de fer, loix inſenſées! c'eſt à vous que nous reprochons de n'avoir pu remplir nos devoirs ſur la terre, & c'eſt par nous que le cri de la nature s'éleve contre votre barbarie. Comment oſez-vous la pouſſer juſqu'à nous reprocher la miſere où vous nous avez réduits?

dis,

dis, & il eſt trop vrai, qu'il n'y en a aucune parmi celles qui ſont ou qui ont été dominantes, qui n'ait fait à l'humanité des plaies cruelles. Tous les partis ont tourmenté leurs freres, tous ont offert à Dieu des ſacrifices de ſang humain. Quelle que ſoit la ſource de ces contradictions, elles exiſtent; eſt-ce un crime de vouloir les ôter?

La charité n'eſt point meurtriere. L'amour du prochain ne porte point à le maſſacrer. Ainſi le zele du ſalut des hommes n'eſt point la cauſe des perſécutions; c'eſt l'amour-propre & l'orgueil qui en eſt la cauſe. Moins un culte eſt raiſonnable, plus on cherche à l'établir par la force: celui qui profeſſe une doctrine inſenſée ne peut ſouffrir qu'on oſe la voir telle qu'elle eſt: la raiſon devient alors le plus grand des crimes; à quelque prix que ce ſoit, il faut l'ôter aux autres, parce qu'on a honte d'en manquer à leurs yeux. Ainſi l'intolérance & l'inconſéquence ont la même ſource. Il faut ſans ceſſe intimider, effrayer les hommes. Si vous les livrez un moment à leur raiſon vous êtes perdus.

De cela ſeul, il ſuit que c'eſt un grand

bien à faire aux peuples dans ce délire, que de leur apprendre à raisonner sur la Religion : car c'est les rapprocher des devoirs de l'homme, c'est ôter le poignard à l'intolérance, c'est rendre à l'humanité tous ses droits. Mais il faut remonter à des principes généraux & communs à tous les hommes ; car si, voulant raisonner, vous laissez quelque prise à l'autorité des Prêtres, vous rendez au fanatisme son arme, & vous lui fournissez de quoi devenir plus cruel.

Celui qui aime la paix ne doit point recourir à des Livres ; c'est le moyen de ne rien finir. Les Livres sont des sources de disputes intarissables ; parcourez l'histoire des peuples : ceux qui n'ont point de Livres ne disputent point. Voulez-vous asservir les hommes à des autorités humaines ? L'un sera plus près, l'autre plus loin de la preuve ; ils en seront diversement affectés : avec la bonne foi la plus entiere, avec le meilleur jugement du monde, il est impossible qu'ils soient jamais d'accord. N'argumentez point sur des argumens & ne vous fondez point sur des discours. Le langage humain n'est pas assez clair. Dieu lui-même, s'il daignoit

nous parler dans nos langues, ne nous diroit rien sur quoi l'on ne pût disputer.

Nos langues sont l'ouvrage des hommes, & les hommes sont bornés. Nos langues sont l'ouvrage des hommes, & les hommes sont menteurs. Comme il n'y a point de vérité si clairement énoncée où l'on ne puisse trouver quelque chicane à faire, il n'y a point de si grossier mensonge qu'on ne puisse étayer de quelque fausse raison.

Supposons qu'un particulier vienne à minuit nous crier qu'il est jour; on se moquera de lui : mais laissez à ce particulier le tems & les moyens de se faire une secte, tôt ou tard ses partisans viendront à bout de vous prouver qu'il disoit vrai. Car enfin, diront-ils, quand il a prononcé qu'il étoit jour, il étoit jour en quelque lieu de la terre; rien n'est plus certain. D'autres ayant établi qu'il y a toujours dans l'air quelques particules de lumiere, soutiendront qu'en un autre sens encore, il est très-vrai qu'il est jour la nuit. Pourvu que des gens subtils s'en mêlent, bientôt on vous fera voir le soleil en plein minuit. Tout le monde ne se rendra pas à cette évidence. Il y aura

des débats qui dégénéreront, selon l'usage, en guerres & en cruautés. Les uns voudront des explications, les autres n'en voudront point ; l'un voudra prendre la proposition au figuré, l'autre au propre. L'un dira, il a dit à minuit qu'il étoit jour ; & il étoit nuit : l'autre dira ; il a dit à minuit qu'il étoit jour, & il étoit jour. Chacun taxera de mauvaise foi le parti contraire, & n'y verra que des obstinés. On finira par se battre, se massacrer ; les flots de sang couleront de toutes parts ; & si la nouvelle secte est enfin victorieuse, il restera démontré qu'il est jour la nuit. C'est à-peu-près l'histoire de toutes les querelles de Religion.

La plupart des cultes nouveaux s'établissent par le fanatisme, & se maintiennent par l'hypocrisie ; de-là vient qu'ils choquent la raison & ne menent point à la vertu. L'enthousiasme & le délire ne raisonnent pas ; tant qu'ils durent, tout passe & l'on marchande peu sur les dogmes : cela est d'ailleurs si commode ! la doctrine coûte si peu à suivre & la morale coûte tant à pratiquer, qu'en se jettant du côté le plus facile, on rachete les bonnes œuvres par le mérite

d'une grande foi. Mais quoi qu'on faſſe, le fanatiſme eſt un état de criſe qui ne peut durer toujours. Il a ſes accès plus ou moins longs, plus ou moins fréquens, & il a auſſi ſes relâches, durant leſquels on eſt de ſang-froid. C'eſt alors qu'en revenant ſur ſoi-même, on eſt tout ſurpris de ſe voir enchaîné par tant d'abſurdités. Cependant le culte eſt réglé, les formes ſont preſcrites, les loix ſont établies, les tranſgreſſeurs ſont punis. Ira-t-on proteſter ſeul contre tout cela, récuſer les Loix de ſon pays, & renier la Religion de ſon pere? Qui l'oſeroit? On ſe ſoumet en ſilence, l'intérêt veut qu'on ſoit de l'avis de celui dont on hérite. On fait donc comme les autres; ſauf à rire à ſon aiſe en particulier de ce qu'on feint de reſpecter en public. Voilà, Monſeigneur, comme penſe le gros des hommes dans la plupart des Religions, & ſur-tout dans la vôtre; & voilà la clef des inconſéquences qu'on remarque entre leur morale & leurs actions. Leur croyance n'eſt qu'apparence, & leurs mœurs ſont comme leur foi.

Pourquoi un homme a-t-il inſpection ſur la croyance d'un autre, & pourquoi

l'État a-t-il inſpection ſur celle des citoyens ? C'eſt parce qu'on ſuppoſe que la croyance des hommes détermine leur morale, & que des idées qu'ils ont de la vie à venir dépend leur conduite en celle-ci. Quand cela n'eſt pas, qu'importe ce qu'ils croient, ou ce qu'ils font ſemblant de croire ? L'apparence de la Religion ne ſert plus qu'à les diſpenſer d'en avoir une.

Dans la ſociété, chacun eſt en droit de s'informer ſi un autre ſe croit obligé d'être juſte, & le Souverain eſt en droit d'examiner les raiſons ſur leſquelles chacun fonde cette obligation. De plus, les formes nationales doivent être obſervées, c'eſt ſur quoi j'ai beaucoup inſiſté. Mais quant aux opinions qui ne tiennent point à la morale, qui n'influent en aucune maniere ſur les actions, & qui ne tendent point à tranſgreſſer les Loix, chacun n'a là-deſſus que ſon jugement pour maître, & nul n'a ni droit ni intérêt de preſcrire à d'autres ſa façon de penſer. Si, par exemple, quelqu'un, même conſtitué en autorité, venoit me demander mon ſentiment ſur la fameuſe queſtion de l'hypoſtaſe dont la Bible

ne dit pas un mot, mais pour laquelle tant de grands enfans ont tenu des Conciles & tant d'hommes ont été tourmentés ; après lui avoir dit que je ne l'entends point & ne me soucie point de l'entendre, je le prierois le plus honnêtement que je pourrois de se mêler de ses affaires, & s'il insistoit, je le laisserois-là.

Voilà le seul principe sur lequel on puisse établir quelque chose de fixe & d'équitable sur les disputes de Religion ; sans quoi, chacun posant de son côté ce qui est en question, jamais on ne conviendra de rien, l'on ne s'entendra de la vie, & la Religion, qui devroit faire le bonheur des hommes, fera toujours leurs plus grands maux.

Mais plus les Religions vieillissent, plus leur objet se perd de vue ; les subtilités se multiplient, on veut tout expliquer, tout décider, tout entendre ; incessamment la doctrine se rafine & la morale dépérit toujours plus. Assurément il y a loin de l'esprit du Deutéronome à l'esprit du Talmud & de la Misnah, & de l'esprit de l'Évangile aux querelles sur la Constitution ! Saint

Thomas demande (34) si par la succession des tems les articles de foi se sont multipliés, & il se déclare pour l'affirmative. C'est-à-dire que les Docteurs, renchérissant les uns sur les autres, en savent plus que n'en ont dit les Apôtres & Jésus-Christ. Saint Paul avoue ne voir qu'obscurément & ne connoître qu'en partie (35). Vraiment nos Théologiens sont bien plus avancés que cela; ils voient tout, ils savent tout : ils nous rendent clair ce qui est obscur dans l'Ecriture; ils prononcent sur ce qui étoit indécis : ils nous font sentir avec leur modestie ordinaire que les Auteurs Sacrés avoient grand besoin de leur secours pour se faire entendre, & que le Saint Esprit n'eût pas su s'expliquer clairement sans eux.

Quand on perd de vue les devoirs de l'homme pour ne s'occuper que des opinions des Prêtres & de leurs frivoles disputes, on ne demande plus d'un Chrétien s'il craint Dieu, mais s'il est orthodoxe; on lui fait signer des formulaires sur les questions les

(34) *Secunda secundæ Quest. I. Art.* VII.
(35) I. Cor. XIII. *9.* 12.

plus inutiles & souvent les plus inintelligibles; & quand il a signé, tout va bien, l'on ne s'informe plus du reste. Pourvu qu'il n'aille pas se faire pendre, il peut vivre au surplus comme il lui plaira; ses mœurs ne sont rien à l'affaire, la doctrine est en sûreté. Quand la Religion en est-là, quel bien fait-elle à la société, de quel avantage est-elle aux hommes? Elle ne sert qu'à exciter entre eux des dissentions, des troubles, des guerres de toute espece, à les faire entre-égorger pour des Logogryphes : il vaudroit mieux alors n'avoir point de Religion que d'en avoir une si mal entendue. Empêchons-la, s'il se peut, de dégénérer à ce point, & soyons sûrs, malgré les bûchers & les chaînes, d'avoir bien mérité du genre humain.

Supposons que, las des querelles qui le déchirent, il s'assemble pour les terminer & convenir d'une Religion commune à tous les Peuples. Chacun commencera, cela est sûr, par proposer la sienne comme la seule vraie, la seule raisonnable & démontrée, la seule agréable à Dieu & utile aux hommes; mais ses preuves ne répondant pas là-dessus à sa persuasion, du moins au gré des

autres ſectes, chaque parti n'aura de voix que la ſienne ; tous les autres ſe réuniront contre lui ; cela n'eſt pas moins ſûr. La délibération ſera le tour de cette maniere, un ſeul propoſant, & tous rejettant ; ce n'eſt pas le moyen d'être d'accord. Il eſt croyable qu'après bien du tems perdu dans ces altercations puériles, les hommes de ſens chercheront des moyens de conciliation. Ils propoſeront, pour cela, de commencer par chaſſer tous les Théologiens de l'aſſemblée, & il ne leur ſera pas difficile de faire voir combien ce préliminaire eſt indiſpenſable. Cette bonne œuvre faite, ils diront aux peuples : Tant que vous ne conviendrez pas de quelque principe, il n'eſt pas poſſible même que vous vous entendiez, & c'eſt un argument qui n'a jamais convaincu perſonne que de dire : Vous avez tort, car j'ai raiſon.

» Vous parlez de ce qui eſt agréable à » Dieu. Voilà préciſément ce qui eſt en » queſtion. Si nous ſavions quel culte lui eſt » le plus agréable, il n'y auroit plus de diſ- » pute entre nous. Vous parlez auſſi de ce » qui eſt utile aux hommes : c'eſt autre

» chose ; les hommes peuvent juger de
» cela. Prenons dont cette utilité pour regle,
» puis établissons la doctrine qui s'y rap-
» porte le plus. Nous pourrons espérer d'ap-
» procher ainsi de la vérité autant qu'il est
» possible à des hommes : car il est à présu-
» mer que ce qui est le plus utile aux créa-
» tures, est le plus agréable au Créateur.

» Cherchons d'abord s'il y a quelque
» affinité naturelle entre nous, si nous som-
» mes quelque chose les uns aux autres. Vous
» Juifs, que pensez-vous sur l'origine du
» genre humain ? Nous pensons qu'il est sorti
» d'un même Pere. Et vous Chrétiens ? Nous
» pensons là-dessus comme les Juifs. Et vous,
» Turcs ? Nous pensons comme les Juifs &
» les Chrétiens. Cela est déja bon : puisque
» les hommes sont tous freres, ils doivent
» s'aimer comme tels.

» Dites-nous maintenant de qui leur Pere
» commun avoit reçu l'être ? Car il ne s'é-
» toit pas fait tout seul. Du Créateur du
» Ciel & de la terre. Juifs, Chrétiens &
» Turcs sont d'accord aussi sur cela ; c'est
» encore un très-grand point.

» Et cet homme, ouvrage du Créateur,

» eſt-il un être ſimple ou mixte ? Eſt-il formé
» d'une ſubſtance unique, ou de pluſieurs ?
» Chrétiens, répondez. Il eſt compoſé de
» deux ſubſtances, dont l'une eſt mortelle, &
» dont l'autre ne peut mourir. Et vous,
» Turcs ? Nous penſons de même. Et vous,
» Juifs ? Autrefois nos idées là-deſſus étoient
» fort confuſes, comme les expreſſions de
» nos Livres Sacrés ; mais les Eſſéniens nous
» ont éclairés, & nous penſons encore ſur
» ce point comme les Chrétiens ».

En procédant ainſi d'interrogations en interrogations, ſur la Providence divine, ſur l'économie de la vie à venir, & ſur toutes les queſtions eſſentielles au bon ordre du genre humain, ces mêmes hommes ayant obtenu de tous des réponſes preſque uniformes, leur diront : (On ſe ſouviendra que les Théologiens n'y ſont plus.) » Mes amis
» de quoi vous tourmentez-vous ? Vous
» voilà tous d'accord ſur ce qui vous importe ; quand vous différerez de ſentiment
» ſur le reſte, j'y vois peu d'inconvénient.
» Formez de ce petit nombre d'articles une
» Religion humaine & ſociale, que tout
» homme vivant en ſociété ſoit obligé d'ad-
» mettre.

» mettre. Si quelqu'un dogmatise contre » elle, qu'il soit banni de la société, comme » ennemi de ses loix fondamentales. Quant » au reste sur quoi vous n'êtes pas d'accord, » formez chacun de vos croyances par- » ticulieres autant de Religions nationa- » les, & suivez-les en sincérité de cœur. » Mais n'allez point vous tourmentant pour » les faire admettre aux autres Peuples, & » soyez assurés que Dieu n'exige pas cela. » Car il est aussi injuste de vouloir les sou- » mettre à vos opinions qu'à vos loix, & » les missionnaires ne me semblent gueres » plus sages que les conquérans.

» En suivant vos diverses doctrines, ces- » sez de vous les figurer si démontrées que » quiconque ne les voit pas telles soit cou- » pable à vos yeux de mauvaise foi. Ne » croyez point que tous ceux qui pesent vos » preuves & les rejettent, soient pour cela » des obstinés que leur incrédulité rende » punissables; ne croyez point que la rai- » son, l'amour du vrai, la sincérité soient » pour vous seuls. Quoiqu'on fasse, on sera » toujours porté à traiter en ennemis ceux » qu'on accusera de se refuser à l'évidence.

» On plaint l'erreur, mais on hait l'opiniâ-
» treté. Donnez la préférence à vos raisons,
» à la bonne heure ; mais sachez que ceux
» qui ne s'y rendent pas, ont les leurs.

« Honorez en général tous les fondateurs
» de vos cultes respectifs. Que chacun rende
» au sien ce qu'il croit lui devoir ; mais
» qu'il ne méprise point ceux des autres. Ils
» ont eu de grands génies & de grandes
» vertus : cela est toujours estimable. Ils se
» sont dits les Envoyés de Dieu, cela peut
» être & n'être pas : c'est de quoi la plu-
» ralité ne sauroit juger d'une maniere uni-
» forme, les preuves n'étant pas également
» à sa portée. Mais quand cela ne seroit
» pas, il ne faut point les traiter si légé-
» rement d'imposteurs. Qui sait jusqu'où les
» méditations continuelles sur la divinité,
» jusqu'où l'enthousiasme de la vertu ont
» pu, dans leurs sublimes ames, troubler
» l'ordre didactique & rampant des idées
» vulgaires ? Dans une trop grande élévation
» la tête tourne, & l'on ne voit plus les
» choses comme elles sont. Socrate a cru
» avoir un esprit familier, & l'on n'a point
» osé l'accuser pour cela d'être un fourbe.

» Traiterons-nous les fondateurs des Peuples,
» les bienfaiteurs des nations, avec moins
» d'égards qu'un particulier ?

» Du reste, plus de dispute entre vous
» sur la préférence de vos cultes. Ils sont
» tous bons, lorsqu'ils sont prescrits par
» les loix, & que la Religion essentielle
» s'y trouve; ils sont mauvais quand elle
» ne s'y trouve pas. La forme du culte est
» la police des Religions & non leur essence,
» & c'est au Souverain qu'il appartient de
» régler la police dans son pays ».

J'ai pensé, Monseigneur, que celui qui raisonneroit ainsi ne seroit point un blasphémateur, un impie; qu'il proposeroit un moyen de paix juste, raisonnable, utile aux hommes; & que cela n'empêcheroit pas qu'il n'eût sa Religion particuliere ainsi que les autres, & qu'il n'y fût tout aussi sincérement attaché. Le vrai croyant, sachant que l'infidele est aussi un homme, & peut être un honnête homme, peut sans crime s'intéresser à son sort. Qu'il empêche un culte étranger de s'introduire dans son pays, cela est juste; mais qu'il ne damne pas pour cela ceux qui ne pensent pas comme

lui ; car quiconque prononce un jugement si téméraire se rend l'ennemi du reste du genre-humain. J'entends dire sans cesse qu'il faut admettre la tolérance civile, non la théologique; je pense tout le contraire. Je crois qu'un homme de bien, dans quelque Religion qu'il vive de bonne foi, peut être sauvé. Mais je ne crois pas pour cela qu'on puisse légitimement introduire en un pays des Religions étrangeres sans la permission du Souverain ; car si ce n'est pas directement désobéir à Dieu, c'est désobéir aux Loix ; & qui désobéit aux Loix désobéit à Dieu.

Quant aux Religions une fois établies ou tolérées dans un pays, je crois qu'il est injuste & barbare de les y détruire par la violence, & que le Souverain se fait tort à lui-même en maltraitant leurs sectateurs. Il est bien différent d'embrasser une Religion nouvelle, ou de vivre dans celle où l'on est né ; le premier cas seul est punissable. On ne doit ni laisser établir une diversité de cultes, ni proscrire ceux qui sont une fois établis ; car un fils n'a jamais tort de suivre la Religion de son pere. La raison

de la tranquillité publique eſt toute contre les perſécuteurs. La Religion n'excite jamais de troubles dans un Etat que quand le parti dominant veut tourmenter le parti foible, ou que le parti foible, intolérant par principe, ne peut vivre en paix avec qui que ce ſoit. Mais tout culte légitime, c'eſt-à-dire, tout culte où ſe trouve la Religion eſſentielle, & dont, par conſéquent, les ſectateurs ne demandent que d'être ſouffèrts & vivre en paix, n'a jamais cauſé ni révoltes ni guerres civiles, ſi ce n'eſt lorſqu'il a fallu ſe défendre & repouſſer les perſécuteurs. Jamais les Proteſtans n'ont pris les armes en France que lorſqu'on les y a pourſuivis. Si l'on eût pu ſe réſoudre à les laiſſer en paix, ils y ſeroient demeurés. Je conviens ſans détour qu'à ſa naiſſance la Religion réformée n'avoit pas droit de s'établir en France, malgré les loix. Mais lorſque, tranſmiſe des peres aux enfans, cette Religion fut devenue celle d'une partie de la nation Françoiſe, & que le Prince eût ſolemnellement traité avec cette partie par l'Édit de Nantes, cet Édit devint un Contrat inviolable, qui ne pouvoit plus être annullé

que du commun consentement des deux parties, & depuis ce tems, l'exercice de la Religion Protestante est, selon moi, légitime en France.

Quand il ne le seroit pas, il resteroit toujours aux sujets l'alternative de sortir du Royaume avec leurs biens, ou d'y rester soumis au culte dominant. Mais les contraindre à rester sans les vouloir tolérer, vouloir à la fois qu'ils soient & qu'ils ne soient pas, les priver même du droit de la nature, annuller leurs mariages (36),

(36) Dans un Arrêt du Parlement de Toulouse concernant l'affaire de l'infortuné Calas, on reproche aux Protestans de faire entre eux des mariages, *qui, selon les Protestans ne sont que des Actes civils, & par conséquent soumis entirement pour la forme & les effets à la volonté du Roi.*

Ainsi de ce que, selon les Protestans, le mariage est un acte civil, il s'ensuit qu'ils sont obligés de se soumettre à la volonté du Roi, qui en fait un acte de la Religion Catholique. Les Protestans, pour se marier, sont légitimement tenus de se faire Catholiques, attendu que, selon eux, le mariage est un acte civil. Telle est la maniere de raisonner de Messieurs du Parlement de Toulouse.

déclarer leurs enfans bâtards... en ne disant que ce qui est, j'en dirois trop ; il faut me taire.

Voici du moins ce que je puis dire. En considérant la seule raison d'Etat, peut-être a-t-on bien fait d'ôter aux Protestans François tous leurs chefs : mais il falloit s'arrêter - là. Les maximes politiques ont leurs applications & leurs distinctions. Pour prévenir des dissentions qu'on n'a plus à craindre, on s'ôte des ressources dont on auroit grand besoin. Un parti qui n'a plus ni Grands ni Noblesse à sa tête, quel mal peut-il faire dans un Royaume tel que la France ? Examinez toutes vos précédentes guerres, appellées guerres de Religion, vous

La France est un Royaume si vaste, que les François se sont mis dans l'esprit que le genre humain ne devoit point avoir d'autres loix que les leurs. Leurs Parlemens & leurs Tribunaux paroissent n'avoir aucune idée du Droit naturel ni du Droit des Gens ; & il est à remarquer que dans tout ce grand Royaume où sont tant d'Universités, tant de Colléges, tant d'Académies, & où l'on enseigne avec tant d'importance, tant d'inutilités, il n'y a pas une seule chaire de Droit naturel. C'est le seul peuple de l'Europe qui ait regardé cette étude comme n'étant bonne à rien.

trouverez qu'il n'y en a pas une qui n'ait eu sa cause à la Cour & dans les intérêts des Grands. Des intrigues de Cabinet brouilloient les affaires, & puis les Chefs ameutoient les peuples au nom de Dieu. Mais quelles intrigues, quelles cabales peuvent former des Marchands & des Paysans ? Comment s'y prendront - ils pour susciter un parti dans un pays où l'on ne veut que des Valets ou des Maîtres, & où l'égalité est inconnue ou en horreur ? Un marchand proposant de lever des troupes peut se faire écouter en Anglererre, mais il sera toujours rire des François (37).

Si j'étois Roi ? Non : Ministre ? Encore moins : mais homme puissant en France,

(37) Le seul cas qui force un peuple ainsi dénué de Chefs à prendre les armes, c'est quand, réduit au désespoir par ses persécuteurs, il voit qu'il ne lui reste plus de choix que dans la maniere de périr. Telle fut, au commencement de ce siecle, la guerre des Camisards. Alors on est tout étonné de la forcequ'un partiméprisé tire de son désespoir : c'est ce que jamais les persécuteurs n'ont su calculer d'avance. Cependant de telles guerres coûtent tant de sang qu'ils devroient bien y songer avant de les rendre inévitables.

je dirois : Tout tend parmi nous aux emplois, aux charges ; tout veut acheter le droit de mal faire : Paris & la Cour engouffrent tout. Laiſſons ces pauvres gens remplir le vuide des Provinces ; qu'ils ſoient marchands, & toujours marchands ; laboureurs, & toujours laboureurs. Ne pouvant quitter leur état, ils en tireront le meilleur parti poſſible ; ils remplaceront les nôtres dans les conditions privées dont nous cherchons tous à ſortir ; ils feront valoir le commerce & l'agriculture que tout nous fait abandonner ; ils alimenteront notre luxe ; ils travailleront, & nous jouirons.

Si ce projet n'étoit pas plus équitable que ceux qu'on ſuit, il ſeroit du moins plus humain, & ſûrement il ſeroit plus utile. C'eſt moins la tyrannie & c'eſt moins l'ambition des Chefs, que ce ne ſont leurs préjugés & leurs courtes vues, qui font le malheur des Nations.

Je finirai par tranſcrire une eſpece de diſcours, qui a quelque rapport à mon ſujet, & qui ne m'en écartera pas long-tems.

Un Parſis de Surate ayant épouſé en ſecret une Muſulmane, fut découvert, arrêté, &

ayant refusé d'embrasser le Mahométisme, il fut condamné à mort. Avant d'aller au supplice, il parla ainsi à ses Juges.

« Quoi ! vous voulez m'ôter la vie ! Eh, » de quoi me punissez-vous ? J'ai transgressé ma loi plutôt que la vôtre : ma loi » parle au cœur & n'est pas cruelle ; mon » crime a été puni par le blâme de mes » freres. Mais que vous ai-je fait pour mériter de mourir ? Je vous ai traités comme » ma famille, & je me suis choisi une sœur » parmi vous. Je l'ai laissée libre dans sa » croyance, & elle a respecté la mienne » pour son propre intérêt. Borné sans regret » à elle seule, je l'ai honorée comme l'instrument du culte qu'exige l'Auteur de » mon être, j'ai payé par elle le tribut que » tout homme doit au genre-humain : » l'amour me l'a donnée & la vertu me la » rendoit chere, elle n'a point vécu dans » la servitude, elle a possédé sans partage » le cœur de son époux ; ma faute n'a pas » moins fait son bonheur que le mien.

» Pour expier une faute si pardonnable, » vous m'avez voulu rendre fourbe & menteur ; vous m'avez voulu forcer à profes-

» ser vos sentimens sans les aimer & sans y
» croire : comme si le transfuge de nos loix
» eût mérité de passer sous les vôtres, vous
» m'avez fait opter entre le parjure & la
» mort, & j'ai choisi, car je ne veux pas
» vous tromper. Je meurs donc, puisqu'il
» le faut ; mais je meurs digne de revivre
» & d'animer un autre homme juste. Je
» meurs martyr de ma religion sans craindre
» d'entrer après ma mort dans la vôtre.
» Puissé-je renaître chez les Musulmans
» pour leur apprendre à devenir humains,
» clémens, équitables : car servant le même
» Dieu que nous servons, puisqu'il n'y en
» a pas deux, vous vous aveuglez dans votre
» zele en tourmentant ses serviteurs, &
» vous n'êtes cruels & sanguinaires que parce
» que vous êtes inconséquens.

» Vous êtes des enfans, qui dans vos
» jeux ne savez que faire du mal aux
» hommes. Vous vous croyez savans, &
» vous ne savez rien de ce qui est de Dieu.
» Vos dogmes récens sont-ils convenables
» à celui qui est, & qui veut être adoré de
» tous les tems ? Peuples nouveaux, com-
» ment osez-vous parler de Religion devant

» nous ? Nos rites ſont auſſi vieux que les
» aſtres : les premiers rayons du ſoleil ont
» éclairé & reçu les hommages de nos peres.
» Le grand Zerduſt a vu l'enfance du monde;
» il a prédit & marqué l'ordre de l'Univers ;
» & vous, hommes d'hier, vous voulez
» être nos prophetes ! Vingt ſiecles avant
» Mahomet, avant la naiſſance d'Iſmaël &
» de ſon pere, les Mages étoient antiques.
» Nos livres ſacrés étoient déja la Loi de
» l'Aſie & du monde, & trois grands Em-
» pires avoient ſucceſſivement achevé leur
» long cours ſous nos ancêtres, avant que
» les vôtres fuſſent ſortis du néant.

» Voyez, hommes prévenus, la différence
» qui eſt entre vous & nous. Vous vous
» dites croyans, & vous vivez en barbares.
» Vos inſtitutions, vos loix, vos cultes,
» vos vertus mêmes tourmentent l'homme
» & le dégradent. Vous n'avez que de triſtes
» devoirs à lui preſcrire. Des jeûnes, des
» privations, des combats, des mutilations,
» des clôtures : vous ne ſavez lui faire un de-
» voir que de ce qui peut l'affliger & le con-
» traindre. Vous lui faites haïr la vie & les
» moyens de la conſerver : vos femmes ſont
» ſans

» ſans hommes, vos terres ſont ſans cul-
» ture ; vous mangez les animaux & vous
» maſſacrez les humains ; vous aimez le
» ſang, les meurtres ; tous vos établiſſe-
» mens choquent la nature, aviliſſent l'eſ-
» pece humaine ; &, ſous le double joug
» du deſpotiſme & du fanatiſme, vous
» l'écraſez de ſes Rois & de ſes Dieux.

» Pour nous, nous ſommes des hommes
» de paix, nous ne faiſons ni ne voulons
» aucun mal à rien de ce qui reſpire, non
» pas même à nos tyrans : nous leur cédons
» ſans regret le fruit de nos peines, con-
» tens de leur être utiles & de remplir nos
» devoirs. Nos nombreux beſtiaux couvrent
» vos pâturages ; les arbres plantés par nos
» mains vous donnent leurs fruits & leurs
» ombres ; vos terres que nous cultivons vous
» nourriſſent par nos ſoins : un peuple ſimple
» & doux multiplie ſous vos outrages, &
» tire pour vous la vie & l'abondance du
» ſein de la mere commune où vous ne
» ſavez rien trouver. Le ſoleil que nous
» prenons à témoin de nos œuvres éclaire
» notre patience & vos injuſtices ; il ne ſe
» leve point ſans nous trouver occupés à

» bien faire, & en se couchant il nous ra-
» mene au sein de nos familles nous préparer
» à de nouveaux travaux.

» Dieu seul sait la vérité. Si malgré tout cela nous nous trompons dans notre culte, » il est toujours peu croyable que nous » soyons condamnés à l'enfer, nous qui ne » faisons que du bien sur la terre, & que » vous soyez les élus de Dieu, vous qui » n'y faites que du mal. Quand nous se- » rions dans l'erreur, vous devriez la res- » pecter pour votre avantage. Notre piété » vous engraisse, & la vôtre vous consume; » nous réparons le mal que vous fait une » Religion destructive. Croyez-moi, laissez- » nous un culte qui vous est utile; craignez » qu'un jour nous n'adoptions le vôtre : » c'est le plus grand mal qui vous puisse » arriver ».

J'ai tâché, Monseigneur, de vous faire entendre dans quel esprit a été écrite la Profession de Foi du Vicaire Savoyard, & les considérations qui m'ont porté à la publier. Je vous demande à présent à quel égard vous pouvez qualifier sa doctrine de blasphématoire, d'impie, d'abominable, &

ce que vous y trouvez de ſcandaleux & de pernicieux au genre-humain ? J'en dis autant à ceux qui m'accuſent d'avoir dit ce qu'il falloit taire & d'avoir voulu troubler l'ordre public ; imputation vague & téméraire, avec laquelle ceux qui ont le moins réfléchi ſur ce qui eſt utile ou nuiſible, indiſpoſent d'un mot le public crédule contre un Auteur bien intentionné. Eſt-ce apprendre au peuple à ne rien croire que le rappeller à la véritable foi qu'il oublie ? Eſt-ce troubler l'ordre que renvoyer chacun aux loix de ſon pays ? Eſt-ce anéantir tous les cultes que borner chaque peuple au ſien ? Eſt-ce ôter celui qu'on a, que ne vouloir pas qu'on en change ? Eſt-ce ſe jouer de toute Religion, que reſpecter toutes les Religions ? Enfin eſt-il donc ſi eſſentiel à chacune de haïr les autres, que, cette haine ôtée, tout ſoit ôté ?

Voilà pourtant ce qu'on perſuade au Peuple quand on veut lui faire prendre ſon défenſeur en haine, & qu'on a la force en main. Maintenant, hommes cruels, vos décrets, vos bûchers, vos mandemens, vos journaux le troublent & l'abuſent ſur mon

compte. Il me croit un monſtre ſur la foi de vos clameurs ; mais vos clameurs ceſſeront enfin ? mes écrits reſteront malgré vous pour votre honte. Les Chrétiens, moins prévenus, y chercheront avec ſurpriſe les horreurs que vous prétendez y trouver ; ils n'y verront, avec la morale de leur divin Maître, que des leçons de paix, de concorde & de charité. Puiſſent-ils apprendre à être plus juſtes que leurs Peres ! Puiſſent les vertus qu'ils y auront priſes me venger un jour de vos malédictions !

A l'égard des objections ſur les ſectes particulieres dans leſquelles l'Univers eſt diviſé, que ne puis-je leur donner aſſez de force pour rendre chacun moins entêté de la ſienne & moins ennemi des autres ; pour porter chaque homme à l'indulgence, à la douceur, par cette conſidération ſi frappante & ſi naturelle ; que, s'il fût né dans un autre pays, dans une autre ſecte, il prendroit infailliblement pour l'erreur ce qu'il prend pour la vérité, & pour la vérité ce qu'il prend pour l'erreur ! Il importe tant aux hommes de tenir moins aux opinions qui les diviſent qu'à celles qui les uniſſent !

Et au contraire, négligeant ce qu'ils ont de commun, ils s'acharnent aux sentimens particuliers avec une espece de rage; ils tiennent d'autant plus à ces sentimens qu'ils semblent moins raisonnables, & chacun voudroit suppléer à force de confiance à l'autorité que la raison refuse à son parti. Ainsi, d'accord au fond sur tout ce qui nous intéresse, & dont on ne tient aucun compte, on passe la vie à disputer, à chicaner, à tourmenter, à persécuter, à se battre, pour les choses qu'on entend le moins, & qu'il est le moins nécessaire d'entendre. On entasse en vain décisions sur décisions; on plâtre en vain leurs contradictions d'un jargon inintelligible; on trouve chaque jour de nouvelles questions à résoudre, chaque jour de nouveaux sujets de querelles; parce que chaque doctrine a des branches infinies, & que chacun, entêté de sa petite idée, croit essentiel ce qui ne l'est point, & néglige l'essentiel véritable. Que si on leur propose des objections qu'ils ne peuvent résoudre, ce qui, vu l'échafaudage de leurs doctrines, devient plus facile de jour en jour, ils se dépitent comme des enfans, & parce qu'ils

ſont plus attachés à leur parti qu'à la vérité, & qu'ils ont plus d'orgueil que de bonne foi, c'eſt ſur ce qu'ils peuvent le moins prouver qu'ils pardonnent le moins quelque doute.

Ma propre hiſtoire caractériſe mieux qu'aucune autre le jugement qu'on doit porter des Chrétiens d'aujourd'hui : mais comme elle en dit trop pour être crue, peut-être un jour fera-t-elle porter un jugement tout contraire ; un jour peut-être, ce qui fait aujourd'hui l'opprobre de mes contemporains, fera leur gloire, & les ſimples qui liront mon Livre diront avec admiration : Quels tems angéliques ce devroient être que ceux où un tel livre a été brûlé comme impie, & ſon auteur pourſuivi comme un malfaiteur ! ſans doute alors tous les Ecrits reſpiroient la dévotion la plus ſublime, & la terre étoit couverte de Saints !

Mais d'autres Livres demeureront. On ſaura, par exemple, que ce même ſiecle à produit un panégyriſte de la Saint Barthélemi, François, &, comme on peut bien croire, homme d'Egliſe, ſans que ni Parlement ni Prélat ait ſongé même à lui cher-

cher querelle. Alors, en comparant la morale des deux Livres & le sort des deux Auteurs, on pourra changer de langage, & tirer une autre conclusion.

Les doctrines abominables sont celles qui menent au crime, au meurtre, & qui font des fanatiques. Eh ! qu'y a-t-il de plus abominable au monde que de mettre l'injustice & la violence en systême, & de les faire découler de la clémence de Dieu ? Je m'abstiendrai d'entrer ici dans un parallele qui pourroit vous déplaire. Convenez seulement, Monseigneur, que si la France eût professé la Religion du Prêtre Savoyard, cette Religion si simple & si pure, qui fait craindre Dieu & aimer les hommes, des fleuves de sang n'eussent point si souvent inondé les champs François; ce peuple si doux & si gai n'eût point étonné les autres de ses cruautés dans tant de persécutions & de massacres, depuis l'Inquisition de Toulouse (38),

(38) Il est vrai que Dominique, Saint Espagnol, y eut grande part. Le Saint, selon un écrivain de son ordre, eut la charité, prêchant contre les Albigeois, de s'adjoindre de dévotes personnes, zélées pour la foi, lesquelles prissent

jusqu'à la Saint Barthelemi, & depuis les guerres des Albigeois jusqu'aux Dragonades, le Conseiller Anne du Bourg n'eût point été pendu pour avoir opiné à la douceur envers les Réformés; les habitans de Merindol & de Cabrieres n'eussent point été mis à mort par arrêt du Parlement d'Aix, & sous nos yeux l'innocent Calas torturé par les bourreaux n'eût point péri sur la roue. Revenons, à présent, Monseigneur, à vos censures & aux raisons sur lesquelles vous les fondez.

Ce sont toujours des hommes, dit le Vicaire, qui nous attestent la parole de Dieu, & qui nous l'attestent en des langues qui nous sont inconnues. Souvent, au contraire, nous aurions grand besoin que Dieu nous attestât

le soin d'extirper corporellement & par le glaive matériel les hérétiques qu'il n'auroit pu vaincre avec le glaive de la parole de Dieu. *Ob caritatem, prædicans contra Albienses, in adjutorium sumpsit quasdam devotas personas, zelantes pro fide, quæ corporaliter illos Hæreticos gladio materiali expugnarent, quos ipse gladio verbi Dei amputare non posset.* Antonin in Chron. P. III, r. 23. c. 14, §. 2. Cette charité ne ressemble gueres à celle du Vicaire; aussi a-t-elle un prix bien différent. L'une fait décréter, & l'autre canoniser ceux qui la professent.

la parole des hommes ; il est bien sûr, au moins, qu'il eût pu nous donner la sienne, sans se servir d'organes si suspects. Le Vicaire se plaint qu'il faille tant de témoignages humains pour certifier la parole divine : *que d'hommes*, dit-il, *entre Dieu & moi* (39) !

Vous répondez. *Pour que cette plainte fût sensée, M. T. C. F., il faudroit pouvoir conclure que la révélation est fausse dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier ; il faudroit pouvoir dire : Dieu ne peut exiger de moi que je croie ce qu'on m'assure qu'il a dit, dès que ce n'est pas directement à moi qu'il a adressé sa parole* (40).

Et tout au contraire, cette plainte n'est sensée qu'en admettant la vérité de la Révélation. Car si vous la supposez fausse, quelle plainte avez-vous à faire du moyen dont Dieu s'est servi, puisqu'il ne s'en est servi d'aucun ? Vous doit-il compte des tromperies d'un imposteur ? Quand vous vous laissez duper, c'est votre faute & non pas la sienne. Mais lorsque Dieu, maître du choix

(39) Emile, T. II, p. 76, *in*-4°.

(40) *Mandement*, §. XV.

de ses moyens, en choisit par préférence qui exigent de notre part tant de savoir & de si profondes discussions, le Vicaire a-t il tort de dire : » Voyons toutefois ; examinons, » comparons, vérifions. O si Dieu eût dai- » gné me dispenser de tout ce travail, l'en » aurois-je servi de moins bon cœur (41) ?

Monseigneur, votre mineure est admirable. Il faut la transcrire ici toute entiere : j'aime à rapporter vos propres termes ; c'est ma plus grande méchanceté.

Mais n'est-il donc pas une infinité de faits, même antérieurs à celui de la Révélation Chrétienne, dont il seroit absurde de douter ? Par quelle autre voie que celle des témoignages humains, l'Auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte, cette Athenes, cette Rome dont il vante si souvent & avec tant d'assurance les loix, les mœurs, & les héros ? Que d'hommes entre lui & les Historiens qui ont conservé la mémoire de ces événemens !

Si la matiere étoit moins grave, & que j'eusse moins de respect pour vous, cette maniere de raisonner me fourniroit peut-être

(41) Emile, ubi sup.

l'occasion d'égayer un peu mes Lecteurs ; mais à Dieu ne plaise que j'oublie le ton qui convient au sujet que je traite, & à l'homme à qui je parle. Au risque d'être plat dans ma réponse, il me suffit de montrer que vous vous trompez.

Considérez donc, de grace, qu'il est tout à fait dans l'ordre que des faits humains soient attestés par des témoignages humains. Ils ne peuvent l'être par nulle autre voie ; je ne puis savoir que Sparte & Rome ont existé, que parce que des Auteurs contemporains me le disent, & entre moi & un autre homme qui a vécu loin de moi, il faut nécessairement des intermédiaires ; mais pourquoi en faut-il entre Dieu & moi, & pourquoi en faut-il de si éloignés, qui en ont besoin de tant d'autres ? Est-il simple, est-il naturel que Dieu ait été chercher Moïse pour parler à Jean-Jacques Rousseau ?

D'ailleurs, nul n'est obligé sous peine de damnation de croire que Sparte ait existé ; nul pour en avoir douté ne sera dévoré des flammes éternelles. Tout fait dont nous ne sommes pas les témoins, n'est établi pour

nous que ſur des preuves morales, & toute preuve morale eſt ſuſceptible de plus & de moins. Crairoi-je que la juſtice divine me précipite à jamais dans l'enfer, uniquement pour n'avoir pas ſu marquer bien exactement le point où une telle preuve devient invincible.

S'il y a dans le monde une hiſtoire atteſtée c'eſt celle des Wampirs. Rien n'y manque; procès-verbaux, certificats de Notables, de Chirurgiens, de Curés, de Magiſtrats. La preuve juridique eſt des plus completes. Avec cela, qui eſt-ce qui croit aux Wampirs? Serons-nous tous damnés pour n'y avoir pas cru?

Quelque atteſtés que ſoient, au gré même de l'incrédule Cicéron, pluſieurs des prodiges rapportés par Tite-Live, je les regarde comme autant de fables, & ſûrement je ne ſuis pas le ſeul. Mon expérience conſtante & celle de tous les hommes eſt plus forte en ceci que le témoignage de quelques-uns. Si Sparte & Rome ont été des prodiges elles-mêmes, c'étoient des prodiges dans le genre moral; & comme on s'abuſeroit en Laponie de fixer à quatre pieds la ſtatue naturelle de l'homme,

l'homme, on ne s'abuferoit pas moins parmi nous de fixer la mefure des ames humaines fur celle des gens que l'on voit autour de foi.

Vous vous fouviendrez, s'il vous plaît, que je continue ici d'examiner vos raifonnemens en eux-mêmes, fans foutenir ceux que vous attaquez. Après ce mémoratif néceffaire, je me permettrai fur votre maniere d'argumenter encore une fuppofition.

Un habitant de la rue Saint-Jacques vient tenir ce difcours à Monfieur l'Archevêque de Paris. » Monfeigneur, je fais que vous ne » croyez ni à la béatitude de Saint Jean de » Pâris, ni aux miracles qu'il a plu à Dieu » d'opérer en public fur fa tombe, à la vue » de la Ville du monde la plus éclairée & la » plus nombreufe. Mais je crois devoir vous » attefter que je viens de voir reffufciter le » Saint en perfonne dans le lieu où fes os » ont été dépofés ».

L'homme de la rue Saint-Jacques ajoute à cela le détail de toutes les circonftances qui peuvent frapper le fpectateur d'un pareil fait. Je fuis perfuadé qu'à l'ouïe de cette nouvelle, avant de vous expliquer fur la foi que

vous y ajoutez, vous commencerez par interroger celui qui l'atteste, fur fon état, fur fes fentimens, fur fon Confeffeur, fur d'autres articles femblables; & lorfqu'à fon air comme à fes difcours vous aurez compris que c'eft un pauvre Ouvrier, & que, n'ayant point à vous montrer de billet de confeffion, il vous confirmera dans l'opinion qu'il eft Janfénifte; » Ah, ah! » lui direz-vous d'un air railleur; » vous êtes convulfionnaire, & » vous avez vu reffufciter Saint Pâris? Cela » n'eft pas fort étonnant; vous avez tant vu » d'autres merveilles?

Toujours dans ma fuppofition, fans doute il infiftera: il vous dira qu'il n'a point vu feul le miracle; qu'il avoit deux ou trois perfonnes avec lui qui ont vu la même chofe, & que d'autres à qui il l'a voulu raconter difent l'avoir auffi vu eux-mêmes. Là-deffus vous demanderez fi tous ces témoins étoient Janféniftes? » Oui, Monfeigneur, dira-t-il, » mais n'importe; ils font en nombre fuffi- » fant, gens de bonnes mœurs, de bon » fens, & non récufables; la preuve eft » complette, & rien ne manque à notre » déclaration pour conftater la vérité du fait».

D'autres Evêques moins charitables enverroient chercher un Commissaire, & lui consigneroient le bon homme honoré de la vision glorieuse, pour en aller rendre grace à Dieu aux petites-maisons. Pour vous, Monseigneur, plus humain, mais non plus crédule, après une grave réprimande vous vous contenterez de lui dire : » Je sais que » deux ou trois témoins, honnêtes gens & » de bon sens, peuvent attester la vie ou la » mort d'un homme; mais je ne sais pas » encore combien il en faut pour constater » la résurrection d'un Janséniste. En attendant que je l'apprenne, allez, mon enfant, tâcher de fortifier votre cerveau » creux. Je vous dispense du jeûne, & voilà » de quoi vous faire de bon bouillon ».

C'est à peu près, Monseigneur, ce que vous diriez, & ce que diroit tout autre homme sage à votre place. D'où je conclus que, même selon vous, & selon tout autre homme sage, les preuves morales suffisantes pour constater les faits qui sont dans l'ordre des possibilités morales, ne suffisent plus pour constater des faits d'un autre ordre, & purement surnaturels : sur quoi je vous laisse

juger vous-même de la justesse de votre comparaison.

Voici pourtant la conclusion triomphante que vous en tirez contre moi. *Son scepticisme n'est donc ici fondé que sur l'intérêt de son incrédulité* (42). Monseigneur, si jamais elle me procure un Evêché de cent mille livres de rentes, vous pourrez parler de l'intérêt de mon incrédulité.

Continuons maintenant à vous transcrire, en prenant seulement la liberté de restituer au besoin les passages de mon Livre que vous tronquez.

» Qu'un homme, *ajoute-t-il plus loin*, » vienne nous tenir ce langage : Mortels, je » vous annonce les volontés du Très-Haut ; » reconnoissez à ma voix celui qui m'envoie. » J'ordonne au soleil de changer son cours, » aux étoiles de former un autre arrange- » ment, aux montagnes de s'applanir, aux » flots de s'élever, à la terre de prendre un » autre aspect : à ces merveilles qui ne re- » connoîtra pas à l'instant le maître de la » nature ? » *Qui ne croiroit, M. T. C. F., que celui qui s'exprime de la sorte, ne de-*

(42) *Mandement*, §. XV.

mande qu'à voir des miracles pour être Chrétien.

Bien plus que cela, Monseigneur; puisque je n'ai pas même besoin des miracles pour être Chrétien

Ecoutez, toutefois, ce qu'il ajoute : » Reste enfin, dit-il, l'examen le plus important dans la doctrine annoncée; car » puisque ceux qui disent que Dieu fait ici-» bas des miracles, prétendent que le Diable » les imite quelquefois, avec les prodiges les » mieux constatés nous ne sommes pas plus » avancés qu'auparavant, & puisque les ma-» giciens de Pharaon osoient, en présence » même de Moïse, faire les mêmes signes » qu'il faisoit par l'ordre exprès de Dieu, » pourquoi dans son absence n'eussent ils pas, » aux mêmes titres, prétendu la même au-» torité? Ainsi donc, après avoir prouvé » la doctrine par le miracle, il faut prouver » le miracle par la doctrine, de peur de » prendre l'œuvre du démon pour l'œuvre » de Dieu (43). Que faire en pareil cas

(43) Je suis forcé de confondre ici la note avec le texte, à l'imitation de M. de Beaumont.

» pour éviter le dialele ? Une seule chose ; » revenir au raisonnement , & laisser là » les miracles. Mieux eût valu n'y pas re- » courir ».

C'est dire ; qu'on me montre des miracles , je croirai. Oui , Monseigneur , c'est dire ; qu'on me montre des miracles & je croirai aux miracles. *C'est dire ; qu'on me montre des miracles , & je refuserai encore de croire.* Oui, Monseigneur , c'est dire , selon le précepte même de Moïse (44) ; qu'on me montre des miracles , & je refuserai encore de croire une doctrine absurde & déraisonnable qu'on voudroit étayer par eux. Je croirois plutôt à la magie que de reconnoître la voix de Dieu dans des leçons contre la raison.

J'ai dit que c'étoit - là du bon sens le plus simple , qu'on n'obscurciroit qu'avec des distinctions tout au moins très-subtiles : c'est encore une de mes prédictions ; en voici l'accomplissement.

Quand une doctrine est reconnue vraie , divine , fondée sur une Révélation certaine , on

Le Lecteur pourra consulter l'un & l'autre dans le Livre même. T. II , p. 79 , *in*-4°.

(44) Deutéron. c. XIII.

s'en sert pour juger des miracles, c'est-à-dire, pour rejetter les prétendus prodiges que des imposteurs voudroient opposer à cette doctrine. Quand il s'agit d'une doctrine nouvelle qu'on annonce comme émanée du sein de Dieu, les miracles sont produits en preuves; c'est-à-dire que celui qui prend la qualité d'Envoyé du Très-Haut, confirme sa Mission, sa prédication par des miracles qui sont le témoignage même de la divinité. Ainsi la doctrine & les miracles sont des argumens respectifs dont on fait usage, selon les divers points de vue où l'on se place dans l'étude & dans l'enseignement de la Religion. Il ne se trouve là, ni abus du raisonnement, ni sophisme ridicule, ni cercle vicieux (45).

Le Lecteur en jugera. Pour moi je n'ajouterai pas un seul mot. J'ai quelquefois répondu ci-devant avec mes passages ; mais c'est avec le vôtre que je veux vous répondre ici.

Où est donc, M. T. C. F. la bonne-foi philosophique dont se pare cet Ecrivain?

Monseigneur, je ne me suis jamais piqué d'une bonne-foi philosophique ; car je n'en

(45) *Mandement*, §. XVI.

connois pas de telle. Je n'ose même plus trop parler de la bonne-foi Chrétienne, depuis que les soi-disans Chrétiens de nos jours trouvent si mauvais qu'on ne supprime pas les objections qui les embarrassent. Mais pour la bonne-foi pure & simple, je demande laquelle de la mienne ou de la vôtre est la plus facile à trouver ici ?

Plus j'avance, plus les points à traiter deviennent intéressans. Il faut donc continuer à vous transcrire. Je voudrois dans des discussions de cette importance ne pas omettre un de vos mots.

On croiroit qu'après les plus grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui attestent la Révélation Chrétienne, le même Auteur y défere cependant de la maniere la plus positive, la plus solemnelle.

On auroit raison, sans doute, puisque je tiens pour révélée toute doctrine où je reconnois l'esprit de Dieu. Il faut seulement ôter l'amphibologie de votre phrase; car si le verbe relatif *y défere* se rapporte à la Révélation Chrétienne, vous avez raison; mais s'il se rapporte aux témoignages humains, vous avez tort. Quoi qu'il en soit,

je prends acte de votre témoignage contre ceux qui osent dire que je rejette toute révélation ; comme si c'étoit rejetter une doctrine que de la reconnoître sujette à des difficultés insollubles à l'esprit humain ; comme si c'étoit la rejetter que ne pas l'admettru sur le témoignage des hommes, lorsqu'on a d'autres preuves équivalentes ou supérieures qui dispensent de celle-là ? Il est vrai que vous dites conditionnellement, *on croiroit* ; mais *on croiroit* signifie *on croit*, lorsque la raison d'exception pour ne pas croire se réduit à rien, comme on verra ci-après de la vôtre. Commençons par la preuve affirmative.

Il faut pour vous en convaincre, M. T. C. F. & en même tems pour vous édifier, mettre sous vos yeux cet endroit de son ouvrage. " J'avoue que la majesté des Écritures » m'étonne ; la sainteté de l'Évangile (46)

(46) La négligence avec laquelle M. de Beaumont me transcrit, lui a fait faire ici deux changemens dans une ligne. Il a mis, *la majesté de l'Ecriture* au lieu de, *la majesté des Ecritures* ; & il a mis, *la sainteté de l'Ecriture*, au lieu de, *la sainteté de l'Evangile*. Ce n'est pas, à la vérité, me faire dire des hérésies ; mais c'est me faire parler bien niaisement.

» parle à mon cœur. Voyez les Livres des
» Philosophes avec toute leur pompe ; qu'ils
» sont petits près de celui-là ! Se peut-il
» qu'un Livre à la fois si sublime & si simple
» soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il
» que celui dont il fait l'histoire ne soit
» qu'un homme lui-même ? Est-ce-là le
» ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux
» sectaire ? Quelle douceur, quelle pureté
» dans ses mœurs ! Quelle grace touchante
» dans ses instructions ! quelle élévation
» dans ses maximes ! quelle profonde sa-
» gesse dans ses discours ! quelle présence
» d'esprit, quelle finesse & quelle justesse
» dans ses réponses ! quel empire sur ses paf-
» sions ! Où est l'homme, où est le sage
» qui sait agir, souffrir & mourir sans foi-
» blesse & sans ostentation (47) ? Quand

(47) Je remplis, selon ma coutume, les lacunes faites par M. de Beaumont ; non qu'absolument celles qu'il fait ici soient insidieuses, comme en d'autres endroits ; mais parce que le défaut de suite & de liaison affoiblit le passage quand il est tronqué, & aussi parce que mes persécuteurs supprimant avec soin tout ce que j'ai dit de si bon cœur en faveur de la Religion, il est bon de le rétablir à mesure que l'occasion s'en trouve.

» Platon peint ſon juſte imaginaire couvert
» de tout l'opprobre du crime, & digne de
» tous les prix de la vertu, il peint trait
» pour trait Jéſus-Chriſt : la reſſemblance
» eſt ſi frappante que tous les Peres l'ont
» ſentie, & qu'il n'eſt pas poſſible de s'y
» tromper. Quels préjugés, quel aveugle-
» ment ne faut-il point avoir pour oſer
» comparer le fils de Sophroniſque au fils de
» Marie ? Quelle diſtance de l'un à l'autre.
» Socrate mourant ſans douleur, ſans igno-
» minie, ſoutint aiſément juſqu'au bout ſon
» perſonnage, & ſi cette facile mort n'eût
» honoré ſa vie, on douteroit ſi Socrate,
» avec tout ſon eſprit, fut autre choſe qu'un
» Sophiſte. Il inventa, dit-on, la morale.
» D'autres avant lui l'avoient miſe en pra-
» tique ; il ne fit que dire ce qu'ils avoient
» fait, il ne fit que mettre en leçons leurs
» exemples. Ariſtide avoit été juſte avant
» que Socrate eût dit ce que c'étoit que juſ-
» tice ; Léonidas étoit mort pour ſon pays
» avant que Socrate eût fait un devoir d'ai-
» mer la patrie ; Sparte étoit ſobre avant que
» Socrate eût loué la ſobriété : avant qu'il
» eût défini la vertu, Sparte abondoit en

„ hommes vertueux. Mais où Jéſus avoit-
„ il pris parmi les ſiens cette morale élevée
„ & pure, dont lui ſeul a donné les leçons
„ & l'exemple? Du ſein du plus furieux fa-
„ natiſme, la plus haute ſageſſe ſe fit en-
„ tendre, & la ſimplicité des plus héroïques
„ vertus honora le plus vil de tous les
„ peuples. La mort de Socrate philoſophant
„ tranquillement avec ſes amis eſt la plus
„ douce qu'on puiſſe deſirer; celle de Jéſus
„ expirant dans les tourmens, injurié,
„ raillé, maudit de tout un peuple, eſt la
„ plus horrible qu'on puiſſe craindre. So-
„ crate prenant la coupe empoiſonnée, bénit
„ celui qui la lui préſente & qui pleure.
„ Jéſus, au milieu d'un ſupplice affreux,
„ prie pour ſes bourreaux acharnés. Oui, ſi
„ la vie & la mort de Socrate ſont d'un
„ Sage, la vie & la mort de Jéſus ſont d'un
„ Dieu. Dirons-nous que l'hiſtoire de l'Evan-
„ gile eſt inventée à plaiſir? Non, ce n'eſt
„ pas ainſi qu'on invente, & les faits de So-
„ crate dont perſonne ne doute ſont moins
„ atteſtés que ceux de Jéſus-Chriſt. Au fond,
„ c'eſt reculer la difficulté ſans la détruire.
„ Il ſeroit plus inconcevable que pluſieurs
„ hommes

„ hommes d'accord eussent fabriqué ce
„ Livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait
„ fourni le sujet. Jamais des Auteurs Juifs
„ n'eussent trouvé ni ce ton, ni cette mo-
„ rale, & l'Evangile a des caracteres de vé-
„ rité si grands, si frappans, si parfaitement
„ inimitables que l'inventeur en seroit plus
„ étonnant que le Héros (48) ».

(49) *Il seroit difficile, M. T. C. F. de rendre un plus bel hommage à l'authenticité de l'Evangile.* Je vous sais gré, Monseigneur, de cet aveu ; c'est une injustice que vous avez de moins que les autres. Venons maintenant à la preuve négative qui vous fait dire *on croiroit*, au lieu d'*on croit.*

Cependant l'Auteur ne la croit qu'en conséquence des témoignages humains. Vous vous trompez, Monseigneur, je la reconnois en conséquence de l'Evangile & de la sublimité que j'y vois, sans qu'on me l'atteste. Je n'ai pas besoin qu'on m'affirme qu'il y a un Evangile lorsque je le tiens. *Ce sont toujours des hommes qui lui rapportent ce que d'autres*

(48) Emile, Tome II. p. 98. *in*-4°.

(49) *Mandement*, §. XVII.

hommes ont rapporté. Et point du tout ; on ne me rapporte point que l'Evangile existe ; je le vois de mes propres yeux, & quand tout l'Univers me soutiendroit qu'il n'existe pas, je saurois très-bien que tout l'Univers ment, ou se trompe. *Que d'hommes entre Dieu & lui* ? Pas un seul. L'Evangile est la piece qui décide, & cette piece est entre mes mains. De quelque maniere qu'elle y soit venue, & quelque Auteur qui l'ait écrite, j'y reconnois l'esprit divin : cela est immédiat autant qu'il peut l'être ; il n'y a point d'hommes entre cette preuve & moi ; & dans le sens où il y en auroit, l'historique de ce saint Livre, de ses auteurs, du tems où il a été composé, &c. rentre dans les discussions de critique où la preuve morale est admise. Telle est la réponse du Vicaire Savoyard.

Le voilà donc bien évidemment en contradiction avec lui-même ; le voilà confondu par ses propres aveux. Je vous laisse jouir de toute ma cofusion. *Par quel étrange aveuglement a-t-il donc pu ajouter ?* « Avec tout » cela ce même Evangile est plein de choses » incroyables, de choses qui répugnent à

» la raiſon, & qu'il eſt impoſſible à tout » homme ſenſé de concevoir ni d'admettre. » Que faire au milieu de toutes ces contra- » dictions? Etre toujours modeſte & circonſ- » pect; reſpecter en ſilence (50) ce qu'on » ne ſauroit ni rejetter ni comprendre, & » s'humilier devant le grand Etre qui ſeul

(50) Pour que les hommes s'impoſent ce reſpect & ce ſilence, il faut que quelqu'un leur diſe une fois les raiſons d'en uſer ainſi. Celui qui connoît ces raiſons peut les dire, mais ceux qui cenſurent & n'en diſent point, pourroient ſe taire. Parler au public avec franchiſe, avec fermeté, eſt un droit commun à tous les hommes, & même un devoir en toute choſe utile : mais il n'eſt gueres permis à un particulier d'en cenſurer publiquement un autre : c'eſt s'attribuer une trop grande ſupériorité de vertus, de talens, de lumieres. Voila pourquoi je ne me ſuis jamais ingéré de critiquer ni réprimander perſonne. J'ai dit à mon ſiecle des vérités dures, mais je n'en ai dit à aucun particulier & s'il m'eſt arrivé d'attaquer & nommer quelques livres, je n'ai jamais parlé des Auteurs vivans qu'avec toute ſorte de bienſéance & d'égards. On voit comment ils me les rendent. Il me ſemble que tous ces Meſſieurs qui ſe mettent ſi fiérement en avant pour m'enſeigner l'humilité, trouvent la leçon meilleure à donner qu'à ſuivre.

» fait la vérité. Voilà le scepticisme involontaire où je suis resté ». *Mais le scepticisme, M. T. C. F., peut-il donc être involontaire, lorsqu'on refuse de se soumettre à la doctrine d'un Livre qui ne sauroit être inventé par les hommes ? Lorsque ce Livre porte des caracteres de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en seroit plus étonnant que le Héros ? C'est bien ici qu'on peut dire que l'iniquité a menti contre elle-même* (51).

Monseigneur, vous me taxez d'iniquité sans sujet ? vous m'imputez souvent des mensonges, & vous n'en montrez aucun. Je m'impose avec vous une maxime contraire, & j'ai quelquefois lieu d'en user.

Le scepticisme du Vicaire est involontaire par la raison même qui vous fait nier qu'il le soit. Sur les foibles autorités qu'on veut donner à l'Evangile, il le rejetteroit par les raisons déduites auparavant, si l'esprit divin qui brille dans la morale & dans la doctrine de ce Livre ne lui rendoit toute la force qui manque au témoignage des hommes sur un tel point. Il admet donc ce Livre sacré avec

(51) *Mandement*, §. XVII.

toutes les choses admirables qu'il renferme & que l'esprit humain peut entendre ; mais quant aux choses incroyables qu'il y trouve, *lesquelles répugnent à sa raison, & qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre*, il les *respecte en silence sans les comprendre ni les rejetter, & s'humilie devant le grand Etre qui seul sait la vérité.* Tel est son scepticisme ; & ce scepticisme est bien involontaire, puisqu'il est fondé sur des preuves invincibles de part & d'autre, qui forcent la raison de rester en suspens. Ce scepticisme est celui de tout Chrétien raisonnable & de bonne-foi qui ne veut savoir des choses du Ciel que celles qu'il peut comprendre, celles qui importent à sa conduite, & qui rejette avec l'Apôtre *les questions peu sensées, qui sont sans instruction, & qui n'engendrent que des combats* (52).

D'abord vous me faites rejetter la révélation pour m'en tenir à la Religion naturelle, & premiérement, je n'ai point rejetté la Révélation. Ensuite vous m'accusez *de ne pas admettre même la Religion naturelle, ou du moins de n'en pas reconnoître la nécessité ;* &

(52) Timoth, C. II. v. 23.

votre unique preuve eſt dans le paſſage ſuivant que vous rapportez. « Si je me trompe, » c'eſt de bonne-foi. Cela ſuffit (53) pour » que mon erreur ne me ſoit pas imputée à » crime ; quand vous vous tromperiez de » même, il y auroit peu de mal à cela ». *C'eſt-à-dire*, continuez-vous, *que ſelon lui il ſuffit de ſe perſuader qu'on eſt en poſſeſſion de la vérité ; que cette perſuaſion, fût-elle accompagnée des plus monſtrueuſes erreurs, ne peut jamais être un ſujet de reproche ; qu'on doit toujours regarder comme un homme ſage & religieux, celui qui, adoptant les erreurs mêmes de l'Athéiſme, dira qu'il eſt de bonne-foi. Or n'eſt-ce pas là ouvrir la porte à toutes les ſuperſtitions, à tous les ſyſtêmes fanatiques, à tous les délires de l'eſprit humain* (54) ?

Pour vous, Monſeigneur, vous ne pourrez pas dire ici comme le Vicaire : *Si je me trompe, c'eſt de bonne-foi* : car c'eſt bien évidemment à deſſein qu'il vous

(53) Emile, Tom. II. p. 11. *in*-4°. M. De Beaumont a mis ; *cela me ſuffit.*

(54) *Mandement*, §. XVIII.

plaît de prendre le change & de le donner à vos Lecteurs ; c'eſt ce que je m'engage à prouver ſans réplique, & je m'y engage ainſi d'avance, afin que vous y regardiez de plus près.

La profeſſion du Vicaire Savoyard eſt compoſée de deux parties. La premiere, qui eſt la plus grande, la plus importante, la plus remplie des vérités frappantes & neuves eſt deſtinée à combattre le moderne matérialiſme, à établir l'exiſtence de Dieu & la Religion naturelle avec toute la force dont l'Auteur eſt capable. De celle-là, ni vous ni les Prêtres n'en parlez point ; parce qu'elle vous eſt fort indifférente, & qu'au fond la cauſe de Dieu ne vous touche gueres, pourvu que celle du Clergé ſoit en ſureté.

La ſeconde, beaucoup plus courte, moins réguliere, moins approfondie, propoſe des doutes & des difficultés ſur les révélations en général, donnant pourtant à la nôtre ſa véritable certitude dans la pureté, la ſainteté de ſa doctrine, & dans la ſublimité toute divine de celui qui en fut l'Auteur. L'objet de cette ſeconde partie eſt de rendre chacun plus réſervé dans ſa Religion à taxer

les autres de mauvaiſe foi dans la leur, & de montrer que les preuves de chacune ne ſont pas tellement démonſtratives à tous les yeux, qu'il faille traiter en coupables ceux qui n'y voient pas la même clarté que nous. Cette ſeconde partie écrite avec toute la modeſtie, avec tout le reſpect convenables, eſt la ſeule qui ait attiré votre attention & celle des Magiſtrats. Vous n'avez eu que des bûchers & des injures pour réfuter mes raiſonnemens. Vous avez vu le mal dans le doute de ce qui eſt douteux; vous n'avez point vu le bien dans la preuve de ce qui eſt vrai.

En effet, cette premiere partie, qui contient ce qui eſt vraiment eſſentiel à la Religion, eſt déciſive & dogmatique. L'Auteur ne balance pas, n'héſite pas. Sa conſcience & ſa raiſon le déterminent d'une maniere invincible. Il croit, il affirme: il eſt fortement perſuadé.

Il commence l'autre au contraire par déclarer que *l'examen qui lui reſte à faire eſt bien différent; qu'il n'y voit qu'embarras, myſtere, obſcurité; qu'il n'y porte qu'incertitude & défiance; qu'il n'y faut donner à ſes diſcours que l'autorité de la raiſon;*

qu'il ignore lui-même s'il est dans l'erreur, & que toutes ses affirmations ne sont ici que des raisons de douter (55). Il propose donc ses objections, ses difficultés, ses doutes. Il propose aussi ses grandes & fortes raisons de croire ; & de toute cette discussion résulte la certitude des dogmes essentiels & un scepticisme respectueux sur les autres. A la fin de cette seconde partie, il insiste de nouveau sur la circonspection nécessaire en l'écoutant. *Si j'étois plus sûr de moi, j'aurois*, dit-il, *pris un ton dogmatique & décisif ; mais je suis homme, ignorant, sujet à l'erreur : que pouvois-je faire ? Je vous ai ouvert mon cœur sans réserve ; ce que je tiens pour sûr, je vous l'ai donné pour tel : je vous ai donné mes doutes pour des doutes, mes opinions pour des opinions ; je vous ai dit mes raisons de douter & de croire. Maintenant c'est à vous de juger* (56).

Lors donc que dans le même écrit l'Auteur dit : *Si je me trompe, c'est de bonne-foi ; cela suffit pour que mon erreur ne me*

(55) Emile, Tom. II. p. 70. *in-4°.*
(56) Ibid. Tom. II. p. 104. *in-4°.*

ſoit pas imputée à crime ; je demande à tout lecteur qui a le ſens commun & quelque ſincérité, ſi c'eſt ſur la premiere ou ſur la ſeconde partie que peut tomber ce ſoupçon d'être dans l'erreur ; ſur celle où l'Auteur affirme ou ſur celle où il balance ? Si ce ſoupçon marque la crainte de croire en Dieu mal-à-propos, ou celle d'avoir à tort des doutes ſur la Révélation ? Vous avez pris le premier parti contre toute raiſon, & dans le ſeul deſir de me rendre criminel ; je vous défie d'en donner aucun autre motif. Monſeigneur, où ſont, je ne dis pas l'équité, la charité Chrétienne, mais le bon ſens & l'humanité ?

Quand vous auriez pu vous tromper ſur l'objet de la crainte du Vicaire, le texte ſeul que vous rapportez vous eût déſabuſé malgré vous. Car lorſqu'il dit : *Cela ſuffit pour que mon erreur ne me ſoit pas imputée à crime*, il reconnoît qu'une pareille erreur pourroit être un crime, & que ce crime lui pourroit être imputé, s'il ne procédoit pas de bonne-foi : mais quand il n'y auroit point de Dieu, où ſeroit le crime de

croire qu'il y en a un ? Et quand ce seroit un crime, qui est-ce qui le pourroit imputer ? La crainte d'être dans l'erreur ne peut donc ici tomber sur la Religion naturelle, & le discours du Vicaire seroit un vrai galimathias dans le sens que vous lui prêtez. Il est donc impossible de déduire du passage que vous rapportez, que *je n'admets pas la Religion naturelle* ou que *je n'en reconnois pas la nécessité ;* il est encore impossible d'en déduire qu'*on doive toujours*, ce sont vos termes, *regarder comme un homme sage & religieux celui qui, adoptant les erreurs de l'Athéïsme, dira qu'il est de bonne-foi ;* & il est même impossible que vous ayez cru cette déduction légitime. Si cela n'est pas démontré, rien ne sauroit jamais l'être, où il faut que je sois un insensé.

Pour montrer qu'on ne peut s'autoriser d'une mission divine pour débiter des absurdités, le Vicaire met aux prises un Inspiré, qu'il vous plaît d'appeller Chrétien, & un raisonneur qu'il vous plaît d'appeller incrédule, & il les fait disputer chacun dans leur langage, qu'il désapprouve, & qui très-

sûrement n'est ni le sien ni le mien (57). Là-dessus vous me taxez d'*une insigne mauvaise foi* (58), & vous prouvez cela par l'ineptie des discours du premier. Mais si ces discours sont ineptes, à quoi donc le reconnoissez-vous pour Chrétien? & si le raisonneur ne réfute que des inepties, quel droit avez-vous de le taxer d'incrédulité? S'ensuit-il des inepties que débite un Inspiré que ce soit un catholique, & de celles que réfute un raisonneur, que ce soit un mécréant? Vous auriez bien pu, Monseigneur, vous dispenser de vous reconnoître à un langage si plein de bile & de déraison; car vous n'aviez pas encore donné votre Mandement.

Si la raison & la Révélation étoient opposées l'une à l'autre, il est constant, ditesvous, *que Dieu seroit en contradiction avec lui-même* (59). Voilà un grand aveu que vous nous faites-là: car il est sûr que Dieu

(57) Emile, Tom. II. p. 82. *in*-4°.

(58) *Mandement*, §. XIX.

(59) Ibid. §. XX.

ne

ne se contredit point. *Vous dites, ô impies, que les dogmes que nous regardons comme révélés combattent les vérités éternelles : mais il ne suffit pas de le dire.* J'en conviens ; tâchons de faire plus.

Je suis sûr que vous pressentez d'avance où j'en vais venir. On voit que vous passez sur cet article des mysteres comme sur des charbons ardens ; vous osez à peine y poser le pied. Vous me forcez pourtant à vous arrêter un moment dans cette situation douloureuse. J'aurai la discrétion de rendre ce moment le plus court qu'il se pourra.

Vous conviendrez bien, je pense, qu'une de ces vérités éternelles qui servent d'élémens à la raison, est que la partie est moindre que le tout, & c'est pour avoir affirmé le contraire que l'Inspiré vous paroît tenir un discours plein d'ineptie. Or selon votre doctrine de la transsubstantiation, lorsque Jésus fit la derniere Cene avec ses disciples, & qu'ayant rompu le pain il donna son corps à chacun d'eux, il est clair qu'il tint son corps entier dans sa main, &, s'il mangea lui-même du pain consacré, comme il put le faire, il mit sa tête dans sa bouche.

Voilà donc bien clairement, bien précisément la partie plus grande que le tout, & le contenant moindre que le contenu. Que dites-vous à cela, Monseigneur ? Pour moi, je ne vois que M. le Chevalier de Causans qui puisse vous tirer d'affaire (* 59).

Je sais bien que vous avez encore la ressource de Saint Augustin, mais c'est la même. Après avoir entassé sur la Trinité force discours inintelligibles, il convient qu'ils n'ont aucun sens; *mais*, dit naïvement ce Pere de l'Eglise, *on s'exprime ainsi, non pour dire quelque chose, mais pour ne pas rester muet* (60).

Tout bien considéré, je crois, Monseigneur, que le parti le plus sûr que vous ayez à prendre sur cet article & sur beaucoup d'autres, est celui que vous avez pris avec M. de Montazet, & par la même raison (* 60).

(* 59) C'est un Militaire entêté d'une prétendue découverte de la quadrature du cercle qu'il croit avoir faite.

(60) *Dictum est tamen tres personæ, non ut aliquid diceretur sed ne taceretur.* Aug. de Trinit. L. V. c. 9.

(* 60) M. de Montazet, Archevêque de Lyon, écrivit, il y a deux ou trois ans, à M. l'Ar-

La mauvaise foi de l'Auteur d'Emile n'est pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un Catholique prétendu (61). » Nos Catholiques, » *lui fait-il dire* », font » grand bruit de l'autorité de l'Eglise : mais » que gagnent-ils à cela, s'il leur faut un » aussi grand appareil de preuves pour cette » autorité qu'aux autres sectes pour établir » directement leur doctrine ? L'Eglise décide » que l'Eglise a droit de décider. Ne voilà- » t-il pas une autorité bien prouvée » ? *Qui ne croiroit, M. T. C. F., à entendre cet imposteur, que l'autorité de l'Eglise n'est prouvée que par ses propres décisions, & qu'elle procede ainsi; je décide que je suis infaillible; donc je le suis ? imputation calomnieuse, M. T. C. F.* Voilà, Monseigneur, ce que vous assurez : il nous reste à voir vos preuves. En attendant, oseriez-vous bien affirmer que les Théologiens Catholiques n'ont jamais établi l'autorité de l'Eglise, par l'autorité de l'Eglise *ut in se virtuali-*

chevêque de Paris, sur une dispute de Hyérarchie, une lettre imprimée belle & forte de raisonnement, laquelle est restée sans réponse.

(61) *Mandement*, §. XXI.

ter reflexam ? S'ils l'ont fait, je ne les charge donc pas d'une imputation calomnieuſe.

(62) *La conſtitution du Chriſtianiſme, l'eſprit de l'Evangile, les erreurs mêmes & la foibleſſe de l'eſprit humain tendent à démontrer que l'Egliſe établie par Jéſus-Chriſt eſt une Egliſe infaillible.* Monſeigneur, vous commencez par nous payer-là de mots qui ne nous donnent pas le change : les diſcours vagues ne ſont jamais preuve, & toutes ces choſes qui tendent à démontrer, ne démontrent rien. Allons donc tout d'un coup au corps de la démonſtration : le voici.

Nous aſſurons que comme ce divin Légiſlateur a toujours enſeigné la vérité, ſon Egliſe l'enſeigne auſſi toujours (63).

Mais qui êtes-vous, vous qui nous aſſurez cela pour toute preuve ? Ne ſeriez-vous point l'Egliſe ou ſes chefs ? A vos manieres d'argumenter, vous paroiſſez compter beaucoup ſur l'aſſiſtance du Saint-Eſprit. Que dites-vous donc, & qu'a dit l'Impoſteur ?

(62) *Mandement*, §. XXI.

(63) Ibid. cet endroit mérite d'être lu dans le Mandement même.

De grace, voyez cela vous-même; car je n'ai pas le courage d'aller jusqu'au bout.

Je dois pourtant remarquer que toute la force de l'objection que vous attaquez si bien, consiste dans cette phrase que vous avez eu soin de supprimer à la fin du passage dont il s'agit. *Sortez de-là, vous rentrez dans toutes nos discussions* (64).

En effet, quel est ici le raisonnement du Vicaire ? Pour choisir entre les Religions diverses, il faut, dit-il, de deux choses l'une; ou entendre les preuves de chaque secte & les comparer; ou s'en rapporter à l'autorité de ceux qui nous instruisent. Or le premier moyen suppose des connoissances que peu d'hommes sont en état d'acquérir, & le second justifie la croyance de chacun dans quelque Religion qu'il naisse. Il cite en exemple la Religion catholique où l'on donne pour loi l'autorité de l'Eglise, & il établit là-dessus ce second dilemme. Ou c'est l'Eglise qui s'attribue à elle-même cette autorité, & qui dit: *Je décide que je suis infaillible; donc je le suis:* & alors elle tombe

(64) Emile, Tom. II. p. 90. *in*-4°.

dans le sophisme appellé cercle vicieux ; ou elle prouve qu'elle a reçu cette autorité de Dieu ; & alors il lui faut un aussi grand appareil de preuves pour montrer qu'en effet elle a reçu cette autorité, qu'aux autres sectes pour établir directement leur doctrine : il n'y a donc rien à gagner pour la facilité de l'instruction, & le peuple n'est pas plus en état d'examiner les preuves de l'autorité de l'Eglise chez les Catholiques, que la vérité de la doctrine chez les Protestans. Comment donc se déterminera-t-il d'une maniere raisonnable autrement que par l'autorité de ceux qui l'instruisent ? Mais alors le Turc se déterminera de même. En quoi le Turc est-il plus coupable que nous ? Voilà, Monseigneur, le raisonnement auquel vous n'avez pas répondu, & auquel je doute qu'on puisse répondre (65). Votre franchise Episcopale

(65) C'est ici une de ces objections terribles auxquelles ceux qui m'attaquent se gardent bien de toucher. Il n'y a rien de si commode que de répondre avec des injures & de saintes déclamations ; on élude aisément tout ce qui embarrasse. Aussi faut-il avouer qu'en se chamaillant entre eux, les Théologiens ont bien des ressources qui

se tire d'affaire en tronquant le passage de l'Auteur de mauvaise foi.

Graces au Ciel j'ai fini cette ennuyeuse tâche. J'ai suivi pied-à-pied vos raisons, vos citations, vos censures, & j'ai fait voir qu'autant de fois que vous avez attaqué mon livre, autant de fois vous avez eu tort. Il reste le seul article du Gouvernement, dont je veux bien vous faire grace ; très-sûr que quand celui qui gémit sur les miseres du peuple, & qui les éprouve, est accusé par vous d'empoisonner les sources de la félicité publique, il n'y a point de Lecteur qui ne sente ce que vaut un pareil discours. Si le Traité du Contrat Social n'existoit pas, & qu'il fallût prouver de nouveau les grandes

leur manquent vis-à-vis des ignorans, & auxquelles il faut alors suppléer comme ils peuvent. Ils se paient réciproquement de mille suppositions gratuites qu'on n'ose récuser quand on n'a rien de mieux à donner soi-même. Telle est ici l'invention de je ne sais quelle foi infuse qu'ils obligent Dieu, pour les tirer d'affaire, de transmettre du pere à l'enfant. Mais ils réservent ce jargon pour disputer avec les Docteurs ; s'ils s'en servoient avec nous autres profanes, ils auroient peur qu'on ne se moquât d'eux.

vérités que j'y développe, les complimens que vous faites à mes dépens aux Puissances, seroient un des faits que je citerois en preuve, & le sort de l'Auteur en seroit un autre encore plus frappant. Il ne me reste plus rien à dire à cet égard ; mon seul exemple a tout dit, & la passion de l'intérêt particulier ne doit point souiller les vérités utiles. C'est le Décret contre ma personne, c'est mon Livre brûlé par le Bourreau, que je transmets à la postérité pour pieces justificatives : mes sentimens sont moins bien établis par mes Ecrits que par mes malheurs.

Je viens, Monseigneur, de discuter tout ce que vous alléguez contre mon Livre. Je n'ai pas laissé passer une de vos propositions sans examen ; j'ai fait voir que vous n'avez raison dans aucun point, & je n'ai pas peur qu'on réfute mes preuves ; elles sont au-dessus de toute réplique où regne le sens commun.

Cependant quand j'aurois eu tort en quelques endroits, quand j'aurois eu toujours tort, quelle indulgence ne méritoit point un Livre où l'on sent par-tout, même dans les

erreurs, même dans le mal qui peut y être, le ſincere amour du bien & le zele de la vérité ? Un Livre où l'Auteur, ſi peu déciſif, avertit ſi ſouvent ſes Lecteurs de ſe défier de ſes idées, peſer ſes preuves, de ne leur donner que l'autorité de la raiſon ? Un Livre qui ne reſpire que paix, douceur, patience, amour de l'ordre, obéiſſance aux Loix en toute choſe, & même en matiere de Religion ? Un Livre enfin où la cauſe de la divinité eſt ſi bien défendue, l'utilité de la Religion ſi bien établie, où les mœurs ſont ſi reſpectées, où l'arme du ridicule eſt ſi bien ôtée au vice, où la méchanceté eſt peinte ſi peu ſenſée, & la vertu ſi aimable ? Eh ! quand il n'y auroit pas un mot de vérité dans cet ouvrage, on en devroit honorer & chérir les rêveries, comme les chimeres les plus douces qui puiſſent flatter & nourrir le cœur d'un homme de bien. Oui, je ne crains point de le dire, s'il exiſtoit en Europe un ſeul gouvernement vraiment éclairé, un gouvernement dont les vues fuſſent vraiment utiles & ſaines, il eut rendu des honneurs publics à l'Auteur d'Emile, il lui eût élevé des ſtatues. Je connoiſſois trop les hommes

pour attendre d'eux de la reconnoiſſance ; je ne les connoiſſois pas aſſez, je l'avoue, pour en attendre ce qu'ils ont fait.

Après avoir prouvé que vous avez mal raiſonné dans vos cenſures, il me reſte à prouver que vous m'avez calomnié dans vos injures : mais puiſque vous ne m'injuriez qu'en vertu des torts que vous m'imputez dans mon Livre, montrer que mes prétendus torts ne ſont que les vôtres, n'eſt-ce pas dire aſſez que les injures qui les ſuivent ne doivent pas être pour moi. Vous chargez mon ouvrage des épithetes les plus odieuſes, & moi je ſuis un homme abominable, un téméraire, un impie, un impoſteur. Charité Chrétienne, que vous avez un étrange langage dans la bouche des Miniſtres de Jéſus-Chriſt !

Mais vous qui m'oſez reprocher des blaſphêmes, que faites-vous quand vous prenez les Apôtres pour complices des propos offenſans qu'il vous plaît de tenir ſur mon compte ? A vous entendre, on croiroit que Saint Paul m'a fait l'honneur de ſonger à moi, & de prédire ma venue comme celle de l'Antechriſt. Et comment l'a-t-il prédite,

je vous prie ? Le voici. C'est le début de votre Mandement.

Saint Paul a prédit, mes très-chers Freres, qu'il viendroit des jours périlleux où il y auroit des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, superbes, blasphémateurs, impies, calomniateurs enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu ; des hommes d'un esprit corrompu & pervertis dans la foi (66).

Je ne conteste assurément pas que cette prédiction de Saint Paul ne soit très-bien accomplie ; mais s'il eût prédit, au contraire, qu'il viendroit un tems où l'on ne verroit point de ces gens-là, j'aurois été, je l'avoue, beaucoup plus frappé de la prédiction, & sur-tout de l'accomplissement.

D'après une prophétie si bien appliquée, vous avez la bonté de faire de moi un portrait dans lequel la gravité Episcopale s'égaie à des antitheses, & où je me trouve un personnage fort plaisant. Cet endroit, Monseigneur, m'a paru le plus joli morceau de votre Mandement. On ne sauroit faire une satyre plus agréable, ni diffamer un homme avec plus d'esprit.

(66) *Mandement*, §. I.

Du sein de l'erreur, (il est vrai que j'ai passé ma jeunesse dans votre Eglise) *il s'est élevé* (pas fort haut), *un homme plein du langage de la philosophie*, (comment prendrois-je un langage que je n'entends point ?) *sans être véritablement philosophe* : (oh ! d'accord : je n'aspirai jamais à ce titre, auquel je reconnois n'avoir aucun droit ; & je n'y renonce assurément pas par modestie) *esprit doué d'une multitude de connoissances* (j'ai appris à ignorer des multitudes de choses que je croyois savoir) *qui ne l'ont pas éclairé*, (elles m'ont appris à ne pas penser l'être) *& qui ont répandu les ténebres dans les autres esprits* : (les ténebres de l'ignorance valent mieux que la fausse lumiere de l'erreur) *caractere livré aux paradoxes d'opinions & de conduite* ; (y a-t-il beaucoup à perdre à ne pas agir & penser comme tout le monde ?) *alliant la simplicité des mœurs avec le faste des pensées* ; (La simplicité des mœurs éleve l'ame ; quant au faste de mes pensées, je ne sais ce que c'est) *le zele des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés* ; (rien de plus nouveau pour nous que des maximes anti-

ques :

ques : il n'y a point à cela d'alliage, & je n'y ai point mis de fureur) *l'obscurité de la retraite avec le desir d'être connu de tout le monde.* (Monseigneur, vous voilà comme les faiseurs des Romans, qui deviennent tout ce que leur Héros a dit & pensé dans sa chambre. Si c'est ce desir qui m'a mis la plume à la main, expliquez comment il m'est venu si tard, ou pourquoi j'ai tardé si long-tems à le satisfaire ?) *On l'a vu invectiver contre les sciences qu'il cultivoit ;* (cela prouve que je n'imite pas vos gens de Lettres, & que dans mes écrits l'intérêt de la vérité marche avant le mien) *préconiser l'excellence de l'Evangile,* (toujours & avec le plus vrai zele.) *dont il détruisoit les dogmes ;* (non, mais j'en prêchois la charité, bien détruite par les Prêtres) *peindre la beauté des vertus qu'il éteignoit dans l'ame de ses Lecteurs.* (Ames honnêtes, est-il vrai que j'éteins en vous l'amour des vertus !)

Il s'est fait le Précepteur du genre humain pour le tromper, le Moniteur public pour égarer tout le monde, l'Oracle du siecle pour achever de le perdre. (Je viens d'examiner comment vous avez prouvé tout cela.) *Dans*

un ouvrage sur l'inégalité des conditions, (pourquoi des conditions ? ce n'est là ni mon sujet ni mon titre) *il avoit rabaissé l'homme jusqu'au rang des bêtes* ; (lequel de nous deux l'éleve ou l'abaisse, dans l'alternative d'être bête ou méchant ?) *dans une autre production plus récente il avoit insinué le poison de la volupté* : (eh ! que ne puis-je aux horreurs de la débauche substituer le charme de la volupté ? Mais rassurez-vous, Monseigneur ; vos Prêtres sont à l'épreuve de l'Héloïse ; ils ont pour préservatif l'Aloïsia) *dans celui-ci, il s'empare des premiers momens de l'homme afin d'établir l'empire de l'irréligion.* (Cette imputation a déja été examinée).

Voilà, Monseigueur, comment vous me traitez, & bien plus cruellement encore ; moi que vous ne connoissez point, & que vous ne jugez que sur des ouï-dire. Est-ce donc-là la morale de cet Evangile dont vous vous portez pour le défenseur ? Accordons que vous voulez préserver votre troupeau du poison de mon Livre ; pourquoi des personnalités contre l'Auteur ? J'ignore quel effet vous attendez d'une conduite si

peu chrétienne, mais je sais que défendre sa Religion par de telles armes, c'est la rendre fort suspecte aux gens de bien.

Cependant, c'est moi que vous appellez téméraire. Eh ! comment ai-je mérité ce nom, en ne proposant que des doutes, & même avec tant de réserve ; en n'avançant que des raisons, & même avec tant de respect, en n'attaquant personne, en ne nommant personne ? Et vous, Monseigneur, comment osez-vous traiter ainsi celui dont vous parlez avec si peu de justice & de bienséance, avec si peu d'égard, avec tant de légéreté.

Vous me traitez d'impie ; & de quelle impiété pouvez-vous m'accuser, moi qui jamais n'ai parlé de l'Etre suprême que pour lui rendre la gloire qui lui est dûe, ni du prochain que pour porter tout le monde à l'aimer ? Les impies sont ceux qui profanent indignement la cause de Dieu en la faisant servir aux passions des hommes. Les impies sont ceux qui, s'osant porter pour interpretes de la Divinité, pour arbitres entre elle & les hommes, exigent pour eux-mêmes les honneurs qui lui sont dûs. Les impies sont ceux

qui s'arrogent le droit d'exercer le pouvoir de Dieu ſur la terre & veulent ouvrir & fermer le Ciel à leur gré. Les impies ſont ceux qui font lire des Libelles dans les Egliſes . . . A cette idée horrible tout mon ſang s'allume, & des larmes d'indignation coulent de mes yeux. Prêtres du Dieu de paix, vous lui rendrez compte un jour, n'en doutez pas, de l'uſage que vous oſez faire de ſa maiſon.

Vous me traitez d'impoſteur ! & pourquoi ? Dans votre maniere de penſer, j'erre ; mais où eſt mon impoſture ? Raiſonner & ſe tromper, eſt-ce en impoſer ? Un ſophiſte même qui trompe ſans ſe tromper n'eſt pas un impoſteur encore, tant qu'il ſe borne à l'autorité de la raiſon, quoiqu'il en abuſe. Un impoſteur veut être cru ſur ſa parole, il veut lui-même faire autorité. Un impoſteur eſt un fourbe qui veut en impoſer aux autres pour ſon profit, & où eſt, je vous prie, mon profit dans cette affaire ? Les impoſteurs ſont, ſelon Ulpien, ceux qui font des preſtiges, des imprécations, des exorciſmes : or aſſurément je n'ai jamais rien fait de tout cela.

Que vous diſcourez à votre aiſe, vous

autres hommes constitués en dignité ! Ne reconnoissant de droit que les vôtres, ni de Loix que celles que vous imposez, loin de vous faire un devoir d'être justes, vous ne vous croyez pas même obligés d'être humains. Vous accablez fiérement le foible sans répondre de vos iniquités à personne : les outrages ne vous coûtent pas plus que les violences ; sur les moindres convenances d'intérêt ou d'état, vous nous balayez devant vous comme la poussiere. Les uns décretent & brûlent, les autres diffament & déshonorent sans droit, sans raison, sans mépris, même sans colere, uniquement parce que cela les arrange, & que l'infortuné se trouve sur leur chemin. Quand vous nous insultez impunément, il ne nous est pas même permis de nous plaindre, & si nous montrons notre innocence & vos torts, on nous accuse encore de vous manquer de respect.

Monseigneur, vous m'avez insulté publiquement : je viens de prouver que vous m'avez calomnié. Si vous étiez un particulier comme moi, que je pusse vous citer devant un Tribunal équitable, & que nous y comparussions tous deux, moi avec mon Livre,

& vous avec votre Mandement ; vous y seriez certainement déclaré coupable, & condamné à me faire une réparation aussi publique que l'offense l'a été. Mais vous tenez un rang où l'on est dispensé d'être juste ; & je ne suis rien. Cependant, vous qui professez l'Evangile ; vous Prélat fait pour apprendre aux autres leur devoir, vous savez le vôtre en pareil cas. Pour moi, j'ai fait le mien, je n'ai plus rien à vous dire, & je me tais.

Daignez, Monseigneur, agréer mon profond respect.

A Môtiers le 18 Novembre 1762.

J. J. ROUSSEAU.

LETTRES ÉCRITES DE LA MONTAGNE.



AVERTISSEMENT.

C'EST revenir tard, je le ſens, ſur un ſujet trop rebattu & déja preſque oublié. Mon état, qui ne me permet plus aucun travail ſuivi, mon averſion pour le genre polémique, ont cauſé ma lenteur à écrire & ma répugnance à publier. J'aurois même tout-à-fait ſupprimé ces Lettres, ou plutôt je ne les aurois point écrites, s'il n'eût été queſtion que de moi : mais ma Patrie ne m'eſt pas tellement devenue étrangere, que je puiſſe voir tranquillement opprimer ſes Citoyens, ſur-tout lorſqu'ils n'ont compromis leurs droits qu'en défendant ma cauſe. Je ſerois le dernier des hommes, ſi, dans une telle occaſion, j'écoutois un ſentiment qui n'eſt plus ni douceur ni patience, mais

foibleſſe & lâcheté, dans celui qu'il empêche de remplir ſon devoir.

Rien de moins important pour le Public, j'en conviens, que la matiere de ces Lettres. La conſtitution d'une petite République, le ſort d'un petit Particulier, l'expoſé de quelques injuſtices, la réfutation de quelques ſophiſmes; tout cela n'a rien en ſoi d'aſſez conſidérable pour mériter beaucoup de Lecteurs : mais ſi mes ſujets ſont petits, mes objets ſont grands, & dignes de l'attention de tout honnête-homme. Laiſſons Geneve à ſa place, & Rouſſeau dans ſa dépreſſion; mais la Religion, mais la liberté, la juſtice! voilà, qui que vous ſoyez, ce qui n'eſt pas au-deſſous de vous.

Qu'on ne cherche pas même ici dans le ſtyle, le dédommagement de l'aridité de la matiere. Ceux que quel-

ques traits heureux de ma plume ont ſi fort irrités, trouveront de quoi s'appaiſer dans ces Lettres. L'honneur de défendre un opprimé eût enflammé mon cœur ſi j'avois parlé pour un autre. Réduit au triſte emploi de me défendre moi-même, j'ai dû me borner à raiſonner; m'échauffer eût été m'avilir. J'aurai donc trouvé grace en ce point devant ceux qui s'imaginent qu'il eſt eſſentiel à la vérité d'être dite froidement; opinion que pourtant j'ai peine à comprendre. Lorſqu'une vive perſuaſion nous anime, le moyen d'employer un langage glacé! Quand Archimede, tout tranſporté, couroit nud dans les rues de Syracuſe, en avoit-il moins trouvé la vérité parce qu'il ſe paſſionnoit pour elle? Tout au contraire, celui qui la ſent ne peut

s'abſtenir de l'adorer ; celui qui demeure froid ne l'a pas vue.

Quoi qu'il en ſoit, je prie les Lecteurs de vouloir bien mettre à part mon beau ſtyle, & d'examiner ſeulement ſi je raiſonne bien ou mal ; car enfin, de cela ſeul qu'un Auteur s'exprime en bons termes, je ne vois pas comment il peut s'enſuivre que cet Auteur ne ſait ce qu'il dit.

LETTRES ÉCRITES DE LA MONTAGNE.

PREMIERE LETTRE.

Non, Monſieur, je ne vous blâme point de ne vous être pas joint aux Repréſentans pour ſoutenir ma cauſe. Loin d'avoir approuvé moi-même cette démarche, je m'y ſuis oppoſé de tout mon pouvoir, & mes parens s'en ſont retirés à ma ſollicitation. L'on s'eſt tu quand il falloit parler; on a parlé quand il ne reſtoit qu'à ſe taire. Je prévis l'inutilité des repréſentations, j'en preſſentis les conſéquences: je jugeai que leurs ſuites inévitables troubleroient le repos public, ou changeroient la conſtitution de l'Etat. L'événement a trop juſtifié mes craintes. Vous voilà réduits à l'alternative qui

m'effrayoit. La crise où vous êtes exige une autre délibération dont je ne suis plus l'objet. Sur ce qui a été fait, vous demandez ce que vous devez faire : vous considérez que l'effet de ces démarches, étant relatif au corps de la Bourgeoisie, ne retombera pas moins sur ceux qui s'en sont abstenus que sur ceux qui les ont faites. Ainsi, quels qu'aient été d'abord les divers avis, l'intérêt commun doit ici tout réunir. Vos droits réclamés & attaqués ne peuvent plus demeurer en doute; il faut qu'ils soient reconnus ou anéantis, & c'est leur évidence qui les met en péril. Il ne falloit pas approcher le flambeau durant l'orage; mais aujourd'hui le feu est à la maison.

Quoiqu'il ne s'agisse plus de mes intérêts, mon honneur me rend toujours partie dans cette affaire; vous le savez, & vous me consultez toutefois comme un homme neutre; vous supposez que le préjugé ne m'aveuglera point, & que la passion ne me rendra point injuste : je l'espere aussi; mais dans des circonstances si délicates, qui peut répondre de soi ? Je sens qu'il m'est impossible de m'oublier dans une querelle dont je suis le

ſujet, & qui a mes malheurs pour premiere cauſe. Que ferai-je donc, Monſieur, pour répondre à votre confiance & juſtifier votre eſtime autant qu'il eſt en moi ? Le voici. Dans la juſte défiance de moi-même, je vous dirai moins mon avis que mes raiſons : vous les peſerez, vous comparerez, & vous choiſirez. Faites plus ; défiez-vous toujours, non de mes intentions, Dieu le ſait, elles ſont pures, mais de mon jugement. L'homme le plus juſte, quand il eſt ulcéré, voit rarement les choſes comme elles ſont. Je ne veux sûrement pas vous tromper, mais je puis me tromper ; je le pourrois en toute autre choſe, & cela doit arriver ici plus probablement. Tenez-vous donc ſur vos gardes, & quand je n'aurai pas dix fois raiſon, ne me l'accordez pas une.

Voilà, Monſieur, la précaution que vous devez prendre, & voici celle que je veux prendre à mon tour. Je commencerai par vous parler de moi, de mes griefs, des durs procédés de vos Magiſtrats ; quand cela ſera fait, & que j'aurai bien ſoulagé mon cœur, je m'oublierai moi-même ; je vous parlerai de vous, de votre ſituation, c'eſt-à-dire,

de la République ; & je ne crois pas trop présumer de moi, si j'espere, au moyen de cet arrangement, traiter avec équité la question que vous me faites.

J'ai été outragé d'une maniere d'autant plus cruelle, que je me flattois d'avoir bien mérité de la Patrie. Si ma conduite eût eu besoin de grace, je pouvois raisonnablement espérer de l'obtenir. Cependant, avec un empressement sans exemple, sans avertissement, sans citation, sans examen, on s'est hâté de flétrir mes Livres : on a fait plus ; sans égard pour mes malheurs, pour mes maux, pour mon état, on a décrété ma personne avec la même précipitation, l'on ne m'a pas même épargné les termes qu'on emploie pour les malfaiteurs. Ces Messieurs n'ont pas été indulgens, ont-ils du moins été justes ? C'est ce que je veux rechercher avec vous. Ne vous effrayez pas, je vous prie, de l'étendue que je suis forcé de donner à ces Lettres. Dans la multitude de questions qui se présentent, je voudrois être sobre en paroles : mais, Monsieur, quoiqu'on puisse faire, il en faut pour raisonner.

Rassemblons d'abord les motifs qu'ils ont

donnés de cette procédure, non dans le réquisitoire, non dans l'arrêt, porté dans le secret & resté dans les ténebres (1), mais dans les réponses du Conseil aux représentations des Citoyens & Bourgeois, ou plutôt dans les Lettres écrites de la Campagne : ouvrage qui leur sert de manifeste, & dans lequel seul ils daignent raisonner avec vous.

» Mes Livres sont, disent-ils, impies, » scandaleux, téméraires, pleins de blas- » phêmes & de calomnies contre la Religion. » Sous l'apparence des doutes, l'Auteur y a » rassemblé tout ce qui peut tendre à sap- » per, ébranler & détruire les principaux

(1) Ma fille demanda, par Requête, communication de cet Arrêt. Voici la réponse.

Du 25 Juin 1762.

» *En Conseil ordinaire, vu la présente Re-* » *quête, arrêté qu'il n'y a lieu d'accorder aux* » *Supplians les fins d'icelle* ».

LULLIN.

L'Arrêt du Parlement de Paris fut imprimé aussi-tôt que rendu. Imaginez ce que c'est qu'un Etat libre, où l'on tient cachés de pareils Décrets contre l'honneur & la liberté des Citoyens !

» fondemens de la Religion Chrétienne ré-
» vélée.

» Ils attaquent tous les Gouvernemens.

» Ces Livres sont d'autant plus dangereux
» & répréhensibles, qu'ils sont écrits en
» françois, du style le plus séducteur, qu'ils
» paroissent sous le nom & la qualification
» d'un Citoyen de Geneve, & que, selon
» l'intention de l'Auteur, l'Emile doit servir
» de guide aux peres, aux meres, aux pré-
» cepteurs.

» En jugeant ces Livres, il n'a pas été
» possible au Conseil de ne jetter aucun re-
» gard sur celui qui en étoit présumé l'Au-
» teur ».

Au reste, le Décret porté contre moi n'est, continuent-ils, » ni un jugement,
» ni une sentence, mais un simple appoin-
» tement provisoire, qui laissoit dans leur
» entier mes exceptions & défenses, & qui,
» dans le cas prévu, servoit de préparatoire
» à la procedure prescrite par les Edits &
» par l'Ordonnance Ecclésiastique ».

A cela, les Représentans, sans entrer dans l'examen de la Doctrine, objecterent : » que
» le Conseil avoit jugé sans formalités pré-

» liminaires ; que l'Article 88 de l'Ordon-
» nance Ecclésiastique avoit été violé dans ce
» jugement ; que la procédure faite en 1562
» contre Jean Morelli à forme de cet Ar-
» ticle, en montroit clairement l'usage, &
» donnoit, par cet exemple, une jurispru-
» dence qu'on n'auroit pas dû mépriser ; que
» cette nouvelle maniere de procéder étoit
» même contraire à la regle du Droit natu-
» rel admise chez tous les Peuples, laquelle
» exige que nul ne soit condamné sans avoir
» été entendu dans ses défenses ; qu'on ne
» peut flétrir un Ouvrage, sans flétrir en
» même-tems l'Auteur dont il porte le nom ;
» qu'on ne voit pas quelles exceptions &
» défenses il reste à un homme déclaré im-
» pie, téméraire, scandaleux dans ses Ecrits,
» & après la sentence rendue & exécutée,
» contre ces mêmes Ecrits, puisque les
» choses n'étant point susceptibles d'infamie,
» celle qui résulte de la combustion d'un
» Livre par la main du Bourreau, réjaillit
» nécessairement sur l'Auteur : d'où il suit
» qu'on n'a pu enlever à un Citoyen le bien
» le plus précieux, l'honneur ; qu'on ne
» pouvoit détruire sa réputation, son état,

» sans commencer par l'entendre ; que les » Ouvrages condamnés & flétris méritoient » du moins autant de support & de tolé- » rance que divers autres Ecrits où l'on fait » de cruelles satires sur la Religion, & qui » ont été répandus & même imprimés dans » la Ville ; qu'enfin par rapport aux Gouver- » nemens, il a toujours été permis dans Ge- » neve de raisonner librement sur cette ma- » tiere générale, qu'on n'y défend aucun » Livre qui en traite, qu'on n'y flétrit aucun » Auteur pour en avoir traité, quel que soit » son sentiment, & que, loin d'attaquer le » Gouvernement de la République en parti- » lier, je ne laisse échapper aucune occasion » d'en faire l'éloge ».

A ces objections il fut répliqué de la part du Conseil : » Que ce n'est point manquer » à la regle qui veut que nul ne soit con- » damné sans l'entendre, que de condamner » un Livre après en avoir pris lecture, & » l'avoir examiné suffisamment : que l'Ar- » ticle 88 des Ordonnances n'est applicable » qu'à un homme qui dogmatise, & non à » un Livre destructif de la Religion Chré- » tienne ; qu'il n'est pas vrai que la flétrissure

» d'un Ouvrage se communique à l'Auteur, » lequel peut n'avoir été qu'imprudent ou » mal-adroit; qu'à l'égard des Ouvrages » scandaleux, tolérés ou même imprimés » dans Geneve, il n'est pas raisonnable de » prétendre que, pour avoir dissimulé quel- » quefois, un Gouvernement soit obligé de » dissimuler toujours; que d'ailleurs les » Livres où l'on ne fait que tourner en ridi- » cule la Religion, ne sont pas, à beaucoup » près, aussi punissables que ceux où, sans » détour, on l'attaque par le raisonnement; » qu'enfin ce que le Conseil doit au maintien » de la Religion Chrétienne dans sa pureté, » au bien public, aux Loix, & à l'honneur » du Gouvernement, lui ayant fait porter » cette sentence, ne lui permet ni de la » changer ni de l'affoiblir ».

Ce ne sont pas-là toutes les raisons, objections & réponses qui ont été alléguées de part & d'autres; mais ce sont les principales, & elles suffisent pour établir, par rapport à moi, la question de fait & de droit.

Cependant comme l'objet, ainsi présenté, demeure encore un peu vague, je vais tâcher de le fixer avec plus de précision, de peur

que vous n'étendiez ma défenſe à la partie de cet objet que je n'y veux pas embraſſer.

Je ſuis homme, & j'ai fait des Livres ; j'ai donc fait auſſi des erreurs (2). J'en apperçois moi-même en aſſez grand nombre : je ne doute pas que d'autres n'en voient beaucoup davantage, & qu'il n'y en ait bien plus encore que ni moi ni d'autres ne voyons point. Si l'on ne dit que cela, j'y ſouſcris.

Mais quel Auteur n'eſt pas dans le même cas, ou s'oſe flatter de n'y pas être ? Là-deſſus donc, point de diſpute. Si l'on me réfute, & qu'on ait raiſon, l'erreur eſt corrigée, & je me tais. Si l'on me réfute, & qu'on ait tort, je me tais encore ; dois-je répondre du fait d'autrui ? En tout état de cauſe, après avoir entendu les deux Parties,

(2) Exceptons, ſi l'on veut, les Livres de Géométrie & leurs Auteurs. Encore s'il n'y a point d'erreurs dans les propoſitions mêmes, qui nous aſſurera qu'il n'y en ait point dans l'ordre de déduction, dans le choix, dans la méthode ? Euclide démontre, & parvient à ſon but : mais quel chemin prend-il ? combien n'erre-t-il pas dans ſa route ? la ſcience a beau être infaillible, l'homme qui la cultive ſe trompe ſouvent.

le Public eſt juge, il prononce, le Livre triomphe ou tombe, & le procès eſt fini.

Les erreurs des Auteurs ſont ſouvent fort indifférentes; mais il en eſt auſſi de dommageables, même contre l'intention de celui qui les commet. On peut ſe tromper au préjudice du Public comme au ſien propre; on peut nuire innocemment. Les controverſes ſur les matieres de Juriſprudence, de Morale, de Religion, tombent fréquemment dans ce cas. Néceſſairement un des deux diſputans ſe trompe, & l'erreur ſur ces matieres important toujours, devient faute; cependant on ne la punit pas quand on la préſume involontaire. Un homme n'eſt pas coupable pour nuire en voulant ſervir; & ſi l'on pourſuivoit criminellement un Auteur pour des fautes d'ignorance ou d'inadvertance, pour de mauvaiſes maximes qu'on pourroit tirer de ſes écrits très-conſéquemment, mais contre ſon gré, quel Ecrivain pourroit ſe mettre à l'abri des pourſuites? Il faudroit être inſpiré du Saint-Eſprit pour ſe faire Auteur, & n'avoir que des gens inſpirés du Saint-Eſprit pour juges.

Si l'on ne m'impute que de pareilles fautes,

je ne m'en défends pas plus que des ſimples erreurs. Je ne puis affirmer n'en avoir point commis de telles, parce que je ne ſuis pas un Ange; mais ces fautes, qu'on prétend trouver dans mes Ecrits, peuvent fort bien n'y pas être, parce que ceux qui les y trouvent ne ſont pas des Anges non plus. Hommes & ſujets à l'erreur ainſi que moi, ſur quoi prétendent-ils que leur raiſon ſoit l'arbitre de la mienne, & que je ſois puniſſable pour n'avoir pas penſé comme eux?

Le Public eſt donc auſſi le juge de ſemblables fautes; ſon blâme en eſt le ſeul châtiment. Nul ne peut ſe ſouſtraire à ce Juge, & quant à moi je n'en appelle pas. Il eſt vrai que ſi le Magiſtrat trouve ces fautes nuiſibles, il peut défendre le Livre qui les contient; mais, je le répete, il ne peut punir pour cela l'Auteur qui les a commiſes, puiſque ce ſeroit punir un délit qui peut être involontaire, & qu'on ne doit punir dans le mal que la volonté. Ainſi ce n'eſt point encore-là ce dont il s'agit.

Mais il y a bien de la différence entre un Livre qui contient des erreurs nuiſibles, & un Livre pernicieux. Des principes établis, la

la chaîne d'un raiſonnement ſuivi, des conſéquences déduites, manifeſtent l'intention de l'Auteur ; & cette intention dépendant de ſa volonté, rentre ſous la juriſdiction des Loix. Si cette intention eſt évidemment mauvaiſe, ce n'eſt plus erreur ni faute, c'eſt crime ; ici tout change. Il ne s'agit plus d'une diſpute littéraire dont le Public juge ſelon la raiſon, mais d'un procès criminel qui doit être jugé dans les Tribunaux ſelon toute la rigueur des Loix : telle eſt la poſition critique où m'ont mis des Magiſtrats qui ſe diſent juſtes, & des Ecrivains zélés qui les trouvent trop clémens. Si-tôt qu'on m'apprête des priſons, des bourreaux, des chaînes, quiconque m'accuſe eſt un délateur ; il ſait qu'il n'attaque pas ſeulement l'Auteur, mais l'homme ; il ſait que ce qu'il écrit peut influer ſur mon ſort (3) ; ce n'eſt plus

(3) Il y a quelques années qu'à la premiere apparition d'un Livre célebre, je réſolus d'en attaquer les principes que je trouvois dangereux. J'exécutois cette entrepriſe quand j'appris que l'Auteur étoit pourſuivi. A l'inſtant je jettai mes feuilles au feu, jugeant qu'aucun devoir ne pouvoit autoriſer la baſſeſſe de s'unir à la foule pour accabler un homme d'honneur opprimé. Quand

à ma ſeule réputation qu'il en veut ; c'eſt à mon honneur, à ma liberté, à ma vie.

Ceci, Monſieur, nous ramene tout d'un coup à l'état de la queſtion dont il me paroît que le Public s'écarte. Si j'ai écrit des choſes répréhenſibles, on peut m'en blâmer, on peut ſupprimer le livre. Mais, pour le flétrir, pour m'attaquer perſonnellement, il faut plus ; la faute ne ſuffit pas, il faut un délit, un crime ; il faut que j'aie écrit à mauvaiſe intention un livre pernicieux, & que cela ſoit prouvé, non comme un Auteur prouve qu'un autre Auteur ſe trompe, mais comme un accuſateur doit convaincre devant le Juge l'accuſé. Pour être traité comme un malfaiteur, il faut que je ſois convaincu de l'être. C'eſt la premiere queſtion qu'il s'agit d'exa-

tout fut pacifié, j'eus occaſion de dire mon ſentiment ſur le même ſujet dans d'autres Ecrits ; je l'ai dit ſans nommer le Livre ni l'Auteur. J'ai cru devoir ajouter ce reſpect pour ſon malheur, à l'eſtime que j'eus toujours pour ſa perſonne. Je ne crois point que cette façon de penſer me ſoit particuliere ; elle eſt commune à tous les honnêtes gens. Sitôt qu'une affaire eſt portée au criminel, ils doivent ſe taire, à moins qu'ils ne ſoient appellés pour témoigner.

miner. La feconde, en fuppofant le délit conftaté, eft d'en fixer la nature, le lieu où il a été commis, le tribunal qui doit en juger, la loi qui le condamne, & la peine qui doit le punir. Ces deux queftions une fois réfolues décideront fi j'ai été traité juftement ou non.

Pour favoir fi j'ai écrit des livres pernicieux, il faut examiner les principes, & voir ce qu'il en réfulteroit fi ces principes étoient admis. Comme j'ai traité beaucoup de matieres, je dois me reftreindre à celles fur lefquelles je fuis pourfuivi, favoir, la religion & le gouvernement. Commençons par le premier article, à l'exemple des juges qui ne fe font pas expliqués fur le fecond.

On trouve dans l'Emile la profeffion de foi d'un Prètre Catholique, & dans l'Héloïfe celle d'une femme dévote : ces deux pieces s'accordent affez pour qu'on puiffe expliquer l'une par l'autre ; & de cet accord, on peut préfumer avec quelque vraifemblance, que fi l'Auteur, qui a publié les livres où elles font contenues, ne les adopte pas en entier l'une & l'autre, du moins il les favorife beaucoup. De ces deux profeffions

de foi, la premiere étant la plus étendue & la seule où l'on ait trouvé le corps du délit, doit être examinée par préférence.

Cet examen, pour aller à son but, rend encore un éclaircissement nécessaire. Car remarquez bien qu'éclaircir & distinguer les propositions que brouillent & confondent mes accusateurs, c'est leur répondre. Comme ils disputent contre l'évidence, quand la question est bien posée, ils sont réfutés.

Je distingue dans la religion deux parties, outre la forme du culte, qui n'est qu'un cérémonial. Ces deux parties sont le dogme & la morale. Je divise les dogmes encore en deux parties : savoir, celle qui, posant les principes de nos devoirs, sert de base à la morale ; & celle qui, purement de foi, ne contient que des dogmes spéculatifs.

De cette division qui me paroît exacte, résulte celle des sentimens sur la Religion, d'une part en vrais, faux ou douteux ; & de l'autre, en bons, mauvais ou indifférens.

Le jugement des premiers appartient à la raison seule, & si les Théologiens s'en sont emparés, c'est comme raisonneurs, c'est comme professeurs de la science par laquelle

on parvient à la connoissance du vrai & du faux en matiere de foi. Si l'erreur en cette partie est nuisible, c'est seulement à ceux qui errent, & c'est seulement un préjudice pour la vie à venir, sur laquelle les tribunaux humains ne peuvent étendre leur compétence. Lorsqu'ils connoissent de cette matiere, ce n'est plus comme juges du vrai & du faux, mais comme ministres des loix civiles qui reglent la forme extérieure du culte : il ne s'agit pas encore ici de cette partie ; il en sera traité ci-après.

Quant à la partie de la Religion qui regarde la morale, c'est-à-dire, la justice, le bien public, l'obéissance aux loix naturelles & positives, les vertus sociales, & tous les devoirs de l'homme & du citoyen, il appartient au gouvernement d'en connoître : c'est en ce point seul que la Religion rentre directement sous sa jurisdiction, & qu'il doit bannir, non l'erreur dont il n'est pas juge, mais tout sentiment nuisible qui tend à couper le nœud social.

Voilà, Monsieur, la distinction que vous avez à faire pour juger de cette Piece, portée au Tribunal, non des Prêtres, mais des Ma-

giſtrats. J'avoue qu'elle n'eſt pas toute affirmative. On y voit des objections & des doutes. Poſons, ce qui n'eſt pas, que ces doutes ſoient des négations. Mais elle eſt affirmative dans ſa plus grande partie ; elle eſt affirmative & démonſtrative ſur tous les points fondamentaux de la Religion civile ; elle eſt tellement déciſive ſur tout ce qui tient à la Providence éternelle, à l'amour du prochain, à la juſtice, à la paix, au bonheur des hommes, aux loix de la ſociété, à toutes les vertus, que les objections, les doutes mêmes y ont pour objet quelque avantage, & je défie qu'on m'y montre un ſeul point de doctrine attaqué, que je ne prouve être nuiſible aux hommes ou par lui-même ou par ſes inévitables effets.

La Religion eſt utile & même néceſſaire aux peuples. Cela n'eſt-il pas dit, ſoutenu, prouvé dans ce même Ecrit ? Loin d'attaquer les vrais principes de la Religion, l'Auteur les poſe, les affermit de tout ſon pouvoir ; ce qu'il attaque, ce qu'il combat, ce qu'il doit combattre, c'eſt le fanatiſme aveugle, la ſuperſtition cruelle, le ſtupide préjugé. Mais il faut, diſent-ils, reſpecter

tout cela. Mais pourquoi ? Parce que c'eſt ainſi qu'on mene les Peuples. Oui, c'eſt ainſi qu'on les mene à leur perte. La ſuperſtition eſt le plus terrible fléau du genre-humain ; elle abrutit les ſimples, elle perſécute les ſages, elle enchaîne les Nations, elle fait par-tout cent maux effroyables : quel bien fait-elle ? Aucun ; ſi elle en fait, c'eſt aux Tyrans, elle eſt leur arme la plus terrible, & cela même eſt le plus grand mal qu'elle ait jamais fait.

Ils diſent qu'en attaquant la ſuperſtition, je veux détruire la Religion même : comment le ſavent-ils ? Pourquoi confondent-ils ces deux cauſes, que je diſtingue avec tant de ſoin ? Comment ne voient-ils point que cette imputation réfléchit contre eux dans toute ſa force, & que la Religion n'a point d'ennemis plus terribles que les défenſeurs de la ſuperſtition ? Il ſeroit bien cruel qu'il fût ſi aiſé d'inculper l'intention d'un homme, quand il eſt ſi difficile de la juſtifier. Par cela même qu'il n'eſt pas prouvé qu'elle eſt mauvaiſe, on la doit juger bonne. Autrement, qui pourroit être à l'abri des jugemens arbitraires de ſes ennemis ? Quoi ! leur ſimple

affirmation fait preuve de ce qu'ils ne peuvent savoir ; & la mienne, jointe à toute ma conduite, n'établit point mes propres sentimens ? Quel moyen me reste donc de les faire connoître ? Le bien que je sens dans mon cœur, je ne puis le montrer, je l'avoue ; mais quel est l'homme abominable qui s'ose vanter d'y voir le mal qui n'y fut jamais ?

Plus on seroit coupable de prêcher l'irréligion, dit très-bien M. d'Alembert, plus il est criminel d'en accuser ceux qui ne la prêchent pas en effet. Ceux qui jugent publiquement de mon Christianisme, montrent seulement l'espece du leur ; & la seule chose qu'ils ont prouvée est, qu'eux & moi n'avons pas la même Religion. Voilà précisément ce qui les fâche : on sent que le mal prétendu les aigrit moins que le bien même. Ce bien, qu'ils sont forcés de trouver dans mes Ecrits, les dépite & les gêne ; réduits à le tourner en mal encore, ils sentent qu'ils se découvrent trop. Combien ils seroient plus à leur aise si ce bien n'y étoit pas.

Quand on ne me juge point sur ce que j'ai dit, mais sur ce qu'on assure que j'ai voulu dire, quand on cherche dans mes in-

tentions le mal qui n'eſt pas dans mes Ecrits, que puis-je faire ? Ils démentent mes diſcours par mes penſées; quand j'ai dit blanc, ils affirment que j'ai voulu dire noir; ils ſe mettent à la place de Dieu pour faire l'œuvre du Diable; comment dérober ma tête à des coups portés de ſi haut ?

Pour prouver que l'Auteur n'a point eu l'horrible intention qu'ils lui prêtent, je ne vois qu'un moyen; c'eſt d'en juger ſur l'ouvrage. Ah ! qu'on en juge ainſi, j'y conſens; mais cette tâche n'eſt pas la mienne, & un examen ſuivi ſous ce point de vue, ſeroit de ma part une indignité. Non, Monſieur, il n'y a ni malheur, ni flétriſſure qui puiſſent me réduire à cette abjection. Je croirois outrager l'Auteur, l'Éditeur, le Lecteur même, par une juſtification d'autant plus honteuſe qu'elle eſt plus facile; c'eſt dégrader la vertu, que montrer qu'elle n'eſt pas un crime; c'eſt obſcurcir l'évidence, que prouver qu'elle eſt la vérité. Non, liſez & jugez vous-même. Malheur à vous, ſi, durant cette lecture, votre cœur ne bénit pas cent fois l'homme vertueux & ferme qui oſe inſtruire ainſi les humains.

Eh ! comment me réfoudrois - je à juftifier cet Ouvrage ? moi qui crois effacer par lui les fautes de ma vie entiere ; moi qui mets les maux qu'il m'attire en compenfation de ceux que j'ai fait ; moi qui , plein de confiance , efpere un jour dire au Juge Suprême : Daigne juger dans ta clémence un homme foible ; j'ai fait le mal fur la terre , mais j'ai publié cet Ecrit.

Mon cher Monfieur , permettez à mon cœur gonflé d'exhaler de tems en tems fes foupirs ; mais foyez fûr que dans mes difcuffions je ne mêlerai ni déclamations ni plaintes. Je n'y mettrai pas même la vivacité de mes adverfaires : je raifonnerai toujours de fang - froid. Je reviens donc.

Tâchons de prendre un milieu qui vous fatisfaffe , & qui ne m'aviliffe pas. Suppofons un moment la profeffion de foi du Vicaire adoptée en un coin du monde Chrétien , & voyons ce qu'il en réfulteroit en bien & en mal. Ce ne fera ni l'attaquer ni la défendre ; ce fera la juger par fes effets.

Je vois d'abord les chofes les plus nouvelles fans aucune apparence de nouveauté ; nul changement dans le culte & de grands

changemens dans les cœurs, des conversions sans éclat, de la foi sans dispute, du zele sans fanatisme, de la raison sans impiété, peu de dogmes & beaucoup de vertus, la tolérance du Philosophe & la charité du Chrétien.

Nos Prosélytes auront deux regles de foi qui n'en sont qu'une, la raison & l'Evangile; la seconde sera d'autant plus immuable, qu'elle ne se fondera que sur la premiere, & nullement sur certains faits, lesquels, ayant besoin d'être attestés, remettent la Religion sous l'autorité des hommes.

Toute la différence qu'il y aura d'eux aux autres Chrétiens, est que ceux-ci sont des gens qui disputent beaucoup sur l'Evangile sans se soucier de le pratiquer, au lieu que nos gens s'attacheront beaucoup à la pratique, & ne disputeront point.

Quand les Chrétiens disputeurs viendront leur dire : Vous vous dites Chrétiens sans l'être ; car pour être Chrétiens, il faut croire en Jésus-Christ, & vous n'y croyez point ; les Chrétiens paisibles leur répondront : « Nous ne savons pas bien si nous croyons

» en Jésus-Christ dans votre idée, parce » que nous ne l'entendons pas; mais nous » tâchons d'observer ce qu'il nous prescrit. » Nous sommes Chrétiens chacun à notre » maniere; nous, en gardant sa parole, & » vous, en croyant en lui. Sa charité veut » que nous soyons tous freres, nous la sui- » vons en vous admettant pour tels; pour » l'amour de lui, ne vous ôtez pas un titre » que nous honorons de toutes nos forces, » & qui nous est aussi cher qu'à vous ».

Les Chrétiens disputeurs insisteront sans doute. En vous renommant de Jésus, il faudroit nous dire à quel titre. Vous gardez, dites-vous, sa parole; mais quelle autorité lui donnez-vous? Reconnoissez-vous la Révélation, ne la reconnoissez-vous pas? Admettez-vous l'Evangile en entier, ne l'admettez-vous qu'en partie? Sur quoi fondez-vous ces distinctions? Plaisans Chrétiens, qui marchandent avec le Maitre, qui choisissent dans sa doctrine ce qu'il leur plait d'admettre & de rejetter!

A cela les autres diront paisiblement: « Mes freres, nous ne marchandons point; » car notre foi n'est pas un commerce. Vous

» suppofez

» ſuppoſez qu'il dépend de nous d'admettre
» ou de rejetter comme il nous plaît ; mais
» cela n'eſt pas , & notre raiſon n'obéit
» point à notre volonté. Nous aurions beau
» vouloir que ce qui nous paroît faux nous
» parut vrai , il nous paroîtroit faux malgré
» nous. Tout ce qui dépend de nous eſt de
» parler ſelon notre penſée ou contre notre
» penſée , & notre ſeul crime eſt de ne vou-
» loir pas vous tromper.

» Nous reconnoiſſons l'autorité de Jéſus-
» Chriſt, parce que notre intelligence ac-
» quieſce à ſes préceptes & nous en découvre
» la ſublimité. Elle nous dit qu'il convient
» aux hommes de ſuivre ces préceptes , mais
» qu'il étoit au - deſſus d'eux de les trouver.
» Nous admettons la Révélation comme
» émanée de l'eſprit de Dieu , ſans en ſavoir
» la maniere , & ſans nous tourmenter pour
» la découvrir : pourvu que nous ſachions
» que Dieu a parlé , peu nous importe d'ex-
» pliquer comment il s'y eſt pris pour ſe faire
» entendre. Ainſi reconnoiſſant dans l'Evan-
» gile l'autorité divine , nous croyons Jéſus-
» Chriſt revêtu de cette autorité ; nous re-
» connoiſſons une vertu plus qu'humaine

» dans sa conduite, & une sagesse plus
» qu'humaine dans ses leçons. Voilà ce qui
» est bien décidé pour nous. Comment cela
» s'est-il fait ? Voilà ce qui ne l'est pas ;
» cela nous passe. Cela ne vous passe pas,
» vous ; à la bonne heure ; nous vous en
» félicitons de tout notre cœur. Votre raison
» peut être supérieure à la nôtre ; mais ce
» n'est pas à dire qu'elle doive nous servir
» de Loi. Nous consentons que vous sachiez
» tout ; souffrez que nous ignorions quelque
» chose.

» Vous nous demandez si nous admet-
» tons tout l'Evangile ; nous admettons tous
» les enseignemens qu'a donné Jésus-Christ.
» L'utilité, la nécessité de la plupart de ces
» enseignemens nous frappe, & nous tâchons
» de nous y conformer. Quelques-uns ne
» sont pas à notre portée ; ils ont été donnés
» sans doute pour des esprits plus intelligens
» que nous. Nous ne croyons point avoir
» atteint les limites de la raison humaine,
» & les hommes plus pénétrans ont besoin
» de préceptes plus élevés.

» Beaucoup de choses dans l'Evangile paf-
» sent notre raison, & même la choquent ;

» nous ne les rejettons pourtant pas. Con» vaincus de la foiblesse de notre entende» ment, nous savons respecter ce que nous » ne pouvons concevoir, quand l'association de ce que nous concevons nous le fait » juger supérieur à nos lumieres. Tout ce » qui nous est nécessaire à savoir pour être » saints, nous paroît clair dans l'Evangile; » qu'avons-nous besoin d'entendre le reste ? » Sur ce point nous demeurerons ignorans, » mais exempts d'erreur, & nous n'en serons » pas moins gens de bien; cette humble » réserve elle-même est l'esprit de l'Evan» gile.

» Nous ne respectons pas précisément ce » Livre sacré comme Livre, mais comme » la parole & la vie de Jésus-Christ. Le » caractere de vérité, de sagesse & de sain» teté qui s'y trouve, nous apprend que » cette histoire n'a pas été essentiellement » altérée (4), mais il n'est pas démontré

(4) Où en seroient les simples fidelles, si l'on ne pouvoit savoir cela que par des discussions de critique, ou par l'autorité des Pasteurs ? De quel front ose-t-on faire dépendre la foi de tant de science ou de tant de soumission ?

» pour nous qu'elle ne l'ait point été du
» tout. Qui sait si les choses que nous n'y
» comprenons pas, ne sont point des fautes
» glissées dans le texte ? Qui sait si des Dis-
» ciples, si fort inférieurs à leur Maître, l'ont
» bien compris & bien rendu par-tout ?
» Nous ne décidons point là-dessus, nous
» ne présumons pas même, & nous ne vous
» proposons des conjectures que parce que
» vous l'exigez.

» Nous pouvons nous tromper dans nos
» idées, mais vous pouvez aussi vous trom-
» per dans les vôtres. Pourquoi ne le pour-
» riez-vous pas, étant hommes ? Vous
» pouvez avoir autant de bonne-foi que
» nous, mais vous n'en sauriez avoir davan-
» tage : vous pouvez être plus éclairés, mais
» vous n'êtes pas infaillibles. Qui jugera
» donc entre les deux partis ? Sera-ce vous ?
» cela n'est pas juste. Bien moins sera-ce
» nous, qui nous défions si fort de nous-
» mêmes. Laissons donc cette décision au
» Juge commun qui nous entend; & puisque
» nous sommes d'accord sur les regles de
» nos devoirs réciproques, supportez-nous
» sur le reste, comme nous vous supportons.

» Soyons hommes de paix, soyons freres; » unissons nous dans l'amour de notre » commun Maître, dans la pratique des » vertus qu'il nous prescrit. Voilà ce qui fait » le vrai Chrétien.

» Que si vous vous obstinez à nous refuser » ce précieux titre après avoir tout fait pour » vivre fraternellement avec vous, nous » nous consolerons de cette injustice, en » songeant que les mots ne sont pas les » choses, que les premiers Disciples de Jésus » ne prenoient point le nom de Chrétiens, » que le martyr Etienne ne le porta jamais, » & que quand Paul fut converti à la foi de » Christ il n'y avoit encore aucuns Chré» tiens (5) sur la terre ».

Croyez-vous, Monsieur, qu'une controverse ainsi traitée sera fort animée & fort longue, & qu'une des Parties ne sera pas bientôt réduite au silence quand l'autre ne voudra point disputer ?

Si nos Prosélytes sont maîtres du pays où ils vivent, ils établiront une forme de culte

(5) Ce nom leur fut donné quelques années après à Antioche pour la premiere fois.

aussi simple que leur croyance, & la Religion qui résultera de tout cela sera la plus utile aux hommes par sa simplicité même. Dégagée de tout ce qu'ils mettent à la place des vertus, & n'ayant ni rites superstitieux, ni subtilités dans la doctrine, elle ira toute entiere à son vrai but, qui est la pratique de nos devoirs. Les mots de *dévot* & d'*orthodoxe* y seront sans usage; la monotonie de certains sons articulés n'y sera pas la piété; il n'y aura d'impies que les méchans, ni de fideles que les gens de bien.

Cette institution une fois faite, tous seront obligés par les Loix de s'y soumettre, parce qu'elle n'est point fondée sur l'autorité des hommes, qu'elle n'a rien qui ne soit dans l'ordre des lumieres naturelles, qu'elle ne contient aucun article qui ne se rapporte au bien de la société, & qu'elle n'est mêlée d'aucun dogme inutile à la morale, d'aucun point de pure spéculation.

Nos Prosélytes seront-ils intolérans pour cela? Au contraire, ils seront tolérans par principe; ils le seront plus qu'on ne peut l'être dans aucune autre doctrine, puisqu'ils admettront toutes les bonnes Religions qui

ne s'admettent pas entre elles, c'eſt-à-dire, toutes celles qui, ayant l'eſſentiel qu'elles négligent, font l'eſſentiel de ce qui ne l'eſt point. En s'attachant, eux, à ce ſeul eſſentiel, ils laiſſeront les autres en faire à leur gré l'acceſſoire, pourvu qu'ils ne le rejettent pas : ils les laiſſeront expliquer ce qu'ils n'expliquent point, décider ce qu'ils ne décident point. Ils laiſſeront à chacun ſes rites, ſes formules de foi, ſa croyance ; ils diront : admettez avec nous les principes des devoirs de l'homme & du Citoyen ; du reſte, croyez tout ce qu'il vous plaira. Quant aux Religions qui ſont eſſentiellement mauvaiſes, qui portent l'homme à faire le mal, ils ne les toléreront point, parce que cela même eſt contraire à la véritable tolérance, qui n'a pour but que la paix du genre-humain. Le vrai tolérant ne tolere point le crime, il ne tolere aucun dogme qui rende les hommes méchans.

Maintenant ſuppoſons, au contraire, que nos Proſélytes ſoient ſous la domination d'autrui : comme gens de paix, ils ſeront ſoumis aux Loix de leurs Maîtres, même en matiere de Religion, à moins que cette Religion ne fût eſſentiellement mauvaiſe ; car

alors, ſans outrager ceux qui la profeſſent, ils refuſeroient de la profeſſer. Ils leur diroient : Puiſque Dieu nous appelle à la ſervitude, nous voulons être de bons ſerviteurs, & vos ſentimens nous empêcheroient de l'être ; nous connoiſſons nos devoirs, nous les aimons, nous rejettons ce qui nous en détache ; c'eſt afin de vous être fideles, que nous n'adoptons pas la Loi de l'iniquité.

Mais ſi la Religion du pays eſt bonne en elle-même, & que ce qu'elle a de mauvais ſoit ſeulement dans des interprétations particulieres, ou dans des dogmes purement ſpéculatifs, ils s'attacheront à l'eſſentiel, & toléreront le reſte, tant par reſpect pour les Loix, que par amour pour la paix. Quand ils ſeront appellés à déclarer expreſſément leur croyance, ils le feront, parce qu'il ne faut point mentir ; ils diront au beſoin leur ſentiment avec fermeté, même avec force ; ils ſe défendront par la raiſon, ſi on les attaque. Du reſte, ils ne diſputeront point contre leurs freres ; &, ſans s'obſtiner à vouloir les convaincre, ils leur reſteront unis par la charité, ils aſſiſteront à leurs aſſemblées, ils adopteront leurs formules ; &, ne

se croyant pas plus infaillibles qu'eux, ils se soumettront à l'avis du plus grand nombre, en ce qui n'intéresse pas leur conscience, & ne leur paroît pas importer au salut.

Voilà le bien, me direz-vous, voyons le mal. Il sera dit en peu de paroles. Dieu ne sera plus l'organe de la méchanceté des hommes. La Religion ne servira plus d'instrument à la tyrannie des Gens d'Église, & à la vengeance des usurpateurs; elle ne servira plus qu'à rendre les Croyans bons & justes : ce n'est pas-là le compte de ceux qui les menent; c'est pis pour eux que si elle ne servoit à rien.

Ainsi donc la doctrine en question est bonne au genre-humain, & mauvaise à ses oppresseurs. Dans quelle classe absolue la faut-il mettre? J'ai dit fidélement le pour & le contre; comparez, & choisissez.

Tout bien examiné, je crois que vous conviendrez de deux choses: l'une que ces hommes que je suppose, se conduiroient en ceci très-conséquemment à la profession de foi du Vicaire; l'autre, que cette conduite seroit non-seulement irréprochable, mais vraiment Chrétienne, & qu'on auroit tort

de refuser à ces hommes bons & pieux le nom de Chrétiens, puisqu'ils le mériteroient parfaitement par leur conduite, & qu'ils seroient moins opposés, par leurs sentimens, à beaucoup de Sectes qui le prennent & à qui on ne le dispute pas, que plusieurs de ces mêmes Sectes ne sont opposées entre elles. Ce ne seroient pas, si l'on veut, des Chrétiens à la mode de saint Paul, qui étoit naturellement persécuteur, & qui n'avoit pas entendu Jésus-Christ lui-même; mais ce seroient des Chrétiens à la mode de saint Jaques, choisis par le Maître en personne, & qui avoit reçu de sa propre bouche les instructions qu'il nous transmet. Tout ce raisonnement est bien simple, mais il me paroît concluant.

Vous me demanderez peut être comment on peut accorder cette doctrine avec celle d'un homme qui dit que l'Evangile est absurde & pernicieux à la société? En avouant franchement que cet accord me paroît difficile, je vous demanderai à mon tour où est cet homme qui dit que l'Evangile est absurde & pernicieux? Vos messieurs m'accusent de l'avoir dit; & où? Dans le *Contrat Social*,

au Chapitre de la Religion civile. Voici qui eſt ſingulier ! Dans ce même Livre, & dans ce même Chapitre, je penſe avoir dit préciſément le contraire : je penſe avoir dit que l'Evangile eſt ſublime, & le plus fort lien de la ſociété (6). Je ne veux pas taxer ces Meſſieurs de menſonge ; mais avouez que deux propoſitions ſi contraires dans le même Livre & dans le même Chapitre, doivent faire un tout bien extravagant.

N'y auroit-il point ici quelque nouvelle équivoque, à la faveur de laquelle on me rendît plus coupabe ou plus fou que je ne ſuis ? Ce mot de *Société* préſente un ſens un peu vague : il y a dans le monde des ſociétés de bien de ſortes, & il n'eſt pas impoſſible que ce qui ſert à l'une, nuiſe à l'autre. Voyons : la méthode favorite de mes aggreſſeurs eſt toujours d'offrir avec art des idées indéterminées ; continuons, pour toute réponſe, à tâcher de les fixer.

Le Chapitre dont je parle eſt deſtiné, comme on le voit par le titre, à examiner comment les inſtitutions religieuſes peuvent

(6) Contrat Social, L. IV. Chap. 8. pag. 310, 311 de l'Edition in-8°.

entrer dans la conſtitution de l'Etat. Ainſi ce dont il s'agit ici, n'eſt point de conſidérer les Religions comme vraies ou fauſſes, ni même comme bonnes ou mauvaiſes en elles-mêmes, mais de les conſidérer uniquement par leurs rapports aux corps politiques, & comme parties de la Légiſlation.

Dans cette vue, l'Auteur fait voir que toutes les anciennes Religions, ſans en excepter la Juive, furent nationales dans leur origine, appropriées, incorporées à l'Etat, & formant la baſe, ou du moins faiſant partie du ſyſtême légiſlatif.

Le Chriſtianiſme, au contraire, eſt dans ſon principe une Religion univerſelle, qui n'a rien d'excluſif, rien de local, rien de propre à tel pays plutôt qu'à tel autre. Son divin auteur embraſſant également tous les hommes dans ſa charité ſans bornes, eſt venu lever la barriere qui ſéparoit les Nations, & réunir tout le genre-humain dans un Peuple de freres: *Car en toute Nation, celui qui le craint & qui s'adonne à la juſtice, lui eſt agréable* (7). Tel eſt le véritable eſprit de l'Evangile.

(7) Act. X. 35.

Ceux

Ceux donc qui ont voulu faire du Christianisme une Religion nationale, & l'introduire comme partie constitutive dans le systême de la Législation, ont fait par-là deux fautes nuisibles, l'une à la Religion, & l'autre à l'Etat. Ils se sont écartés de l'esprit de Jésus-Christ, dont le regne n'est pas de ce monde; & mêlant aux intérêts terrestres ceux de la Religion, ils ont souillé sa pureté céleste, ils en ont fait l'arme des tyrans & l'instrument des persécuteurs. Ils n'ont pas moins blessé les saintes maximes de la politique, puisqu'au lieu de simplifier la machine du Gouvernement, ils l'ont composée, ils lui ont donné des ressorts étrangers, superflus; &, l'assujetissant à deux mobiles différens, souvent contraires, ils ont causé les tiraillemens qu'on sent dans tous les Etats Chrétiens, où l'on a fait entrer la Religion dans le systême politique.

Le parfait Christianisme est l'institution sociale universelle; mais, pour montrer qu'il n'est point un établissement politique, & qu'il ne concourt point aux bonnes institutions particulieres, il falloit ôter les sophismes de ceux qui mêlent la Religion à

tout, comme une prise avec laquelle ils s'emparent de tout. Tous les établissemens humains sont fondés sur les passions humaines, & se conservent par elles : ce qui combat & détruit les passions n'est donc pas propre à fortifier ces établissemens. Comment ce qui détache les cœurs de la terre, nous donneroit-il plus d'intérêt pour ce qui s'y fait ? comment ce qui nous occupe uniquement d'une autre Patrie, nous attacheroit-il davantage à celle-ci ?

Les Religions nationales sont utiles à l'Etat comme parties de sa constitution, cela est incontestable ; mais elles sont nuisibles au genre humain, & même à l'Etat dans un autre sens : j'ai montré comment & pourquoi.

Le Christianisme, au contraire, rendant les hommes justes, modérés, amis de la paix, est très-avantageux à la société générale ; mais il énerve la force du ressort politique, il complique les mouvemens de la machine, il rompt l'unité du corps moral ; & ne lui étant pas assez approprié, il faut qu'il dégénere, ou qu'il demeure une piece étrangere & embarrassante.

Voilà donc un préjudice & des inconvé-

niens des deux côtés, relativement au corps politique. Cependant il importe que l'Etat ne ſoit pas ſans Religion, & cela importe par des raiſons graves, ſur leſquelles j'ai partout fortement inſiſté ; mais il vaudroit mieux encore n'en point avoir, que d'en avoir une barbare & perſécutante, qui, tyranniſant les Loix mêmes, contrarieroit les devoirs du Citoyen. On diroit que tout ce qui s'eſt paſſé dans Geneve à mon égard, n'eſt fait que pour établir ce Chapitre en exemple, pour prouver par ma propre hiſtoire que j'ai très-bien raiſonné.

Que doit faire un ſage Légiſlateur dans cette alternative ? De deux choſes l'une. La premiere, d'établir une Religion purement civile, dans laquelle, renfermant les dogmes fondamentaux de toute bonne Religion, tous les dogmes vraiment utiles à la ſociété, ſoit univerſelle, ſoit particuliere, il omette tous les autres qui peuvent importer à la foi, mais nullement au bien terreſtre, unique objet de la légiſlation : car, comment le myſtere de la Trinité, par exemple, peut-il concourir à la bonne conſtitution de l'Etat ? en quoi ſes membres ſeront-ils meilleurs Ci-

toyens, quand ils auront rejetté le mérite des bonnes œuvres ? & que fait au lien de la société civile, le dogme du péché originel ? Bien que le vrai Christianisme soit une institution de paix, qui ne voit que le Christianisme dogmatique ou théologique, est, par la multitude & l'obscurité de ses dogmes, sur-tout par l'obligation de les admettre, un champ de bataille toujours ouvert entre les hommes, & cela sans qu'a force d'interprétations & de décisions, on puisse prévenir de nouvelles disputes sur les decisions mêmes ?

L'autre expédient est de laisser le Christianisme tel qu'il est dans son véritable esprit, libre, dégagé de tout lien de chair, sans autre obligation que celle de la conscience, sans autre gêne dans les dogmes que les mœurs & les loix. La Religion Chrétienne est, par la pureté de sa morale, toujours bonne & saine dans l'Etat, pourvu qu'on n'en fasse pas une partie de sa constitution, pourvu qu'elle y soit admise uniquement comme Religion, sentiment, opinion, croyance ; mais comme Loi politique, le Christianisme dogmatique est un mauvais établissement.

Telle est, Monsieur, la plus forte conséquence qu'on puisse tirer de ce Chapitre, où, bien-loin de taxer le *pur Evangile* (8) d'être pernicieux à la société, je le trouve, en quelque sorte, trop sociable, embrassant trop tout le genre humain pour une Législation qui doit être exclusive ; inspirant l'humanité plutôt que le patriotisme, & tendant à former des hommes plutôt que des Citoyens (9). Si je me suis trompé, j'ai fait une erreur en politique ; mais où est mon impiété ?

La science du salut & celle du Gouvernement sont très-différentes : vouloir que la

(8) Lettres écrites de la campagne, pag. 30.

(9) C'est merveille de voir l'assortiment de beaux sentimens qu'on va nous entassant dans les Livres ; il ne faut pour cela que des mots, & les vertus en papier ne coûtent gueres : mais elles ne s'agencent pas tout-à-fait ainsi dans le cœur de l'homme, & il y a loin des peintures aux réalités. Le patriotisme & l'humanité sont, par exemple, deux vertus incompatibles dans leur énergie, & sur-tout chez un Peuple entier. Le législateur qui les voudra toutes deux, n'obtiendra ni l'une ni l'autre : cet accord ne s'est jamais vu ; il ne se verra jamais, parce qu'il est contraire à la nature, & qu'on ne peut donner deux objets à la même passion.

premiere embrasse tout, est un fanatisme de petit esprit ; c'est penser comme les Alchymistes, qui, dans l'art de faire de l'or, voient aussi la médecine universelle ; ou comme les Mahométans, qui prétendent trouver toutes les sciences dans l'Alcoran. La doctrine de l'Evangile n'a qu'un objet, c'est d'appeller & sauver tous les hommes ; leur liberté, leur bien-être ici-bas n'y entre pour rien, Jésus l'a dit mille fois. Mêler à cet objet des vues terrestres, c'est altérer sa simplicité sublime, c'est souiller sa sainteté par des intérêts humains : c'est cela qui est vraiment une impiété.

Ces distinctions sont de tous tems établies ; on ne les a confondues que pour moi seul. En ôtant des institutions nationales la Religion Chrétienne, je l'établis la meilleure pour le genre-humain. L'Auteur de l'Esprit des Loix a fait plus, il a dit que la Musulmane étoit la meilleure pour les contrées Asiatiques. Il raisonnoit en politique & moi aussi. Dans quel pays a-t-on cherché querelle, je ne dis pas à l'Auteur, mais au Livre (10)? Pourquoi donc suis-je coupable ? Pourquoi ne l'étoit-il pas ?

(10) Il est bon de remarquer que le Livre de

Voilà, Monſieur, comment, par des extraits fideles, un critique équitable parvient à connoître les vrais ſentimens d'un Auteur, & le deſſein dans lequel il a compoſé ſon Livre. Qu'on examine tous les miens par cette méthode, je ne crains point les jugemens que tout honnête homme en pourra porter. Mais ce n'eſt pas ainſi que ces Meſſieurs s'y prennent; ils n'ont garde, ils n'y trouveroient pas ce qu'ils cherchent. Dans le projet de me rendre coupable à tout prix, ils écartent le vrai but de l'ouvrage; ils lui donnent pour but chaque erreur, chaque négligence échappée à l'Auteur: & ſi par haſard il laiſſe un paſſage équivoque, ils ne manquent pas de l'interpréter dans le ſens qui n'eſt pas le ſien. Sur un grand champ couvert d'une moiſſon fertile, ils vont triant avec ſoin quelques mauvaiſes plantes, pour accuſer celui qui l'a ſemé d'être un empoiſonneur.

Mes propoſitions ne pouvoient faire au-

l'Eſprit des Loix fut imprimé pour la premiere fois à Geneve, ſans que les Scolarques y trouvaſſent rien à reprendre, & que ce fut un Paſteur qui corrigea l'Edition.

cun mal à leur place; elles étoient vraies, utiles, honnêtes, dans le sens que je leur donnois. Ce sont leurs falsifications, leurs subreptions, leurs interprétations frauduleuses qui les rendent punissables : il faut les brûler dans leurs Livres, & les couronner dans les miens.

Combien de fois les Auteurs diffamés & le Public indigné n'ont-ils pas réclamé contre cette maniere odieuse de déchiqueter un ouvrage, d'en défigurer toutes les parties, d'en juger sur des lambeaux enlevés çà & là au choix d'un accusateur infidele, qui produit le mal lui-même en le détachant du bien qui le corrige & l'explique, en détorquant par-tout le vrai sens ? Qu'on juge la Bruyere ou la Rochefoucault sur des maximes isolées, à la bonne heure; encore sera-t-il juste de comparer & de compter. Mais dans un Livre de raisonnement, combien de sens divers ne peut pas avoir la même proposition, selon la maniere dont l'Auteur l'emploie, & dont il l'a fait envisager ? Il n'y a peut-être pas une de celles qu'on m'impute, à laquelle, au lieu où je l'ai mise, la page qui précede ou celle qui suit ne serve de réponse, & que

je n'aie prise en un sens différent de celui que lui donnent mes accusateurs. Vous verrez, avant la fin de ces Lettres, des preuves de cela qui vous surprendront.

Mais qu'il y ait des propositions fausses, répréhensibles, blâmables en elles-mêmes, cela suffit-il pour rendre un Livre pernicieux ? Un bon Livre n'est pas celui qui ne contient rien de mauvais ou rien qu'on puisse interpréter en mal ; autrement il n'y auroit point de bons Livres : mais un bon Livre est celui qui contient plus de bonnes choses que de mauvaises ; un bon Livre est celui dont l'effet total est de mener au bien, malgré le mal qui peut s'y trouver. Eh ! que seroit-ce, mon Dieu ? si, dans un grand ouvrage, plein de vérités utiles, de leçons d'humanité, de piété, de vertu, il étoit permis d'aller cherchant avec une maligne exactitude toutes les erreurs, toutes les propositions équivoques, suspectes, ou inconsidérées, toutes les inconséquences qui peuvent échapper dans le détail à un Auteur surchargé de sa matiere, accablé des nombreuses idées qu'elle lui suggere, distrait des unes par les autres, & qui

peut à peine aſſembler dans ſa tête toutes les parties de ſon vaſte plan ? s'il étoit permis de faire un amas de toutes ſes fautes, de les aggraver les unes par les autres, en rapprochant ce qui eſt épars, en liant ce qui eſt iſolé; puis, taiſant la multitude de choſes bonnes & louables qui les démentent, qui les expliquent, qui les rachetent, qui montrent le vrai but de l'Auteur, de donner cet affreux recueil pour celui de ſes principes, d'avancer que c'eſt-là le réſumé de ſes vrais ſentimens, & de le juger ſur un pareil extrait ? Dans quel déſert faudroit-il fuir, dans quel antre faudroit-il ſe cacher pour échapper aux pourſuites de pareils hommes, qui, ſous l'apparence du mal, puniroient le bien; qui compteroient pour rien le cœur, les intentions, la droiture par-tout évidente, & traiteroient la faute la plus légere & la plus involontaire comme le crime d'un ſcélérat ? Y a-t-il un ſeul Livre au monde, quelque vrai, quelque bon, quelque excellent qu'il puiſſe être, qui pût échapper à cette infâme inquiſition ? Non, Monſieur, il n'y en a pas un, pas un ſeul, non pas l'Evangile même :

car le mal qui n'y feroit pas, ils fauroient l'y mettre par leurs extraits infideles, par leurs interprétations.

Nous vous déférons, oferoient-ils dire, *un Livre fcandaleux, téméraire, impie, dont la morale eft d'enrichir le riche & de dépouiller le pauvre* (a), *d'apprendre aux enfans à renier leur mere & leurs freres* (b), *de s'emparer fans fcrupule du bien d'autrui* (c), *de n'inftruire point les méchans, de peur qu'ils ne fe corrigent & qu'ils ne foient pardonnés* (d), *de haïr pere, mere, femme, enfans, tous fes proches* (e); *un Livre où l'on fouffle par-tout le feu de la difcorde* (f), *où l'on fe vante d'armer le fils contre le pere* (g), *les parens l'un contre l'autre* (h), *les domeftiques contre leurs maîtres* (i), *où*

(a) Matth. XIII. 12. Luc. XIX. 26.

(b) Matth. XII. 48. Marc. III. 33.

(c) Marc. VI. 2. Luc. XIX. 30.

(d) Marc. IV. 12. Jean. XII. 40.

(e) Luc. XIV. 26.

(f) Matth. X. 34. Luc. XII. 51. 52.

(g) Matth. X 35. Luc. XII. 53.

(h) Ibid.

(i) Matth. X. 36.

l'on approuve la violation des Loix (k), *où l'on impose en devoir la persécution* (l), *où pour porter les peuples au brigandage, on fait du bonheur éternel le prix de la force & la conquête des hommes violens* (m).

Figurez-vous une ame infernale analysant ainsi tout l'Evangile, formant de cette calomnieuse analyse, sous le nom de *Profession de foi évangélique*, un écrit qui feroit horreur, & les dévots Pharisiens prônant cet écrit d'un air de triomphe comme l'abrégé des leçons de Jésus-Christ. Voilà pourtant jusqu'où peut mener cette indigne méthode. Quiconque aura lu mes Livres, & lira les imputations de ceux qui m'accusent, qui me jugent, qui me condamnent, qui me poursuivent, verra que c'est ainsi que tous m'ont traité.

Je crois vous avoir prouvé que ces Messieurs ne m'ont pas jugé selon la raison; j'ai maintenant à vous prouver qu'ils ne

(k) Matth. XII. 1. & seqq.

(l) Luc. XIV. 23.

(m) Matth, XI. 12.

m'ont pas jugé ſelon les loix : mais laiſſez-moi reprendre un inſtant haleine. A quels triſtes eſſais me vois-je réduit à mon âge ? Devois-je apprendre ſi tard à faire mon apologie ? Etoit-ce la peine de commencer ?

SECONDE LETTRE.

J'AI fuppofé, Monfieur, dans ma précédente Lettre, que j'avois commis en effet contre la Foi les erreurs dont on m'accufe, & j'ai fait voir que ces erreurs n'étant point nuifibles à la fociété, n'étoient pas puniffables devant la juftice humaine. Dieu s'eft réfervé fa propre défenfe, & le châtiment des fautes qui n'offenfent que lui. C'eft un facrilége à des hommes de fe faire les vengeurs de la Divinité, comme fi leur protection lui étoit néceffaire. Les Magiftrats, les Rois n'ont aucune autorité fur les ames ; & pourvu qu'on foit fidele aux Loix de la fociété dans ce monde, ce n'eft point à eux de fe mêler de ce qu'on deviendra dans l'autre, où ils n'ont aucune infpection. Si l'on perdoit ce principe de vue, les Loix faites pour le bonheur du genre-humain en feroient bientôt le tourment ; & , fous leur inquifition terrible, les hommes, jugés par leur foi plus que par leurs œuvres, feroient tous à la merci de quiconque voudroit les opprimer.

Si les Loix n'ont nulle autorité sur les sentimens des hommes en ce qui tient uniquement à la Religion, elles n'en ont point non plus en cette partie sur les écrits où l'on manifeste ces sentimens. Si les Auteurs de ces écrits sont punissables, ce n'est jamais précisément pour avoir enseigné l'erreur, puisque la Loi ni ses Ministres ne jugent pas de ce qui n'est précisément qu'une erreur. L'Auteur des Lettres écrites de la Campagne paroît convenir de ce principe (*n*). Peut-être même en accordant que *la Politique & la Philosophie pourront soutenir la liberté de tout écrire*, le pousseroit-il trop loin (*o*). Ce n'est pas ce que je veux examiner ici.

Mais voici comment vos Messieurs & lui tournent la chose pour autoriser le jugement rendu contre mes Livres & contre moi. Ils me jugent moins comme Chrétien que comme Citoyen; ils me regardent moins comme

(*n*) *A cet égard*, dit-il, pag. 22. *je retrouve assez mes maximes dans celles des représentations*; & p. 29. il regarde comme *incontestable que personne ne peut être poursuivi pour ses idées sur la Religion.*

(*o*) Page 30.

impie envers Dieu, que comme rebelle aux Loix : ils voient moins en moi le péché que le crime, & l'héréſie que la déſobéiſſance. J'ai, ſelon eux, attaqué la Religion de l'Etat; j'ai donc encouru la peine portée par la Loi contre ceux qui l'attaquent. Voilà, je crois, le ſens de ce qu'ils ont dit d'intelligible pour juſtifier leur procédé.

Je ne vois à cela que trois petites difficultés. La premiere, de ſavoir quelle eſt cette Religion de l'Etat; la ſeconde, de montrer comment je l'ai attaquée; la troiſieme, de trouver cette Loi ſelon laquelle j'ai été jugé.

Qu'eſt-ce que la Religion de l'Etat? C'eſt la ſainte Réformation évangélique. Voilà, ſans contredit, des mots bien ſonnans. Mais qu'eſt-ce, à Geneve aujourd'hui, que la ſainte Réformation évangélique? Le ſauriez-vous, Monſieur, par haſard? En ce cas je vous en félicite. Quant à moi, je l'ignore. J'avois cru le ſavoir ci-devant; mais je me trompois ainſi que bien d'autres, plus ſavans que moi ſur tout autre point, & non moins ignorans ſur celui-là.

Quand les Réformateurs ſe détacherent de l'Egliſe Romaine, ils l'accuſerent d'erreur;

&, pour corriger cette erreur dans sa source, ils donnerent à l'Ecriture un autre sens que celui que l'Eglise lui donnoit. On leur demanda de quelle autorité ils s'écartoient ainsi de la doctrine reçue; ils dirent que c'étoit de leur autorité propre, de celle de leur raison. Ils dirent que le sens de la Bible étant intelligible & clair à tous les hommes en ce qui étoit du salut, chacun étoit juge compétent de la doctrine, & pouvoit interpréter la Bible, qui en est la regle, selon son esprit particulier; que tous s'accorderoient ainsi sur les choses essentielles; & que celles sur lesquelles ils ne pourroient s'accorder, ne l'étoient point.

Voilà donc l'esprit particulier établi pour unique interprete de l'Ecriture; voilà l'autorité de l'Eglise rejettée; voilà chacun mis pour la doctrine sous sa propre jurisdiction. Tels sont les deux points fondamentaux de la Réforme: reconnoître la Bible pour regle de sa croyance, & n'admettre d'autre interprete du sens de la Bible que soi. Ces deux points combinés forment le principe sur lequel les Chrétiens Réformés se sont séparés de l'Eglise Romaine, & ils ne pouvoient moins

faire sans tomber en contradiction ; car quelle autorité interprétative auroient-ils pu se réserver, après avoir rejetté celle du corps de l'Eglise ?

Mais, dira-t-on, comment, sur un tel principe, les réformés ont-ils pu se réunir ? Comment, voulant avoir chacun leur façon de penser, ont-ils fait corps contre l'Eglise Catholique ? Ils le devoient faire : ils se réunissoient en ceci, que tous reconnoissoient chacun d'eux comme juge compétent pour lui-même. Ils toléroient, & ils devoient tolérer toutes les interprétations hors une, savoir celle qui ôte la liberté des interprétations. Or cette unique interprétation qu'ils rejettoient, étoit celle des Catholiques. Ils devoient donc proscrire de concert Rome seule, qui les proscrivoit également tous. La diversité même de leurs façons de penser sur tout le reste, étoit le lien commun qui les unissoit. C'étoient autant de petits Etats ligués contre une grande Puissance, & dont la confédératon générale n'ôtoit rien à l'indépendance de chacun.

Voilà comment la Réformation évangélique s'est établie, & voilà comment elle doit

se conserver. Il est bien vrai que la doctrine du plus grand nombre peut être proposée à tous, comme la plus probable ou la plus autorisée. Le Souverain peut même la rédiger en formule, & la prescrire à ceux qu'il charge d'enseigner, parce qu'il faut quelque ordre, quelque regle dans les instructions publiques; & qu'au fond l'on ne gêne en ceci la liberté de personne, puisque nul n'est forcé d'enseigner malgré lui : mais il ne s'ensuit pas de-là que les Particuliers soient obligés d'admettre précisément ces interprétations qu'on leur donne & cette doctrine qu'on leur enseigne. Chacun en demeure seul juge pour lui-même, & ne reconnoît en cela d'autre autorité que la sienne propre. Les bonnes instructions doivent moins fixer le choix que nous devons faire, que nous mettre en état de bien choisir. Tel est le véritable esprit de la Réformation; tel en est le vrai fondement. La raison particuliere y prononce, en tirant la foi de la regle commune qu'elle établit, savoir, l'Evangile; & il est tellement de l'essence de la raison d'être libre, que quand elle voudroit s'asservir à l'autorité, cela ne dépendroit pas

d'elle. Portez la moindre atteinte à ce principe, & tout l'évangélisme croule à l'instant. Qu'on me prouve aujourd'hui qu'en matiere de foi je suis obligé de me soumettre aux décisions de quelqu'un, dès demain je me fais Catholique, & tout homme conséquent & vrai fera comme moi.

Or la libre interprétation de l'Ecriture emporte non-seulement le droit d'en expliquer les passages, chacun selon son sens particulier, mais celui de rester dans le doute sur ceux qu'on trouve douteux, & celui de ne pas comprendre ceux qu'on trouve incompréhensibles. Voilà le droit de chaque fidele, droit sur lequel ni les Pasteurs ni les Magistrats n'ont rien a voir. Pourvu qu'on respecte toute la Bible & qu'on s'accorde sur les points capitaux, on vit selon la réformation évangélique. Le serment des Bourgeois de Geneve n'emporte rien de plus que cela.

Or je vois déja vos Docteurs triompher sur ces points capitaux, & prétendre que je m'en écarte. Doucement, Messieurs, de grace; ce n'est pas encore de moi qu'il s'agit, c'est de vous. Sachons d'abord quels sont, selon vous, ces points capitaux; sachons quel

droit vous avez de me contraindre à les voir où je ne les vois pas, & où peut-être vous ne les voyez pas vous-mêmes. N'oubliez pas, s'il vous plaît, que me donner vos décisions pour loix, c'est vous écarter de la sainte Réformation évangélique, c'est en écarter les vrais fondemens; c'est vous qui par la Loi, méritez punition.

Soit que l'on considere l'état politique de votre République lorsque la Réformation fut instituée, soit que l'on pese les termes de vos anciens Edits par rapport à la Religion qu'ils prescrivent, on voit que la Réformation est par-tout mise en opposition avec l'Eglise Romaine, & que les Loix n'ont pour objet que d'abjurer les principes & le culte de celle-ci, destructifs de la liberté dans tous les sens.

Dans cette position particuliere l'Etat n'existoit, pour ainsi dire, que par la séparation des deux Eglises, & la République étoit anéantie si le Papisme reprenoit le dessus. Ainsi la Loi qui fixoit le culte évangélique, n'y considéroit que l'abolition du culte Romain. C'est ce qu'attestent les invectives, même indécentes, qu'on voit contre celui-

ci dans vos premieres Ordonnances, & qu'on a sagement retranchées dans la suite, quand le même danger n'existoit plus : c'est ce qu'atteste aussi le serment du Consistoire, lequel consiste uniquement à empêcher *toutes idolatries, blasphêmes, dissolutions, & autres choses contrevenantes à l'honneur de Dieu & à la Réformation de l'Evangile.* Tels sont les termes de l'Ordonnance passée en 1562. Dans la revue de la même Ordonnance en 1576, on mit à la tête du serment, *de veiller sur tous scandales* (p) : ce qui montre que dans la premiere formule du serment on n'avoit pour objet que la séparation de l'Eglise Romaine. Dans la suite on pourvut encore à la police ; cela est naturel quand un établissement commence à prendre de la consistance : mais enfin dans l'une & dans l'autre leçon, ni dans aucun serment de Magistrats, de Bourgeois, de Ministres, il n'est question ni d'erreur ni d'héréfie. Loin que ce fût là l'objet de la Réformation ni des Loix, ç'eût été se mettre en contradiction avec soi-même. Ainsi vos Edits n'ont

(p) Ordon. Ecclés. Tit. III. Art. LXXV.

fixé sous ce mot *Réformation* que les points controversés avec l'Eglise Romaine.

Je sais que votre histoire, & celle en général de la Réforme, est pleine de faits qui montrent une inquisition très-sévere, & que, de persécutés, les Réformateurs devinrent bientôt persécuteurs : mais ce contraste si choquant dans toute l'histoire du Christianisme, ne prouve autre chose dans la vôtre que l'inconséquence des hommes & l'empire des passions sur la raison. A force de disputer contre le Clergé Catholique, le Clergé Protestant prit l'esprit disputeur & pointilleux. Il vouloit tout décider, tout régler, prononcer sur tout ; chacun proposoit modestement son sentiment pour Loi suprême à tous les autres : ce n'étoit pas le moyen de vivre en paix. Calvin, sans doute, étoit un grand homme : mais enfin c'étoit un homme, &, qui pis est, un Théologien : il avoit d'ailleurs tout l'orgueil du génie qui sent sa supériorité, & qui s'indigne qu'on la lui dispute : la plupart de ses collegues étoient dans le même cas ; tous en cela d'autant plus coupables qu'ils étoient plus inconséquens.

Aussi, quelle prise n'ont-ils pas donnée en ce point aux Catholiques, & quelle pitié n'est-ce pas de voir dans leurs défenses ces savans hommes, ces esprits éclairés qui raisonnoient si bien sur tout autre article, déraisonner si sottement sur celui-là ? Ces contradictions ne prouvoient cependant autre chose, sinon qu'ils suivoient bien plus leurs passions que leurs principes. Leur dure orthodoxie étoit elle-même une hérésie. C'étoit bien-là l'esprit des Réformateurs, mais ce n'étoit pas celui de la Réformation.

La Religion Protestante est tolérante par principe, elle est tolérante essentiellement; elle l'est autant qu'il est possible de l'être, puisque le seul dogme qu'elle ne tolere pas, est celui de l'intolérance. Voilà l'insurmontable barriere qui nous sépare des Catholiques, & qui réunit les autres Communions entre elles : chacune regarde bien les autres comme étant dans l'erreur ; mais nulle ne regarde ou ne doit regarder cette erreur comme un obstacle au salut (q).

(q) De toutes les sectes du Christianisme la Luthérienne me paroît la plus inconséquente. Elle a réuni comme à plaisir contre elle seule

Les

Les Réformés de nos jours, du moins les Ministres, ne connoissent ou n'aiment plus leur Religion. S'ils l'avoient connue & aimée, à la publication de mon Livre, ils auroient poussé de concert un cri de joie, ils se seroient tous unis avec moi, qui n'attaquois que leurs adversaires; mais ils aiment mieux abandonner leur propre cause, que de soutenir la mienne : avec leur ton risiblement arrogant, avec leur rage de chicane & d'intolérance, ils ne savent plus ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent. Je ne les vois plus que comme de mauvais valets des Prêtres, qui les servent moins par amour pour eux que par haine contre moi (*r*). Quand ils auront bien dis-

toutes les objections qu'elles se font l'une à l'autre. Elle est en particulier intolérante comme l'Eglise Romaine ; mais le grand argument de celle-ci lui manque ; elle est intolérante sans savoir pourquoi.

(*r*) Il est assez superflu, je crois, d'avertir que j'excepte ici mon Pasteur & ceux qui, sur ce point, pensent comme lui.

J'ai appris depuis cette note à n'excepter personne ; mais je la laisse selon ma promesse, pour l'instruction de tout honnête homme qui peut être tenté de louer des gens d'Eglise.

puté, bien chamaillé, bien ergoté, bien prononcé, tout au fort de leur petit triomphe, le Clergé Romain, qui maintenant rit & les laisse faire, viendra les chasser armé d'argumens *ad hominem* sans réplique; & les battant de leurs propres armes, il leur dira : *cela va bien; mais à présent ôtez-vous delà, méchans intrus que vous êtes, vous n'avez travaillé que pour nous*. Je reviens à mon sujet.

L'Eglise de Geneve n'a donc & ne doit avoir, comme Réformée, aucune profession de foi précise, articulée, & commune à tous ses membres. Si l'on vouloit en avoir une, en cela même on blesseroit la liberté évangélique, on renonceroit au principe de la Réformation; on violeroit la Loi de l'Etat. Toutes les Eglises Protestantes qui ont dressé des formules de profession de foi, tous les Synodes qui ont déterminé des points de doctrine, n'ont voulu que prescrire aux Pasteurs celle qu'ils devoient enseigner, & cela étoit bon & convenable. Mais si ces Eglises & ces Synodes ont prétendu faire plus par ces formules, & prescrire aux fideles ce qu'ils devoient croire, alors, par de telles déci-

fions, ces aſſemblées n'ont prouvé autre choſe, ſinon qu'elles ignoroient leur propre Religion.

L'Egliſe de Geneve paroiſſoit depuis longtems s'écarter moins que les autres du véritable eſprit du Chriſtianiſme, & c'eſt ſur cette trompeuſe apparence que j'honorai ſes Paſteurs d'éloges dont je les croyois dignes; car mon intention n'étoit aſſurément pas d'abuſer le Public. Mais qui peut voir aujourd'hui ces mêmes Miniſtres, jadis ſi coulans & devenus tout-à-coup ſi rigides, chicaner ſur l'orthodoxie d'un Laïque, & laiſſer la leur dans une ſi ſcandaleuſe incertitude? On leur demande ſi Jéſus-Chriſt eſt Dieu, ils n'oſent répondre: on leur demande quels myſteres ils admettent, ils n'oſent répondre. Sur quoi donc répondront-ils, & quels ſeront les articles fondamentaux, différens des miens, ſur leſquels ils veulent qu'on ſe décide, ſi ceux-là n'y ſont pas compris?

Un Philoſophe jette ſur eux un coup-d'œil rapide; il les pénetre, il les voit Ariens, Sociniens: il le dit, & penſent leur faire honneur; mais il ne voit pas qu'il expoſe leur intérêt temporel, la ſeule choſe

qui généralement décide ici-bas de la foi des hommes.

Aussi-tôt alarmés, effrayés, ils s'assemblent, ils discutent, ils s'agitent, ils ne savent à quel Saint se vouer ; & après force consultations (s), délibérations, conférences, le tout aboutit à un amfigouri où l'on ne dit ni oui ni non, & auquel il est aussi peu possible de rien comprendre qu'aux deux Plaidoyers de Rabelais (t). La doctrine orthodoxe n'est-elle pas bien claire, & ne la voilà-t-il pas en de sûres mains ?

Cependant, parce qu'un d'entre eux compilant force plaisanteries scholastiques, aussi bénignes qu'élégantes, pour juger mon Christianisme, ne craint pas d'abjurer le sien, tout charmés du savoir de leur Confrere, & sur-tout de sa logique, ils avouent son docte ouvrage, & l'en remercient par une députation. Ce sont en vérité de singu-

(s) *Quand on est bien décidé sur ce qu'on croit*, disoit à ce sujet un Journaliste, *une profession de foi doit être bientôt faite.*

(t) Il y auroit peut-être eu quelque embarras à s'expliquer plus clairement sans être obligés de se rétracter sur certaines choses.

lieres gens que Messieurs vos Ministres ! on ne sait ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas ; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire : leur seule maniere d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres ; ils font comme les Jésuites, qui, dit-on, forçoient tout le monde à signer la Constitution, sans vouloir la signer eux-mêmes. Au lieu de s'expliquer sur la doctrine qu'on leur impute, ils pensent donner le change aux autres Eglises, en cherchant querelle à leur propre défenseur ; ils veulent prouver, par leur ingratitude, qu'ils n'avoient pas besoin de mes soins, & croient se montrer assez orthodoxes en se montrant persécuteurs.

De tout ceci je conclus qu'il n'est pas aisé de dire en quoi consiste à Geneve aujourd'hui la sainte réformation. Tout ce qu'on peut avancer de certain sur cet article, est, qu'elle doit consister principalement à rejetter les points contestés à l'Eglise Romaine par les premiers Réformateurs, & sur-tout par Calvin. C'est-là l'esprit de votre institution ; c'est par-là que vous êtes un Peuple libre, & c'est par ce côté seul que la Reli-

gion fait chez vous partie de la Loi de l'Etat.

De cette premiere queſtion, je paſſe à la ſeconde, & je dis; dans un Livre où la vérité, l'utilité, la néceſſité de la Religion en général eſt établie avec la plus grande force, où, ſans donner aucune excluſion (*u*), l'Auteur préfere la Religion Chrétienne à tout autre culte, & la Réformation évangélique à toute autre Secte, comment ſe peut-il que cette même Réformation ſoit attaquée? Cela paroît difficile à concevoir. Voyons cependant.

J'ai prouvé ci-devant en général, & je prouverai plus en détail ci-après, qu'il n'eſt pas vrai que le Chriſtianiſme ſoit attaqué dans mon Livre. Or, lorſque les principes communs ne ſont pas attaqués, on ne peut attaquer en particulier aucune Secte que de deux manieres; ſavoir, indirectement, en ſoutenant les dogmes diſtinctifs de ſes adverſaires; ou directement, en attaquant les ſiens.

(*u*) J'exhorte tout Lecteur équitable à relire & peſer dans l'Emile ce qui ſuit immédiatement la profeſſion de foi du Vicaire, & où je reprends la parole.

Mais comment aurois-je foutenu les dogmes diftinctifs des Catholiques, puifqu'au contraire ce font les feuls que j'aie attaqués, & puifque cette attaque même qui a foulevé contre moi le parti Catholique, fans lequel il eft fûr que les Proteftans n'auroient rien dit ? Voilà, je l'avoue, une des chofes les plus étranges dont on ait jamais ouï parler; mais elle n'en eft pas moins vraie. Je fuis Confeffeur de la foi Proteftante à Paris, & c'eft pour cela que je le fuis encore à Geneve.

Et comment aurois-je attaqué les dogmes diftinctifs des Proteftans, puifqu'au contraire ce font ceux que j'ai foutenus avec le plus de force, puifque je n'ai ceffé d'infifter fur l'autorité de la raifon en matiere de foi, fur la libre interprétation des Ecritures, fur la tolérance évangélique, & fur l'obéiffance aux Loix, même en matiere de culte; tous dogmes diftinctifs & radicaux de l'Eglife Réformée, & fans lefquels, loin d'être folidement établie, elle ne pourroit pas même exifter.

Il y a plus : voyez quelle force la forme même de l'Ouvrage ajoute aux argumens en

faveur des Réformés. C'eſt un Prêtre Catholique qui parle, & ce Prêtre n'eſt ni un impie ni un libertin : c'eſt un homme croyant & pieux, plein de candeur, de droiture ; &, malgré ſes difficultés, ſes objections, ſes doutes, nourriſſant au fond de ſon cœur le plus vrai reſpect pour le culte qu'il profeſſe : un homme qui, dans les épanchemens les plus intimes, déclare qu'appellé dans ce culte au ſervice de l'Egliſe, il y remplit avec toute l'exactitude poſſible les ſoins qui lui ſont preſcrits ; que ſa conſcience lui reprocheroit d'y manquer volontairement dans la moindre choſe ; que dans le myſtere qui choque le plus ſa raiſon, il ſe recueille au moment de la conſécration, pour la faire avec toutes les diſpoſitions qu'exigent l'Egliſe & la grandeur du Sacrement ; qu'il prononce avec reſpect les mots ſacramentaux, qu'il donne à leur effet toute la foi qui dépend de lui ; & que, quoi qu'il en ſoit de ce myſtere inconcevable, il ne craint pas qu'au jour du jugement il ſoit puni pour l'avoir jamais profané dans ſon cœur (*x*).

(*x*) Emile, Tom. III.

Voilà comment parle & pense cet homme vénérable, vraiment bon, sage, vraiment Chrétien, & le Catholique le plus sincere qui peut-être ait jamais existé.

Ecoutez toutefois ce que dit ce vertueux Prêtre à un jeune homme Protestant qui s'étoit fait Catholique, & auquel il donne des conseils. » Retournez dans votre Patrie, reprenez la Religion de vos Peres, suivez-la » dans la sincérité de votre cœur, & ne la » quittez plus, elle est très-simple & très-» sainte, je la crois, de toutes les Religions » qui sont sur la terre, celle dont la morale » est la plus pure, & dont la raison se con-» tente le mieux (*y*) ».

Il ajoute un moment après. » Quand vous » voudrez écouter votre conscience, mille obs-» tacles vains disparoîtront à sa voix. Vous » sentirez que dans l'incertitude où nous » sommes, c'est une inexcusable présomption » de professer une autre Religion que celle où » l'on est né, & une fausseté de ne pas pra-» tiquer sincérement celle qu'on professe. Si » l'on s'égare, on s'ôte une grande excuse au

(*y*) Ibid.

» Tribunal du Souverain Juge. Ne pardon-
» nera-t-il pas plutôt l'erreur où l'on fut
» nourri, que celle qu'on osa choisir soi-
» même (z) ».

Quelques pages auparavant, il avoit dit :
" Si j'avois des Protestans à mon voisinage
,, ou dans ma Paroisse, je ne les distin-
,, guerois pas de mes Paroissiens en ce qui
,, tient à la charité Chrétienne ; je les por-
,, terois tous également à s'entre-aimer, à
,, se regarder comme freres, à respecter
,, toutes les Religions, & à vivre en paix
,, chacun dans la sienne. Je pense que solli-
,, citer quelqu'un de quitter celle où il est
,, né, c'est le solliciter de mal faire, & par
,, conséquent faire mal soi-même. En at-
,, tendant de plus grandes lumieres, gar-
,, dons l'ordre public, dans tous pays res-
,, pectons les Loix, ne troublons point le
,, culte qu'elles prescrivent, ne portons
,, point les Citoyens à la désobéissance : car
,, nous ne savons point certainement si c'est
,, un bien pour eux de quitter leurs opinions
,, pour d'autres, & nous savons très-cer-

(z) Ibid.

„ tainement que c'eſt un mal de déſobéir „ aux Loix „.

Voilà, Monſieur, comment parle un Prêtre Catholique dans un Ecrit où l'on m'accuſe d'avoir attaqué le culte des Réformés, & où il n'en eſt pas dit autre choſe. Ce qu'on auroit pu me reprocher, peut-être, étoit une partialité outrée en leur faveur, & un défaut de convenance en faiſant parler un Prêtre Catholique comme jamais Prêtre Catholique n'a parlé. Ainſi j'ai fait en toute choſe préciſément le contraire de ce qu'on m'accuſe d'avoir fait. On diroit que vos Magiſtrats ſe ſont conduits par gageure : quand ils auroient parié de juger contre l'évidence, ils n'auroient pu mieux réuſſir.

Mais ce Livre contient des objections, des difficultés, des doutes ! Et pourquoi non, je vous prie ? Où eſt le crime à un Proteſtant de propoſer ſes doutes ſur ce qu'il trouve douteux, & ſes objections ſur ce qu'il en trouve ſuſceptible ? Si ce qui vous paroît clair, me paroît obſcur, ſi ce que vous jugez démontré ne me ſemble pas l'être, de quel droit prétendez-vous ſoumettre ma raiſon à la vôtre, & me donner votre autorité pour Loi, comme ſi vous prétendiez à

l'infaillibilité du Pape ? N'est-il pas plaisant qu'il faille raisonner en Catholique, pour m'accuser d'attaquer les Protestans ?

Mais ces objections & ces doutes tombent sur les points fondamentaux de la foi ? Sous l'apparence de ces doutes on a rassemblé tout ce qui peut tendre à saper, ébranler & détruire les principaux fondemens de la Religion Chrétienne ? Voilà qui change la these : & si cela est vrai, je puis être coupable ; mais aussi c'est un mensonge, & un mensonge bien imprudent de la part de gens qui ne savent pas eux-mêmes en quoi consistent les principes fondamentaux de leur Christianisme. Pour moi, je sais très-bien en quoi consistent les principes fondamentaux du mien, & je l'ai dit. Presque toute la profession de foi de la Julie est affirmative ; toute la premiere partie de celle du Vicaire est affirmative, la moitié de la seconde partie est encore affirmative, une partie du chapitre de la Religion civile est affirmative, la Lettre à M. l'Archevêque de Paris est affirmative. Voilà, Messieurs, mes articles fondamentaux : voyons les vôtres.

Ils sont adroits, ces Messieurs ; ils éta-

bliſſent la méthode de diſcuſſion la plus nouvelle & la plus commode pour des perſécuteurs. Ils laiſſent avec art tous les principes de la doctrine incertains & vagues. Mais un Auteur a-t-il le malheur de leur déplaire, ils vont furetant dans ſes Livres quelles peuvent être ſes opinions. Quand ils croient les avoir bien conſtatées, ils prennent les contraires de ces mêmes opinions, & en font autant d'articles de foi. Enſuite ils crient à l'impie, au blaſphême, parce que l'Auteur n'a pas d'avance admis dans ſes Livres les prétendus articles de foi qu'ils ont bâtis après coup pour le tourmenter.

Comment les ſuivre dans ces multitudes de points ſur leſquels ils m'ont attaqué? comment raſſembler tous leurs libelles, comment les lire? Qui peut aller trier tous ces lambeaux, toutes ces guenilles, chez les fripiers de Geneve ou dans le fumier du Mercure de Neufchâtel? Je me perds, je m'embourbe au milieu de tant de bêtiſes. Tirons de ce fatras un ſeul article pour ſervir d'exemple, leur article le plus triomphant, celui pour lequel leurs Prédicans (*) ſe ſont mis en

(*) Je n'aurois point employé ce terme que

campagne, & dont ils ont fait le plus de bruit : les miracles.

J'entre dans un long examen. Pardonnez-m'en l'ennui, je vous fupplie. Je ne veux difcuter ce point fi terrible que pour vous épargner ceux fur lefquels ils ont moins infifté.

Ils difent donc : » J. J. Rouffeau n'eft pas » Chrétien, quoiqu'il fe donne pour tel ; car » nous, qui certainement le fommes, ne » penfons pas comme lui. J. J. Rouffeau ne » croit point à la Révélation, quoiqu'il dife » y croire : en voici la preuve.

» Dieu ne révele pas fa volonté immédia-» tement à tous les hommes. Il leur parle » par fes Envoyés ; & ces Envoyés ont pour » preuve de leur miffion les miracles. Donc » quiconque rejette les miracles, rejette les » Envoyés de Dieu ; & qui rejette les En-» voyés de Dieu, rejette la Révélation. Or » J. J. Rouffeau rejette les miracles ».

je trouvois déprifant, fi l'exemple du Confeil de Geneve, qui s'en fervoit en écrivant au Cardinal de Fleury, ne m'eût appris que mon fcrupule étoit mal-fondé.

Accordons d'abord & le principe & le fait comme s'ils étoient vrais : nous y reviendrons dans la ſuite. Cela ſuppoſé, le raiſonnement précédent n'a qu'un défaut, c'eſt qu'il fait directement contre ceux qui s'en ſervent. Il eſt très-bon pour les Catholiques, mais très-mauvais pour les Proteſtans. Il faut prouver à mon tour.

Vous trouverez que je me répete ſouvent, mais qu'importe ? Lorſqu'une même propoſition m'eſt néceſſaire à des argumens tous différens, dois-je éviter de la reprendre ? Cette affectation ſeroit puérile. Ce n'eſt pas de variété qu'il s'agit, c'eſt de vérité, de raiſonnemens juſtes & concluans. Paſſez le reſte, & ne ſongez qu'à cela.

Quand les premiers Réformateurs commencerent à ſe faire entendre, l'Egliſe univerſelle étoit en paix ; tous les ſentimens étoient unanimes ; il n'y avoit pas un dogme eſſentiel débattu parmi les Chrétiens.

Dans cet état tranquille, tout-à-coup deux ou trois hommes élevent leur voix, & crient dans toute l'Europe : Chrétiens, prenez garde à vous ; on vous trompe, on

vous égare, on vous mene dans le chemin de l'enfer ; le Pape est l'Antechrist, le suppôt de Satan, son Eglise est l'école du mensonge. Vous êtes perdus si vous ne nous écoutez.

A ces premieres clameurs, l'Europe étonnée resta quelques momens en silence, attendant ce qu'il en arriveroit. Enfin le Clergé revenu de sa premiere surprise, & voyant que ces nouveaux venus se faisoient des Sectateurs, comme s'en fait toujours tout homme qui dogmatise, comprit qu'il falloit s'expliquer avec eux. Il commença par leur demander à qui ils en avoient avec tout ce vacarme ? Ceux-ci répondent fiérement qu'ils sont les Apôtres de la vérité, appellés à réformer l'Eglise, & à ramener les fideles de la voie de perdition où les conduisoient les Prêtres.

Mais, leur répliqua-t-on, qui vous a donné cette belle commission, de venir troubler la paix de l'Eglise & la tranquillité publique ? Notre conscience, dirent-ils, la raison, la lumiere intérieure, la voix de Dieu, à laquelle nous ne pouvons résister

ſans crime : c'eſt lui qui nous appelle à ce ſaint miniſtere, & nous ſuivons notre vocation.

Vous êtes donc Envoyés de Dieu, reprirent les Catholiques ? En ce cas, nous convenons que vous devez prêcher, réformer, inſtruire, & qu'on doit vous écouter. Mais, pour obtenir ce droit, commencez par nous montrer vos lettres de créance. Prophétiſez, guériſſez, illuminez, faites des miracles, déployez les preuves de votre miſſion.

La réplique des Réformateurs eſt belle, & vaut bien la peine d'être tranſcrite.

» Oui, nous ſommes les Envoyés de » Dieu ; mais notre miſſion n'eſt point ex- » traordinaire : elle eſt dans l'impulſion d'une » conſcience droite, dans les lumieres d'un » entendement ſain. Nous ne vous appor- » tons point une Révélation nouvelle ; nous » nous bornons à celle qui vous a été don- » née, & que vous n'entendez plus. Nous » venons à vous, non pas avec des prodiges » qui peuvent être trompeurs, & dont tant » de fauſſes doctrines ſe ſont étayées, mais » avec les ſignes de la vérité & de la raiſon, » qui ne trompent point ; avec ce Livre

» ſaint, que vous défigurez, & que nous
» vous expliquons. Nos miracles ſont des
» argumens invincibles, nos prophéties ſont
» des démonſtrations : nous vous prédiſons
» que ſi vous n'écoutez la voix de Chriſt,
» qui vous parle par nos bouches, vous ſerez
» punis comme des ſerviteurs infideles, à
» qui l'on dit la volonté de leurs Maîtres,
» & qui ne veulent pas l'accomplir ».

Il n'étoit pas naturel que les Catholiques convinſſent de l'évidence de cette nouvelle doctrine, & c'eſt auſſi ce que la plupart d'entre eux ſe garderent bien de faire. Or on voit que la diſpute étant réduite à ce point, ne pouvoit plus finir, & que chacun devoit ſe donner gain de cauſe ; les Proteſtans ſoutenant toujours que leurs interprétations & leurs preuves étoient ſi claires, qu'il falloit être de mauvaiſe foi pour s'y refuſer ; & les Catholiques, de leur côté, trouvant que les petits argumens de quelques Particuliers, qui même n'étoient pas ſans réplique, ne devoient pas l'emporter ſur l'autorité de toute l'Egliſe, qui de tout tems avoit autrement décidé qu'eux les points débattus.

Tel eſt l'état où la querelle eſt reſtée. On

n'a cessé de disputer sur la force des preuves ; dispute qui n'aura jamais de fin, tant que les hommes n'auront pas tous la même tête.

Mais ce n'étoit pas de cela qu'il s'agissoit pour les Catholiques. Ils prirent le change ; & si, sans s'amuser à chicaner les preuves de leurs adversaires, ils s'en fussent tenus à leur disputer le droit de prouver, ils les auroient embarrassés, ce me semble.

» Premiérement, leur auroient-ils dit, » votre maniere de raisonner n'est qu'une » pétition de principe ; car si la force de vos » preuves est le signe de votre mission, il » s'ensuit pour ceux qu'elles ne convain- » quent pas, que votre mission est fausse, & » qu'ainsi nous pouvons légitimement, tous » tant que nous sommes, vous punir comme » hérétiques, comme faux Apôtres, comme » perturbateurs de l'Eglise & du genre-hu- » main.

» Vous ne prêchez pas, dites-vous, des » doctrines nouvelles : & que faites-vous » donc en nous prêchant vos nouvelles ex- » plications ? Donner un nouveau sens aux » paroles de l'Ecriture, n'est-ce pas établir

» une nouvelle doctrine ? N'est-ce pas faire » parler Dieu tout autrement qu'il n'a fait ? » Ce ne sont pas les sons, mais les sens des » mots, qui sont révélés : changer ces sens » reconnus & fixés par l'Eglise, c'est chan- » ger la Révélation.

» Voyez, de plus, combien vous êtes in- » justes ! Vous convenez qu'il faut des mi- » racles pour autoriser une mission divine ; » & cependant, vous, simples Particuliers, » de votre propre aveu, vous venez nous » parler avec empire & comme les Envoyés » de Dieu (*aa*). Vous réclamez l'auto-

(*aa*) Farel déclara en propres termes, à Geneve, devant le Conseil Episcopal, qu'il étoit envoyé de Dieu : ce qui fit dire à l'un des Membres du Conseil ces paroles de Caïphe : *Il a blasphémé : qu'est-il besoin d'autres témoignages ? Il a mérité la mort.* Dans la doctrine des miracles, il en falloit un pour répondre à cela. Cependant Jésus n'en fit point en cette occasion ni Farel non plus. Froment déclara de même au Magistrat, qui lui défendoit de prêcher, *qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*, & continua de prêcher malgré la défense : conduite qui certainement ne pouvoit s'autoriser que par un ordre exprès de Dieu.

» rité d'interpréter l'Ecriture à votre fan-
» taiſie, & vous prétendez nous ôter la même
» liberté. Vous vous attrogez à vous ſeuls un
» droit que vous refuſez, & à chacun
» de nous, & à nous tous qui compoſons
» l'Egliſe. Quel titre avez-vous donc pour
» ſoumettre ainſi nos jugemens communs à
» votre eſprit particulier ? Quelle inſuppor-
» table ſuffiſance de prétendre avoir toujours
» raiſon, & raiſon ſeuls contre tout le
» monde, ſans vouloir laiſſer dans leur ſen-
» timent ceux qui ne ſont pas du vôtre, &
» qui penſent avoir raiſon auſſi (*) ! Les
» diſtinctions dont vous nous payez ſeroient
» tout au plus tolérables ſi vous diſiez ſim-
» plement votre avis, & que vous en reſtaſ-
» ſiez-là ; mais point. Vous nous faites une
» guerre ouverte ; vous ſoufflez le feu de
» toutes parts. Réſiſter à vos leçons, c'eſt

(*) Quel homme, par exemple, fut jamais plus tranchant, plus impérieux, plus déciſif, plus divinement infaillible à ſon gré que Calvin, pour qui la moindre oppoſition, la moindre objection qu'on oſoit lui faire, étoit toujours une œuvre de ſatan, un crime digne du feu : Ce n'eſt pas au ſeul Servet qu'il en a coûté la vie pour avoir oſé penſer autrement que lui.

» être rebelle, idolâtre, digne de l'enfer. » Vous voulez absolument convertir, con- » vaincre, contraindre même. Vous dog- » matisez, vous prêchez, vous censurez, » vous anathématisez, vous excommuniez, » vous punissez, vous mettez à mort : vous » exercez l'autorité des Prophetes, & vous » ne vous donnez que pour des Particuliers. » Quoi, vous novateurs, sur votre seule » opinion, soutenus de quelque centaines » d'hommes, vous brûlez vos adversaires ; » & nous, avec quinze siecles d'antiquité, » & la voix de cent millions d'hommes, » nous aurons tort de vous brûler ? Non, » cessez de parler, d'agir en Apôtres, ou, » quand nous serons les plus forts, vous » serez très-justement traités en imposteurs ».

A ce discours, voyez-vous, Monsieur, ce que nos Réformateurs auroient eu de solide à répondre ? Pour moi je ne le vois pas. Je pense qu'ils auroient été réduits à se taire ou à faire des miracles. Triste ressource pour des amis de la vérité !

Je conclus de-là, qu'établir la nécessité des miracles en preuve de la mission des Envoyés de Dieu qui prêchent une doctrine

nouvelle, c'eſt renverſer la Réformation de fond-en-comble; c'eſt faire, pour me combattre, ce qu'on m'accuſe fauſſement d'avoir fait.

Je n'ai pas tout dit, Monſieur, ſur ce Chapitre; mais ce qui me reſte à dire ne peut ſe couper, & ne fera qu'une trop longue Lettre: il eſt tems d'achever celle-ci.

TROISIEME LETTRE.

Je reprends, Monſieur, cette queſtion des miracles que j'ai entrepris de diſcuter avec vous ; & après avoir prouvé qu'établir leur néceſſité c'étoit détruire le Proteſtantiſme, je vais chercher à préſent quel eſt leur uſage pour prouver la Révélation.

Les hommes ayant des têtes ſi diverſement organiſées, ne ſauroient être affectés tous également des mêmes argumens, ſur-tout en matiere de foi. Ce qui paroît évident à l'un, ne paroît pas même probable à l'autre ; l'un, par ſon tour d'eſprit, n'eſt frappé que d'un genre de preuves ; l'autre ne l'eſt que d'un genre tout différent. Tous peuvent bien quelquefois convenir des mêmes choſes, mais il eſt très-rare qu'ils en conviennent par les mêmes raiſons : ce qui, pour le dire en paſſant, montre combien la diſpute en elle-même eſt peu ſenſée : autant vaudroit vouloir forcer autrui de voir par nos yeux.

Lors donc que Dieu donne aux hommes une Révélation que tous ſont obligés de croire,

croire, il faut qu'il l'établisse sur des preuves bonnes pour tous, & qui par conséquent soient aussi diverses que les manieres de voir de ceux qui doivent les adopter.

Sur ce raisonnement, qui me paroît juste & simple, on a trouvé que Dieu avoit donné à la mission de ses Envoyés divers caracteres qui rendoient cette mission reconnoissable à tous les hommes, petits & grands, sages & sots, savans & ignorans. Celui d'entre eux qui a le cerveau assez flexible pour s'affecter à la fois de tous ces caracteres, est heureux sans doute : mais celui qui n'est frappé que de quelques-uns n'est pas à plaindre ; pourvu qu'il en soit frappé suffisamment pour être persuadé.

Le premier, le plus important, le plus certain de ces caracteres, se tire de la nature de la doctrine ; c'est-à-dire, de son utilité, de sa beauté (1), de sa sainteté, de sa vérité,

(1) Je ne sais pourquoi l'on veut attribuer au progrès de la Philosophie la belle morale de nos Livres. Cette morale, tirée de l'Evangile, étoit chrétienne avant d'être philosophique. Les Chrétiens l'enseignent sans la pratiquer, je l'avoue ; mais que font de plus les Philosophes, si ce n'est

de ſa profondeur, & de toutes les autres qualités qui peuvent annoncer aux hommes les inſtructions de la ſuprême Sageſſe, & les préceptes de la ſuprême Bonté. Ce caractere eſt, comme j'ai dit, le plus sûr, le plus infaillible; il porte en lui-même une preuve qui diſpenſe de tout autre : mais il eſt le moins facile à conſtater; il exige, pour être ſenti, de l'étude, de la réflexion, des connoiſſances, des diſcuſſions qui ne conviennent qu'aux hommes ſages qui ſont inſtruits & qui ſavent raiſonner.

Le ſecond caractere eſt dans celui des hommes choiſis de Dieu pour annoncer ſa parole; leur ſainteté, leur véracité, leur juſtice, leurs mœurs pures & ſans tache, leurs ver-

de ſe donner à eux mêmes beaucoup de louanges, qui, n'étant répétées par perſonne autre, ne prouvent pas grand'choſe, à mon avis ?

Les préceptes de Platon ſont ſouvent très-ſublimes; mais combien n'erre-t-il pas quelquefois, & juſqu'où ne vont pas ſes erreurs ? Quant à Cicéron, peut-on croire que ſans Platon ce Rhéteur eût trouvé ſes offices ? L'Evangile ſeul eſt, quant à la morale, toujours ſûr, toujours vrai, toujours unique, & toujours ſemblable à lui-même.

tus inaccessibles aux passions humaines, sont, avec les qualités de l'entendement, la raison, l'esprit, le savoir, la prudence, autant d'indices respectables, dont la réunion, quand rien ne s'y dément, forme une preuve complette en leur faveur, & dit qu'ils sont plus que des hommes. Ceci est le signe qui frappe par préférence les gens bons & droits, qui voient la vérité par-tout où ils voient la justice, & n'entendent la voix de Dieu que dans la bouche de la vertu. Ce caractere a sa certitude encore, mais il n'est pas impossible qu'il trompe; & ce n'est pas un prodige qu'un imposteur abuse les gens de bien; ni qu'un homme de bien s'abuse lui-même, entraîné par l'ardeur d'un saint zele qu'il prendra pour de l'inspiration.

Le troisieme caractere des Envoyés de Dieu, est une émanation de la Puissance divine, qui peut interrompre & changer le cours de la nature à la volonté de ceux qui reçoivent cette émanation. Ce caractere est sans contredit le plus brillant des trois, le plus frappant, le plus prompt à sauter aux yeux; celui qui, se marquant par un effet subit & sensible, semble exiger le moins d'examen &

de discussion : par-là ce caractere est aussi celui qui saisit spécialement le Peuple, incapable de raisonnemens suivis, d'observations lentes & sûres, & en toute chose esclave de ses sens : mais c'est ce qui rend ce même caractere équivoque, comme il sera prouvé ci-après ; & en effet, pourvu qu'il frappe ceux auxquels il est destiné, qu'importe qu'il soit apparent ou réel ? C'est une distinction qu'ils sont hors d'état de faire : ce qui montre qu'il n'y a de signe vraiment certain que celui qui se tire de la doctrine, & qu'il n'y a par conséquent que les bons raisonneurs qui puissent avoir une foi solide & sûre ; mais la bonté divine se prête aux foiblesses du vulgaire, & veut bien lui donner des preuves qui fassent pour lui.

Je m'arrête ici sans rechercher si ce dénombrement peut aller plus loin : c'est une discussion inutile à la nôtre ; car il est clair que quand tous ces signes se trouvent réunis, c'en est assez pour persuader tous les hommes, les sages, les bons, & le Peuple ; tous, excepté les foux, incapables de raison, & les méchans qui ne veulent être convaincus de rien.

Ces caracteres sont des preuves de l'autorité de ceux en qui ils résident ; ce sont les raisons sur lesquelles on est obligé de les croire. Quand tout cela est fait, la vérité de leur mission est établie ; ils peuvent alors agir avec droit & puissance en qualité d'envoyés de Dieu. Les preuves sont les moyens, la foi due à la doctrine est la fin. Pourvu qu'on admette la doctrine, c'est la chose la plus vaine de disputer sur le nombre & le choix des preuves ; & si une seule me persuade, vouloir m'en faire adopter d'autres, est un soin perdu. Il seroit du moins bien ridicule de soutenir qu'un homme ne croit pas ce qu'il dit croire, parce qu'il ne le croit pas précisément par les mêmes raisons que nous disons avoir de le croire aussi.

Voilà, ce me semble, des principes clairs & incontestables : venons à l'application. Je me déclare Chrétien ; mes persécuteurs disent que je ne le suis pas. Ils prouvent que je ne suis pas Chrétien, parce que je rejette la Révélation ; & ils prouvent que je rejette la Révélation, parce que je ne crois pas aux miracles.

Mais pour que cette conséquence fût juste,

il faudroit de deux choſes l'une : ou que les miracles fuſſent l'unique preuve de la Révélation, ou que je rejettaſſe également les autres preuves qui l'atteſtent. Or il n'eſt pas vrai que les miracles ſoient l'unique preuve de la Révélation, & il n'eſt pas vrai que je rejette les autres preuves, puiſqu'au contraire on les trouve établies dans l'Ouvrage même où l'on m'accuſe de détruire la Révélation (2).

Voilà préciſément à quoi nous en ſommes. Ces Meſſieurs, déterminés à me faire, malgré moi, rejetter la Révélation, comptent pour rien que je l'admette ſur les preuves qui me convainquent, ſi je ne l'admets encore ſur celles qui ne me convainquent pas ; & parce que je ne le puis, ils diſent

(2) Il importe de remarquer que le Vicaire pouvoit trouver beaucoup d'objections comme Catholique, qui ſont nulles pour un Proteſtant. Ainſi le ſcepticiſme dans lequel il reſte ne prouve en aucune façon le mien, ſur-tout après la déclaration très-expreſſe que j'ai faite à la fin de ce même Ecrit. On voit clairement dans mes principes que pluſieurs des objections qu'il contient portent à faux.

que je la rejette. Peut-on rien concevoir de plus injuste & de plus extravagant ?

Et voyez de grace si j'en dis trop, lorsqu'ils me font un crime de ne pas admettre une preuve que non-seulement Jésus n'a pas donnée, mais qu'il a refusée expressément.

Il ne s'annonça pas d'abord par des miracles, mais par la prédication. A douze ans il disputoit déja dans le Temple avec les Docteurs, tantôt les interrogeant, & tantôt les surprenant par la sagesse de ses réponses. Ce fut-là le commencement de ses fonctions, comme il le déclara lui-même à sa mere & à Joseph (3). Dans le Pays, avant qu'il fît aucun miracle, il se mit à prêcher aux Peuples le Royaume des Cieux (4), & il avoit déja rassemblé plusieurs Disciples sans s'être autorisé près d'eux d'aucun signe, puisqu'il est dit que ce fut à Cana qu'il fit le premier (5).

(3) Luc. XI. 46. 47. 49.

(4) Matth. IV. 17.

(5) Jean. II. 11. Je ne puis penser que Personne veuille mettre au nombre des signes publics de sa mission la tentation du diable & le jeûne de quarante jours.

Quand il fit enfuite des miracles, c'étoit le plus fouvent dans des occafions particulieres, dont le choix n'annonçoit pas un moignage public, & dont le but étoit fi peu de manifefter fa puiffance, qu'on ne lui en a jamais demandé pour cette fin qu'il ne les ait refufés. Voyez là-deffus toute l'hiftoire de fa vie; écoutez fur-tout fa propre déclaration : elle eft fi décifive, que vous n'y trouverez rien à répliquer.

Sa carriere étoit déja fort avancée, quand les Docteurs, le voyant faire tout de bon le Prophete au milieu d'eux, s'aviferent de lui demander un figne. A cela qu'auroit dû répondre Jéfus, felon vous, Meffieurs? » Vous » demandez un figne, vous en avez cent. » Croyez-vous que je fois venu m'annoncer » à vous pour le Meffie fans commencer par » rendre témoignage de moi, comme fi » j'avois voulu vous forcer à me méconnoître & vous faire errer malgré vous? » Non, Cana, le Centenier, le Lépreux, » les Aveugles, les Paralytiques, la multi- » plication des pains, toute la Galilée, toute » la Judée dépofent pour moi. Voilà mes

» signes; pourquoi feignez-vous de ne les » pas voir » ?

Au lieu de cette réponse, que Jésus ne fit point, voici, Monsieur, celle qu'il fit.

La Nation méchante & adultere demande un signe, & il ne lui en sera point donné. Ailleurs il ajoute : *Il ne lui sera point donné d'autre signe que celui de Jonas le Prophete. Et en leur tournant le dos, il s'en alla* (6).

Voyez d'abord comment, blâmant cette manie des signes miraculeux, il traite ceux qui les demandent. Et cela ne lui arrive pas une fois seulement, mais plusieurs (7). Dans le systême de vos Messieurs cette demande étoit très-légitime; pourquoi donc insulter ceux qui la faisoient ?

Voyez ensuite à qui nous devons ajouter foi par préférence; d'eux, qui soutiennent que c'est rejetter la Révélation Chrétienne, que

(6) Marc. VIII. 12. Matth. XVI. 4. Pour abréger j'ai fondu ensemble ces deux passages, mais j'ai conservé la distinction essentielle à la question.

(7) Conférez les passages suivans. Matth. XII. 39. 41. Marc. VIII. 12. Luc. XI. 29. Jean II. 18. 19. IV. 48. V. 34. 36. 39.

de ne pas admettre les miracles de Jésus pour les fignes qui l'établiffent, ou de Jésus lui-même, qui déclare qu'il n'a point de figne à donner.

Ils demanderont ce que c'eft donc que le figne de Jonas le Prophete ? Je leur répondrai que c'eft fa prédication aux Ninivites, précifément le même figne qu'employoit Jésus avec les Juifs, comme il l'explique lui-même (8). On ne peut donner au fecond paffage qu'un fens qui fe rapporte au premier, autrement Jésus fe feroit contredit. Or dans le premier paffage, où l'on demande un miracle en figne, Jésus dit pofitivement qu'il n'en fera donné aucun. Donc le fens du fecond paffage n'indique aucun figne miraculeux.

Un troifieme paffage, infifteront-ils, explique ce figne par la réfurrection de Jésus (9). Je le nie ; il l'explique tout au plus par fa mort. Or la mort d'un homme n'eft pas un miracle ; ce n'en eft pas même un qu'après avoir refté trois jours dans la terre

(8) Matth. XII. 41. Luc. XI. 30. 32.

(9) Matth. XII. 40.

un corps en ſoit retiré. Dans ce paſſage, il n'eſt pas dit un mot de la réſurrection. D'ailleurs, quel genre de preuve ſeroit-ce de s'autoriſer durant ſa vie ſur un ſigne qui n'aura lieu qu'après ſa mort? Ce ſeroit vouloir ne trouver que des incrédules; ce ſeroit cacher la chandelle ſous le boiſſeau. Comme cette conduite ſeroit injuſte, cette interprétation ſeroit impie.

De plus, l'argument invincible revient encore. Le ſens du troiſieme paſſage ne doit pas attaquer le premier, & le premier affirme qu'il ne ſera point donné de ſigne, point du tout, aucun. Enfin, quoi qu'il en puiſſe être, il reſte toujours prouvé, par le témoignage de Jéſus même, que, s'il a fait des miracles durant ſa vie, il n'en a point fait en ſigne de ſa miſſion.

Toutes les fois que les Juifs ont inſiſté ſur ce genre de preuves, il les a toujours renvoyés avec mépris, ſans daigner jamais les ſatisfaire. Il n'approuvoit pas même qu'on prît en ce ſens ſes œuvres de charité. *Si vous ne voyez des prodiges & des miracles, vous ne croyez point*, diſoit-il à celui qui le

prioit de guérir son fils (10). Parle-t-on sur ce ton-là quand on veut donner des prodiges en preuves ?

Combien n'étoit-il pas étonnant que, s'il en eût tant donné de telles, on continuât sans cesse à lui en demander ? *Quel miracle fais-tu*, lui disoient les Juifs, *afin que l'ayant vu, nous croyons à toi ? Moïse donna la manne dans le désert à nos Peres; mais toi, quelle œuvre fais-tu* (a) ? C'est à-peu-près dans le sens de vos Messieurs, & laissant à part la majesté Royale, comme si quelqu'un venoit dire à Frédéric : *On te dit un grand Capitaine ; & pourquoi donc ? Qu'as-tu fait qui te montre tel ? Gustave vainquit à Leipsic, à Lutzen ; Charles à Frawstat, à Narva : mais où sont tes monumens ? Quelle victoire as-tu remportée, quelle Place as-tu prise, quelle marche as-tu faite, quelle Campagne t'a couvert de gloire ? de quel droit portes-tu le nom de Grand* ? L'impudence d'un pareil discours est-elle concevable, &

(10) Jean IV. 48.

(a) Jean VI. 30. 31. & suiv.

trouveroit-on

trouveroit-on ſur la terre entiere un homme capable de le tenir ?

Cependant, ſans faire honte à ceux qui lui en tenoient un ſemblable, ſans leur accorder aucun miracle, ſans les édifier au moins ſur ceux qu'il avoit faits, Jéſus, en réponſe à leur queſtion, ſe contente d'allégoriſer ſur le pain du Ciel : auſſi, loin que ſa réponſe lui donnât de nouveaux Diſciples, elle lui en ôta pluſieurs de ceux qu'il avoit,& qui, ſans doute, penſoient comme vos Théologiens. La déſertion fut telle, qu'il dit aux douze : *Et vous, ne voulez-vous pas auſſi vous en aller* ? Il ne paroît pas qu'il eût fort à cœur de conſerver ceux qu'il ne pouvoit retenir que par des miracles.

Les Juifs demandoient un ſigne du Ciel. Dans leur ſyſtême, ils avoient raiſon. Le ſigne qui devoit conſtater la venue du Meſſie, ne pouvoit pour eux être trop évident, trop déciſif, trop au-deſſus de tout ſoupçon, ni avoir trop de témoins oculaires : comme le témoignage immédiat de Dieu vaut toujours mieux que celui des hommes, il étoit plus ſûr d'en croire au ſigne même, qu'aux

gens qui disoient l'avoir vu ; & pour cet effet le Ciel étoit préférable à la terre.

Les Juifs avoient donc raison dans leur vue, parce qu'ils vouloient un Messie apparent & tout miraculeux. Mais Jésus dit, après le Prophete, que le royaume des Cieux ne vient point avec apparence ; que celui qui l'annonce ne débat point, ne crie point, qu'on n'entend point sa voix dans les rues. Tout cela ne respire pas l'ostentation des miracles ; aussi n'étoit-elle pas le but qu'il se proposoit dans les siens. Il n'y mettoit ni l'appareil ni l'authenticité nécessaires pour constater de vrais signes, parce qu'il ne les donnoit point pour tels. Au contraire, il recommandoit le secret aux malades qu'il guérissoit, aux boiteux qu'il faisoit marcher, aux possédés qu'il délivroit du Démon. L'on eût dit qu'il craignoit que sa vertu miraculeuse ne fût connue;on m'avouera que c'étoit une étrange maniere d'en faire la preuve de sa mission.

Mais tout cela s'explique de soi-même, sitôt que l'on conçoit que les Juifs alloient cherchant cette preuve où Jésus ne vouloit

pas qu'elle fût. *Celui qui me rejette a*, disoit-il, *qui le juge*. Ajoutoit-il, *les miracles que j'ai faits le condamneront* ? Non : mais *la parole que j'ai portée le condamnera*. La preuve est donc dans la parole, & non pas dans les miracles.

On voit dans l'Evangile que ceux de Jésus étoient tous utiles : mais ils étoient sans éclat, sans apprêt, sans pompe ; ils étoient simples comme ses discours, comme sa vie, comme toute sa conduite. Le plus apparent, le plus palpable qu'il ait fait, est sans contredit celui de la multiplication des cinq pains & des deux poissons, qui nourrirent cinq mille hommes. Non-seulement ses Disciples avoient vu le miracle, mais il avoit pour ainsi dire passé par leurs mains ; & cependant ils n'y pensoient pas, ils ne s'en doutoient presque pas. Concevez-vous qu'on puisse donner pour signes notoires au genre-humain, dans tous les siecles, des faits auxquels les témoins les plus immédiats font à peine attention (*b*) ?

(*b*) Marc. VI. 52. Il est dit que c'étoit à cause que leur cœur étoit stupide ; mais qui s'oseroit vanter d'avoir un cœur plus intelligent

Et tant s'en faut que l'objet réel des miracles de Jésus fût d'établir la foi, qu'au contraire il commençoit par exiger la foi avant que de faire le miracle. Rien n'est si fréquent dans l'Evangile. C'est précisément pour cela, c'est parce qu'un Prophete n'est sans honneur que dans son Pays, qu'il fit dans le sien très-peu de miracles (*c*); il est dit même qu'il n'en put faire, à cause de leur incrédulité (*d*). Comment? c'étoit à cause de leur incrédulité qu'il en falloit faire pour les convaincre, si ces miracles avoient eu cet objet; mais ils ne l'avoient pas. C'étoient simplement des actes de bonté, de charité, de bienfaisance, qu'il faisoit en faveur de ses amis, & de ceux qui croyoient en lui; & c'étoit dans de pareils actes que consistoient les œuvres de miséricorde, vraiment dignes d'être siennes, qu'il disoit rendre témoignage de lui (*e*). Ces œuvres marquoient le pouvoir de bien faire plutôt que la volonté d'étonner; c'é-

dans les choses saintes que les Disciples choisis par Jésus?

(*c*) Matth. XIII. 58.

(*d*) Marc. VI. 5.

(*e*) Jean. X. 25. 32. 38.

toient des vertus (*f*) plus que de miracles. Et comment la ſuprême Sageſſe eût-elle employé des moyens ſi contraires à la fin qu'elle ſe propoſoit ? Comment n'eût-elle pas prévu que les miracles, dont elle appuyoit l'autorité de ſes Envoyés, produiroient un effet tout oppoſé ; qu'ils feroient ſuſpecter la vérité de l'hiſtoire tant ſur les miracles que ſur la miſſion ; & que, parmi tant de ſolides preuves, celle-là ne feroit que rendre plus difficiles ſur toutes les autres les gens éclairés & vrais ? Oui, je le ſoutiendrai toujours, l'appui qu'on veut donner à la croyance, en eſt le plus grand obſtacle : ôtez les miracles de l'Evangile, & toute la terre eſt aux pieds de Jéſus-Chriſt (*g*).

(*f*) C'eſt le mot employé dans l'Ecriture ; nos Traducteurs le rendent par celui de miracles.

(*g*) Paul prêchant aux Athéniens, fut écouté fort paiſiblement juſqu'à ce qu'il leur parlât d'un homme reſſuſcité. Alors les uns ſe mirent à rire ; les autres lui dirent : *Cela ſuffit, nous entendrons le reſte une autre fois.* Je ne ſais pas bien ce que penſent au fond de leurs cœurs ces bons Chrétiens à la mode ; mais s'ils croient à Jéſus par ſes miracles, moi j'y crois malgré ſes miracles, & j'ai dans l'eſprit que ma foi vaut mieux que la leur.

Vous voyez, Monſieur, qu'il eſt atteſté par l'Ecriture même que dans la miſſion de Jéſus-Chriſt les miracles ne ſont point un ſigne tellement néceſſaire à la foi qu'on n'en puiſſe avoir ſans les admettre. Accordons que d'autres paſſages préſentent un ſens contraire à ceux-ci, ceux-ci réciproquement préſentent un ſens contraire aux autres; & alors je choiſis, uſant de mon droit, celui de ces ſens qui me paroît le plus raiſonnable & le plus clair. Si j'avois l'orgueil de vouloir tout expliquer, je pourrois, en vrai Théologien, tordre & tirer chaque paſſage à mon ſens; mais la bonne-foi ne me permet point ces interprétations ſophiſtiques: ſuffiſamment autoriſé dans mon ſentiment (*h*) par ce que

(*h*) Ce ſentiment ne m'eſt point tellement particulier, qu'il ne ſoit auſſi celui de pluſieurs Théologiens, dont l'orthodoxie eſt mieux établie que celle du Clergé de Geneve. Voici ce que m'écrivoit là-deſſus un de ces Meſſieurs, le 28 Février 1764.

« Quoi qu'en diſe la cohue des modernes » Apologiſtes du Chriſtianiſme, je ſuis perſuadé » qu'il n'y a pas un mot dans les Livres ſacrés » d'où l'on puiſſe légitimement conclure que » les miracles aient été deſtinés à ſervir de

je ne comprends pas, & que ceux qui me l'expliquent me font encore moins comprendre. L'autorité que je donne à l'Evangile, je ne la donne point aux interprétations des hommes, & je n'entends pas plus les

» preuve pour les hommes de tous les tems & » de tous les lieux. Bien-loin de-là, ce n'étoit » pas, à mon avis, le principal objet pour ceux » qui en furent les témoins oculaires. Lorsque » les Juifs demandoient des miracles à saint » Paul, pour toute réponse il leur prêchoit Jésus » crucifié. A coup sûr si Grotius, les Auteurs de » la société de Boyle, Vernes, Vernet, &c. » eussent été à la place de cet Apôtre, ils n'au- » roient rien eu de plus pressé que d'envoyer » chercher des trétaux pour satisfaire à une » demande qui cadre si bien avec leurs principes. » Ces gens-là croient faire merveilles avec leurs » ramas d'argumens ; mais un jour on doutera, » j'espere, s'ils n'ont pas été compilés par une » société d'incrédules, sans qu'il faille être » Hardouin pour cela. »

Qu'on ne pense pas, au reste, que l'Auteur de cette Lettre soit mon Partisan ; tant s'en faut : il est un de mes Adversaires. Il trouve seulement que les autres ne savent ce qu'ils disent. Il soupçonne peut-être pis : car la foi de ceux qui croient sur les miracles, sera toujours très-suspecte aux gens éclairés. C'étoit le sentiment d'un des plus illustres réformateurs. *Non satis tuta fidei eorum qui miraculis nituntur.* BEZ. *in Joan. C. II. v.* 23.

ſoumettre à la mienne que me ſoumettre à la leur. La regle eſt commune, & claire en ce qui importe ; la raiſon qui l'explique eſt particuliere, & chacun a la ſienne, qui ne fait autorité que pour lui. Se laiſſer mener par autrui ſur cette matiere, c'eſt ſubſtituer l'explication au texte, c'eſt ſe ſoumettre aux hommes & non pas à Dieu.

Je reprends mon raiſonnement ; & après avoir établi que les miracles ne ſont pas un ſigne néceſſaire à la foi ; je vais montrer, en confirmation de cela, que les miracles ne ſont pas un ſigne infaillible, & dont les hommes puiſſent juger.

Un miracle eſt, dans un fait particulier, un acte immédiat de la puiſſance divine, un changement ſenſible dans l'ordre de la nature, une exception réelle & viſible à ſes Loix. Voilà l'idée dont il ne faut pas s'écarter, ſi l'on veut s'entendre en raiſonnant ſur cette matiere. Cette idée offre deux queſtions à réſoudre,

La premiere : Dieu peut-il faire des miracles ? C'eſt-à-dire, peut-il déroger aux Loix qu'il a établies ? Cette queſtion, ſérieuſement traitée, ſeroit impie ſi elle n'étoit ab-

furde : ce feroit faire trop d'honneur à celui qui la réfoudroit négativement que de le punir ; il fuffiroit de l'enfermer. Mais auffi quel homme a jamais nié que Dieu pût faire des miracles ? Il falloit être Hébreu pour demander fi Dieu pouvoit dreffer des tables dans le défert.

Seconde queftion : Dieu veut - il faire des miracles ? C'eft autre chofe. Cette queftion en elle - même, & abftraction faite de toute autre confidération, eft parfaitement indifférente ; elle n'intéreffe en rien la gloire de Dieu, dont nous ne pouvons fonder les deffeins. Je dirai plus : s'il pouvoit y avoir quelque différence quant à la foi dans la maniere d'y répondre, les plus grandes idées que nous puiffions avoir de la fageffe & de la majefté divine feroient pour la négative ; il n'y a que l'orgueil humain qui foit contre. Voilà jufqu'où la raifon peut aller. Cette queftion, du refte, eft purement oifeufe, &, pour la réfoudre, il faudroit lire dans les décrets éternels ; car, comme on verra tout-à-l'heure, elle eft impoffible à décider par les faits. Gardons - nous donc d'ofer porter un œil curieux fur ces myfteres. Rendons ce refpect à

l'eſſence infinie, de ne rien prononcer d'elle: nous n'en connoiſſons que l'immenſité.

Cependant quand un mortel vient hardiment nous affirmer qu'il a vu un miracle, il tranche net cette grande queſtion ; jugez ſi l'on doit l'en croire ſur ſa parole ! Ils ſeroient mille, que je ne les en croirois pas.

Je laiſſe à part le groſſier ſophiſme d'employer la preuve morale à conſtater des faits naturellement impoſſibles, puiſqu'alors le principe même de la crédibilité, fondé ſur la poſſibilité naturelle, eſt en défaut. Si les hommes veulent bien, en pareil cas, admettre cette preuve dans des choſes de pure ſpéculation, ou dans des faits dont la vérité ne les touche gueres, aſſurons-nous qu'ils ſeroient plus difficiles s'il s'agiſſoit pour eux du moindre intérêt temporel. Suppoſons qu'un mort vînt redemander ſes biens à ſes héritiers, affirmant qu'il eſt reſſuſcité, & requérant d'être admis à la preuve (*i*) ; croyez-vous qu'il y ait un ſeul Tribunal ſur la terre où cela lui fût accordé ? Mais encore un coup

(*i*) Prenez bien garde que dans ma ſuppoſition c'eſt une réſurrection véritable, & non pas une fauſſe mort, qu'il s'agit de conſtater.

n'entamons pas ici ce débat : laiſſons aux faits toute la certitude qu'on leur donne, & contentons-nous de diſtinguer ce que le ſens peut atteſter de ce que la raiſon peut conclure.

Puiſqu'un miracle eſt une exception aux Loix de la Nature, pour en juger il faut connoître ces Loix, & pour en juger ſurement, il faut les connoître toutes : car une ſeule qu'on ne connoîtroit pas, pourroit en certains cas, inconnus aux Spectateurs, changer l'effet de celles qu'on connoîtroit. Ainſi, celui qui prononce qu'un tel ou tel acte eſt un miracle, déclare qu'il connoît toutes les Loix de la nature, & qu'il ſait que cet acte en eſt une exception.

Mais quel eſt ce mortel qui connoît toutes les Loix de la nature ? Newton ne ſe vantoit pas de les connoître. Un homme ſage, témoin d'un fait inoui, peut atteſter qu'il a vu ce fait, & l'on peut le croire; mais ni cet homme ſage ni nul autre homme ſage ſur la terre n'affirmera jamais que ce fait, quelque étonnant qu'il puiſſe être, ſoit un miracle ; car comment peut-il le ſavoir ?

Tout ce qu'on peut dire de celui qui ſe

vante de faire des miracles, eſt qu'il fait des choſes fort extraordinaires; mais qui eſt-ce qui nie qu'il ſe faſſe des choſes fort extraordinaires? J'en ai vu, moi, de ces choſes-là, & même j'en ai fait (*k*).

L'Etude de la nature y fait faire tous les jours de nouvelles découvertes: l'induſtrie humaine ſe perfectionne tous les jours. La Chymie curieuſe a des tranſmutations, des

(*k*) J'ai vu à Veniſe, en 1743, une maniere de ſorts aſſez nouvelle, & plus étrange que ceux de Preneſte. Celui qui les vouloit conſulter entroit dans une chambre, & y reſtoit ſeul s'il le deſiroit. Là d'un Livre plein de feuillets blancs il en tiroit un à ſon choix; puis tenant cette feuille, il demandoit, non à voix haute, mais mentalement, ce qu'il vouloit ſavoir. Enſuite il plioit ſa feuille blanche, l'enveloppoit, la cachetoit, la plaçoit dans un Livre ainſi cachetée: enfin, après avoir récité certaines formules fort baroques, ſans perdre ſon Livre de vue, il en alloit tirer le papier, reconnoître le cachet, l'ouvrir, & il trouvoit ſa réponſe écrite.

Le Magicien qui faiſoit ces ſorts étoit le premier Secrétaire de l'Ambaſſadeur de France, & il s'appelloit J. J. Rouſſeau.

Je me contentois d'être Sorcier, parce que j'étois modeſte; mais ſi j'avois eu l'ambition d'être Prophete, qui m'eût empêché de le devenir?

précipitations,

précipitations, des détonations, des explosions, des phosphores, des pyrophores, des tremblemens de terre, & mille autres merveilles à faire signer mille fois le Peuple qui les verroit. L'huile de gaïac & l'esprit de nitre ne sont pas des liqueurs fort rares; mêlez-les ensemble, & vous verrez ce qu'il en arrivera; mais n'allez pas faire cette épreuve dans une chambre, car vous pourriez bien mettre le feu à la maison (*l*). Si les Prêtres de Baal avoient eu M. Rouelle au milieu d'eux, leur bûcher eût pris feu de lui-même, & Elie eût été pris pour dupe.

Vous versez de l'eau dans de l'eau, voilà de l'encre; vous versez de l'eau dans de l'eau, voilà un corps dur. Un Prophete du Collége d'Harcourt va en Guinée, & dit au Peuple : Reconnoissez le pouvoir de celui qui m'envoie; je vais convertir de l'eau en pierre : par des moyens connus du moindre Ecolier, il fait de la glace; voilà les Negres prêts à l'adorer.

Jadis les Prophetes faisoient descendre à

(*l*) Il y a des précautions à prendre pour réussir dans cette opération : l'on me dispensera bien, je pense, d'en mettre ici le Récipé.

leur voix le feu du Ciel ; aujourd'hui les enfans en font autant avec un petit morceau de verre. Josué fit arrêter le Soleil ; un faiseur d'almanachs va le faire éclipser ; le prodige est encore plus sensible. Le cabinet de M. l'Abbé Nollet est un laboratoire de magie, les récréations mathématiques sont un recueil de miracles ; que dis-je ? les foires mêmes en fourmilleront, les Briochés n'y sont pas rares, le seul Paysan de Northolande, que j'ai vu vingt fois allumer sa chandelle avec son couteau, a de quoi subjuguer tout le Peuple, même a Paris ; que pensez-vous qu'il eût fait en Syrie ?

C'est un spectacle bien singulier que ces foires de Paris ; il n'y en a pas une où l'on ne voie les choses les plus étonnantes, sans que le Public daigne y faire attention, tant on est accoutumé aux choses étonnantes, & même à celles qu'on ne peut concevoir! On y voit, au moment que j'écris ceci, deux machines portatives séparées, dont l'une marche ou s'arrête exactement à la volonté de celui qui fait marcher ou arrêter l'autre. J'y ai vu une tête de bois qui parloit & dont on ne parloit pas tant que de celle d'Albert-le-Grand.

J'ai vu même une chose plus surprenante; c'étoit force têtes d'hommes, de Savans, d'Académiciens qui couroient aux miracles des convulsions, & qui en revenoient tout émerveillés.

Avec le canon, l'optique, l'aimant, le barometre, quels prodiges ne fait-on pas chez les ignorans? Les Européens, avec leurs arts, ont toujours passé pour des Dieux parmi les Barbares. Si dans le sein même des Arts, des Sciences, des Colléges, des Académies; si, dans le milieu de l'Europe, en France, en Angleterre, un homme fût venu, le siecle dernier, armé de tous les miracles de l'électricité, que nos Physiciens operent aujourd'hui, l'eût-on brûlé comme un sorcier, l'eût-on suivi comme un Prophete? Il est à présumer qu'on eût fait l'un ou l'autre, il est certain qu'on auroit eu tort.

Je ne sais si l'art de guérir est trouvé, ni s'il ne se trouvera jamais: ce que je sais, c'est qu'il n'est pas hors de la nature. Il est tout aussi naturel qu'un homme guérisse, qu'il l'est qu'il tombe malade; il peut tout aussi bien guérir subitement que mourir subitement. Tout ce qu'on pourra dire de certaines

guérisons, c'eſt qu'elles ſont ſurprenantes, mais non pas qu'elles ſont impoſſibles; comment prouverez-vous donc que ce ſont des miracles? Il y a pourtant, je l'avoue, des choſes qui m'étonneroient fort, ſi j'en étois le témoin: ce ne ſeroit pas tant de voir marcher un boiteux, qu'un homme qui n'avoit point de jambe; ni de voir un paralytique mouvoir ſon bras, qu'un homme qui n'en a qu'un reprendre les deux. Cela me frapperoit encore plus, je l'avoue, que de voir reſſuſciter un mort; car enfin un mort peut n'être pas mort (*m*). Voyez le Livre de M. Bruhier.

Au reſte, quelque frappant que pût me paroître un pareil ſpectacle, je ne voudrois

(*m*) *Lazare étoit déja dans la terre?* Seroit-il le premier homme qu'on auroit enterré vivant? *Il y étoit depuis quatre jours?* qui les a comptés? Ce n'eſt pas Jéſus qui étoit abſent. *Il puoit déjà?* Qu'en ſavez-vous? Sa ſœur le dit? voilà toute la preuve. L'effroi, le dégoût en eût fait dire autant à toute autre femme, quand même cela n'eût pas été vrai. *Jéſus ne fait que l'appeller, & il ſort.* Prenez garde de mal raiſonner. Il s'agiſſoit de l'impoſſibilité phyſique; elle n'y eſt plus. Jéſus faiſoit bien plus de façons dans d'autres cas qui n'étoient pas plus difficiles, voyez la Note qui ſuit. Pourquoi cette différence, ſi tout

pour rien au monde en être témoin ; car que sais-je ce qu'il en pourroit arriver ? Au lieu de me rendre crédule, j'aurois grand'peur qu'il ne me rendît que fou : mais ce n'est pas de moi qu'il s'agit ; revenons.

On vient de trouver le secret de ressusciter des noyés, on a déja cherché celui de ressusciter les pendus : qui sait si dans d'autres genres de mort, on ne parviendra pas à rendre la vie à des corps qu'on en avoit cru privés. On ne savoit jadis ce que c'étoit que d'abattre la cataracte ; c'est un jeu maintenant pour nos Chirurgiens. Qui sait s'il n'y a pas quelque secret trouvable pour la faire tomber tout-d'un-coup ? Qui sait si le possesseur d'un pareil secret ne peut pas faire avec simplicité ce qu'un Spectateur ignorant va prendre pour un miracle, & ce qu'un Auteur prévenu peut donner pour tel (*) ? Tout cela

étoit également miraculeux ? Ceci peut être une exagération, & ce n'est pas la plus forte que saint Jean ait faite ; j'en atteste le dernier verset de son Evangile.

(*) On voit quelquefois dans le détail des faits rapportés, une gradation qui ne convient point à une opération surnaturelle. On présente à Jésus un aveugle. Au lieu de le guérir à l'instant, il l'emmene hors de la bourgade. Là

n'eſt pas vraiſemblable, ſoit : mais nous n'avons point de preuve que cela ſoit impoſſible, & c'eſt de l'impoſſibilité phyſique qu'il s'agit ici. Sans cela, Dieu, déployant à nos yeux ſa puiſſance, n'auroit pu nous donner que des ſignes vraiſemblables, de ſimples probabilités ; & il arriveroit de-là que l'autorité des miracles n'étant fon-

il oint ſes yeux de ſalive, il poſe ſes mains ſur lui ; après quoi il lui demande s'il voit quelque choſe. L'aveugle répond qu'il voit marcher des hommes qui lui paroiſſent comme des arbres : ſur quoi, jugeant que la premiere opération n'eſt pas ſuffiſante, Jéſus la recommence, & enfin l'homme guérit.

Une autre fois, au lieu d'employer de la ſalive pure, il la délaie avec de la terre.

Or je demande, à quoi bon tout cela pour un miracle ? La nature diſpute-t-elle avec ſon Maître ? A-t-il beſoin d'effort, d'obſtination, pour ſe faire obéir ? A-t il beſoin de ſalive, de terre, d'ingrédiens ? A-t-il même beſoin de parler, & ne ſuffit-il pas qu'il veuille ? Ou bien oſera-t-on dire que Jéſus, ſûr de ſon fait, ne laiſſe pas d'uſer d'un petit manege de charlatan, comme pour ſe faire valoir davantage, & amuſer les ſpectateurs ? Dans le ſyſtême de vos Meſſieurs, il faut pourtant l'un ou l'autre. Choiſiſſez.

dée que sur l'ignorance de ceux pour qui ils auroient été faits, ce qui seroit miraculeux pour un siecle ou pour un Peuple ne le seroit plus pour d'autres; de sorte que la preuve universelle étant en défaut, le systême établi sur elle seroit détruit. Non, donnez-moi des miracles qui demeurent tels quoi qu'il arrive, dans tous les tems & dans tous les lieux. Si plusieurs de ceux qui sont rapportés dans la Bible paroissent être dans ce cas, d'autres aussi paroissent n'y pas être. Réponds-moi donc, Théologien, prétends-tu que je passe le tout en bloc, ou si tu me permets le triage? Quand tu auras décidé ce point, nous verrons après.

Remarquez bien, Monsieur, qu'en supposant tout au plus quelque amplification dans les circonstances, je n'établis aucun doute sur le fond de tous les faits. C'est ce que j'ai déja dit, & qu'il n'est pas superflu de redire. Jésus, éclairé de l'esprit de Dieu, avoit des lumieres si supérieures à celles de ses Disciples, qu'il n'est pas étonnant qu'il ait opéré des multitudes de choses extraordinaires où l'ignorance des Spectateurs a vu le prodige qui n'y étoit pas. A quel point, en

vertu de ces lumieres, pouvoit-il agir par des voies naturelles, inconnues à eux & à nous (*o*) ? Voilà ce que nous ne savons point, & ce que nous ne pouvons savoir. Les Spectateurs des choses merveilleuses sont naturellement portés à les décrire avec exagération. Là-dessus on peut, de très-bonne foi s'abuser soi-même en abusant les autres : pour peu qu'un fait soit au-dessus de nos lumieres, nous le supposons au-dessus de la raison, & l'esprit voit enfin du prodige où le cœur nous fait desirer fortement d'en voir.

Les miracles sont, comme j'ai dit, les preuves des simples, pour qui les Loix de la nature forment un cercle très-étroit autour

(*o*) Nos hommes de Dieu veulent à toute force que j'aie fait de Jésus un imposteur. Ils s'échauffent pour répondre à cette indigne accusation, afin qu'on pense que je l'ai faite ; ils la supposent avec un air de certitude ; ils y insistent, ils y reviennent affectueusement. Ah si ces doux chrétiens pouvoient m'arracher à la fin quelque blasphême ! quel triomphe ! quel contentement ! quelle édification pour leurs charitables ames ! Avec quelle sainte joie ils apporteroient les tisons allumés au feu de leur zele, pour embraser mon bûcher !

d'eux. Mais la ſphere s'étend à meſure que les hommes s'inſtruiſent & qu'ils ſentent combien il leur reſte encore à ſavoir. Le grand Phyſicien voit ſi loin les bornes de cette ſphere, qu'il ne ſauroit diſcerner un miracle au-delà. *Cela ne ſe peut*, eſt un mot qui ſort rarement de la bouche des Sages ; ils diſent plus fréquemment, *je ne ſais*.

Que devons-nous donc penſer de tant de miracles rapportés par des Auteurs véridiques, je n'en doute pas, mais d'une ſi craſſe ignorance, & ſi pleins d'ardeur pour la gloire de leur Maître ? Faut-il rejetter tous ces faits ? Non. Faut-il tous les admettre? Je l'ignore (*p*).

(*p*) Il y en a dans l'Evangile qu'il n'eſt pas même poſſible de prendre au pied de la lettre ſans renoncer au bon ſens. Tels ſont, par exemple, ceux des poſſédés. On reconnoît le Diable à ſon œuvre, & les vrais poſſédés ſont les méchans; la raiſon n'en reconnoîtra jamais d'autres. Mais paſſons : voici plus.

Jéſus demande à un groupe de Démons comment il s'appelle. Quoi ! les Démons ont des noms ? Les Anges ont des noms ? Les purs Eſprits ont des noms ? Sans doute pour s'entre-appeler entre eux, ou pour entendre quand Dieu les appelle ? Mais qui leur a donné ces noms ? En quelle Langue en ſont les mots ? Quelles ſont les

Nous devons les respecter sans prononcer sur leur nature, dussions-nous être cent fois décrétés. Car enfin l'autorité des Loix ne peut s'étendre jusqu'à nous forcer de mal raisonner; & c'est pourtant ce qu'il faut faire pour trouver nécessairement un miracle où la raison ne peut voir qu'un fait étonnant

Quand il seroit vrai que les Catholiques ont un moyen sûr pour eux de faire cette distinction, que s'ensuivroit-il pour nous?

bouches qui prononcent ces mots, les oreilles que leurs sons frappent? Ce nom c'est *Légion*, car il sont plusieurs, ce qu'apparemment Jésus ne savoit pas. Ces Anges, ces Intelligences sublimes dans le mal comme dans le bien, ces Etres célestes qui ont pu se révolter contre Dieu, qui osent combattre ses Décrets éternels, se logent en tas dans le corps d'un homme: forcés d'abandonner ce malheureux, ils demandent de se jetter dans un troupeau de cochons; ils l'obtiennent; & ces cochons se précipitent dans la mer; & ce sont là les augustes preuves de la mission du Rédempteur du genre-humain, les preuves qui doivent l'attester à tous les Peuples de tous les âges, & dont nul ne sauroit douter, sous peine de damnation! Juste Dieu. La tête tourne; on ne sait où l'on est. Ce sont donc là, Messieurs, les fondemens de votre foi? La mienne en a de plus súrs, ce me semble.

Dans leur système, lorsque l'Eglise une fois reconnue a décidé qu'un tel fait est un miracle, il est un miracle; car l'Eglise ne peut se tromper. Mais ce n'est pas aux Catholiques que j'ai à faire ici, c'est aux Réformés. Ceux-ci ont très-bien réfuté quelques parties de la profession de foi du Vicaire, qui, n'étant écrite que contre l'Eglise Romaine, ne pouvoit ni ne devoit rien prouver contre eux. Les Catholiques pourront de même réfuter aisément ces Lettres, parce que je n'ai point à faire ici aux Catholiques, & que nos principes ne sont pas les leurs. Quand il s'agit de montrer que je ne prouve pas ce que je n'ai pas voulu prouver, c'est-là que mes adversaires triomphent.

De tout ce que je viens d'exposer, je conclus que les faits les plus attestés, quand même on les admettroit dans toutes leurs circonstances, ne prouveroient rien, & qu'on peut même y soupçonner de l'exagération dans les circonstances, sans inculper la bonne-foi de ceux qui les ont rapportés. Les découvertes continuelles qui se font dans les Loix de la nature, celles qui probablement se feront encore, celles qui resteront toujours à faire; les progrès passés, présens &

futurs de l'induſtrie humaine ; les diverſes bornes que donnent les Peuples à l'ordre des poſſibles, ſelon qu'ils ſont plus ou moins éclairés, tout nous prouve que nous ne pouvons connoître ces bornes. Cependant il faut qu'un miracle pour être vraiment tel, les paſſe. Soit donc qu'il y ait des miracles, ſoit qu'il n'y en ait pas, il eſt impoſſible au Sage de s'aſſurer que quelque fait que ce puiſſe être en eſt un.

Indépendamment des preuves de cette impoſſibilité que je viens d'établir, j'en vois une autre, non moins forte dans la ſuppoſition même : car, accordons qu'il y àit de vrais miracles ; de quoi nous ſerviront-ils s'il y a auſſi de faux miracles, deſquels il eſt impoſſible de les diſcerner ? Et faites bien attention que je n'appelle pas ici faux miracle un miracle qui n'eſt pas réel, mais un acte bien réellement ſurnaturel, fait pour ſoutenir une fauſſe doctrine. Comme le mot de *miracle* en ce ſens peut bleſſer les oreilles pieuſes, employons un autre mot, & donnons-lui le nom de *preſtige* : mais ſouvenons-nous qu'il eſt impoſſible aux ſens humains de diſcerner un preſtige d'un miracle.

La

La même autorité qui atteste les miracles, atteste aussi les prestiges; & cette autorité prouve encore que l'apparence des prestiges ne differe en rien de celle des miracles. Comment donc distinguer les uns des autres; & que peut prouver le miracle, si celui qui le voit ne peut discerner par aucune marque assurée & tirée de la chose même, si c'est l'œuvre de Dieu, ou si c'est l'œuvre du Démon? Il faudroit un second miracle pour certifier le premier.

Quand Aaron jetta sa verge devant Pharaon & qu'elle fut changée en serpent, les Magiciens jetterent aussi leurs verges, & elles furent changées en serpens. Soit que ce changement fût réel des deux côtés, comme il est dit dans l'Ecriture, soit qu'il n'y eût de réel que le miracle d'Aaron & que le prestige des Magiciens ne fût qu'apparent, comme le disent quelques Théologiens, il n'importe; cette apparence étoit exactement la même: l'Exode n'y remarque aucune différence; & s'il y en eût eu, les Magiciens se seroient gardés de s'exposer au parallele; ou s'ils l'avoient fait, ils auroient été confondus.

Or les hommes ne peuvent juger des mi-

racles que par leurs sens ; & si la sensation est la même, la différence réelle qu'ils ne peuvent appercevoir, n'est rien pour eux. Ainsi le signe, comme signe, ne prouve pas plus d'un côté que de l'autre, & le Prophete en ceci n'a pas plus d'avantage que le Magicien. Si c'est encore là de mon beau style, convenez qu'il en faut un bien plus beau pour le réfuter.

Il est vrai que le serpent d'Aaron dévora les serpens des Magiciens. Mais, forcé d'admettre une fois la Magie, Pharaon put fort bien n'en conclure autre chose, sinon qu'Aaron étoit plus habile qu'eux dans cet art ; c'est ainsi que Simon, ravi des choses que faisoit Philippe, voulut acheter des Apôtres le secret d'en faire autant qu'eux.

D'ailleurs, l'infériorité des Magiciens étoit due à la présence d'Aaron. Mais Aaron absent, eux faisant les mêmes signes, avoient droit de prétendre à la même autorité. Le signe en lui-même ne prouvoit donc rien.

Quand Moïse changea l'eau en sang, les Magiciens changerent l'eau en sang ; quand Moïse produisit des grenouilles, les Magiciens produisirent des grenouilles. Ils échoue-

rent à la troisieme plaie ; mais tenons-nous aux deux premieres dont Dieu même avoit fait la preuve du pouvoir divin (q). Les Magiciens firent aussi cette preuve-là.

Quant à la troisieme plaie qu'ils ne purent imiter, on ne voit pas ce qui la rendoit si difficile, au point de marquer *que le doigt de Dieu étoit là.* Pourquoi ceux qui purent produire un animal, ne purent-ils produire un insecte ? & comment, après avoir fait des grenouilles, ne purent-ils faire des poux ? S'il est vrai qu'il n'y ait dans ces choses-là que le premier pas qui coûte, c'étoit assurément s'arrêter en beau chemin.

Le même Moïse, instruit par toutes ces expériences, ordonne que si un faux Prophete vient annoncer d'autres Dieux, c'est-à-dire, une fausse doctrine, & que ce faux Prophete autorise son dire par des prédictions ou des prodiges qui réussissent, il ne faut point l'écouter, mais le mettre à mort. On peut donc employer de vrais signes en faveur d'une fausse doctrine ; un signe en lui-même ne prouve donc rien.

(q) Exode, VII. 17.

La même doctrine des signes, par des prestiges, est établie en mille endroits de l'Ecriture. Bien plus; après avoir déclaré qu'il ne fera point de signes, Jésus annonce de faux Christs qui en feront; il dit qu'*ils feront de grands signes, des miracles capables de séduire les élus mêmes, s'il étoit possible* (r). Ne feroit-on pas tenté, sur ce langage, de prendre les signes pour des preuves de fausseté?

Quoi! Dieu, maître du choix de ses preuves, quand il veut parler aux hommes, choisit par préférence celles qui supposent des connoissances qu'il sait qu'ils n'ont pas! Il prend pour les instruire la même voie qu'il sait que prendra le Démon pour les tromper! Cette marche seroit-elle donc celle de la Divinité? Se pourroit-il que Dieu & le Diable suivissent la même route? Voilà ce que je ne puis concevoir.

Nos Théologiens, meilleurs raisonneurs, mais de moins bonne-foi que les anciens, sont fort embarrassés de cette magie: ils voudroient bien pouvoir tout-à-fait s'en délivrer, mais ils n'osent; ils sentent que la

(r) Matth. XXIV. 24. Marc. XIII. 22.

nier feroit nier trop. Ces gens, toujours fi décififs, changent ici de langage; ils ne la nient, ni ne l'admettent, ils prennent le parti de tergiverfer, de chercher de faux-fuyans, à chaque pas ils s'arrêtent; ils ne favent fur quel pied danfer.

Je crois, Monfieur, vous avoir fait fentir où gît la difficulté. Pour que rien ne manque à fa clarté, la voici mife en dilemme.

Si l'on nie les preftiges, on ne peut prouver les miracles, parce que les uns & les autres font fondés fur la même autorité.

Et fi l'on admet les preftiges avec les miracles, on n'a point de regle fûre, précife & claire pour diftinguer les uns des autres : ainfi les miracles ne prouvent rien.

Je fais bien que nos gens, ainfi preffés, reviennent à la doctrine : mais ils oublient bonnement que fi la doctrine eft établie, le miracle eft fuperflu; & que fi elle ne l'eft pas, elle ne peut rien prouver.

Ne prenez pas ici le change, je vous fupplie; & de ce que je n'ai pas regardé les miracles comme effentiels au Chriftianifme, n'allez pas conclure que j'ai rejetté les miracles. Non, Monfieur, je ne les ai rejettés

ni ne les rejette ; si j'ai dit des raisons pour en douter, je n'ai point dissimulé les raisons d'y croire : il y a une grande différence entre nier une chose & ne la pas affirmer, entre la rejetter & ne pas l'admettre ; & j'ai si peu décidé ce point, que je défie qu'on trouve un seul endroit dans tous mes Ecrits où je sois affirmatif contre les miracles.

Eh ! comment l'aurois-je été malgré mes propres doutes, puisque par-tout où je suis, quant à moi, le plus décidé, je n'affirme rien encore. Voyez quelles affirmations peut faire un homme qui parle ainsi dès sa Préface (s).

« A l'égard de ce qu'on appellera la partie » systématique, qui n'est autre chose ici » que la marche de la nature, c'est-là ce » qui déroutera le plus les Lecteur ; c'est aussi » par-là qu'on m'attaquera sans doute, & » peut-être n'aura-t-on pas tort. On croira » moins lire un Traité d'éducation, que les » rêveries d'un visionnaire sur l'éducation. » Qu'y faire ? Ce n'est pas sur les idées d'au- » trui que j'écris, c'est sur les miennes. Je ne » vois point comme les autres hommes ; il

(s) Préface d'Emile.

» y a long-tems qu'on me l'a reproché.
» Mais dépend-il de moi de me donner
» d'autres yeux, & de m'affecter d'autres
» idées ? Non, il dépend de moi de ne point
» abonder dans mon sens, de ne point croire
» être seul plus sage que tout le monde ; il
» dépend de moi, non de changer de senti-
» ment, mais de me défier du mien : voilà
» tout ce que je puis faire, & ce que je fais.
» Que si je prends quelquefois le ton affir-
» matif, ce n'est point pour en imposer au
» Lecteur ; c'est pour lui parler comme je
» pense. Pourquoi proposerois-je par forme
» de doute ce dont, quant à moi, je ne
» doute point ? Je dis exactement ce qui se
» passe dans mon esprit.

» En exposant avec liberté mon sentiment,
» j'entends si peu qu'il fasse autorité, que
» j'y joins toujours mes raisons, afin qu'on
» les pese, & qu'on me juge. Mais quoique
» je ne veuille point m'obstiner à défendre
» mes idées, je ne me crois pas moins obligé
» de les proposer ; car les maximes sur les-
» quelles je suis d'un avis contraire à celui
» des autres, ne sont point indifférentes. Ce
» sont de celles dont la vérité ou la fausseté

» importe à connoître, & qui font le bon-
» heur ou le malheur du genre-humain ».

Un Auteur qui ne fait lui-même s'il n'eſt point dans l'erreur, qui craint que tout ce qu'il dit ne ſoit un tiſſu de rêveries, qui, ne pouvant changer de ſentimens, ſe défie du ſien, qui ne prend point le ton affirmatif pour le donner, mais pour parler comme il penſe, qui, ne voulant point faire autorité, dit toujours ſes raiſons afin qu'on le juge, & qui même ne veut point s'obſtiner à défendre ſes idées; un Auteur qui parle ainſi à la tête de ſon Livre, y veut-il prononcer des oracles? veut-il donner des déciſions, & par cette déclaration préliminaire, ne met-il pas au nombre des doutes ſes plus fortes aſſertions?

Et qu'on ne diſe point que je manque à mes engagemens en m'obſtinant à défendre ici mes idées. Ce ſeroit le comble de l'injuſtice; ce ne ſont point mes idées que je défends, c'eſt ma perſonne. Si l'on n'eût attaqué que mes Livres, j'aurois conſtamment gardé le ſilence; c'étoit un point réſolu. Depuis ma déclaration, faite en 1753, m'a-t-on vu répondre à quelqu'un, ou me

taiſois-je faute d'aggreſſeurs ? Mais quand on me pourſuit, quand on me décrete, quand on me déshonore pour avoir dit ce que je n'ai pas dit, il faut bien, pour me défendre, montrer que je ne l'ai pas dit. Ce ſont mes ennemis, qui, malgré moi, me remettent la plume à la main. Eh ! qu'ils me laiſſent en repos, & j'y laiſſerai le Public ; j'en donne de bon cœur ma parole.

Ceci ſert déja de réponſe à l'objection rétorſive que j'ai prévenue, de vouloir faire moi-même le réformateur en bravant les opinions de tout mon ſiecle ; car rien n'a moins l'air de bravade qu'un pareil langage, & ce n'eſt pas aſſurément prendre un ton de Prophete que de parler avec tant de circonſpection. J'ai regardé comme un devoir de dire mon ſentiment en choſes importantes & utiles ; mais ai-je dit un mot, ai-je fait un pas pour le faire adopter à d'autres ? quelqu'un a-t-il vu dans ma conduite l'air d'un homme qui cherchoit à ſe faire des ſectateurs ?

En tranſcrivant l'Ecrit particulier qui fait tant d'imprévus zélateurs de la foi, j'avertis encore le Lecteur qu'il doit ſe défier de mes

jugemens, que c'eſt à lui de voir s'il peut tirer de cet Ecrit quelques réflexions utiles, que je ne lui propoſe ni le ſentiment d'autrui ni le mien pour regle, que je le lui préſente à examiner (*t*).

Et lorſque je reprends la parole, voici ce que j'ajoute encore à la fin.

» J'ai tranſcrit cet Ecrit, non comme une » regle des ſentimens qu'on doit ſuivre en » matiere de Religion, mais comme un » exemple de la maniere dont on peut rai- » ſonner avec ſon Eleve pour ne point s'écar- » ter de la méthode que j'ai tâché d'établir. » Tant qu'on ne donne rien à l'autorité des » hommes ni aux préjugés des pays où l'on » eſt né, les ſeules lumieres de la raiſon ne » peuvent, dans l'inſtitution de la Nature, » nous mener plus loin que la Religion na- » turelle, & c'eſt à quoi je me borne avec » mon Emile. S'il en doit avoir une autre, » je n'ai plus en cela le droit d'être ſon » guide; c'eſt à lui ſeul de la choiſir (*u*) ».

Quel eſt après cela l'homme aſſez impudent pour m'oſer taxer d'avoir nié les mi-

(*t*) Emile. T. II.

(*u*) Emile. III.

racles qui ne sont pas même niés dans cet Ecrit ? Je n'en ai pas parlé ailleurs (*x*).

Quoi ! parce que l'Auteur d'un Ecrit publié par un autre y introduit un raisonneur qu'il désapprouve (*y*), & qui dans une dispute rejette les miracles, il s'ensuit de-là que non-seulement l'Auteur de cet Ecrit, mais l'Editeur, rejette aussi les miracles ? Quel tissu de témérités ! Qu'on se permette de telles présomptions dans la chaleur d'une querelle littéraire, cela est très-blâmable & trop commun ; mais les prendre pour des preuves dans les Tribunaux ! Voilà une jurisprudence à faire trembler l'homme le plus juste & le plus ferme, qui a le malheur de vivre sous de pareils Magistrats.

L'Auteur de la profession de foi fait des objections tant sur l'utilité que sur la réalité des miracles, mais ces objections ne sont point des négations. Voici là-dessus ce qu'il dit de plus fort. » C'est l'ordre inaltérable de » la nature qui montre le mieux l'Etre su-

(*x*) J'en ai parlé depuis dans ma Lettre à M. de Beaumont : mais outre qu'on n'a rien dit sur cette Lettre, ce n'est pas sur ce qu'elle contient qu'on peut fonder les procédures faites avant qu'elle ait paru.

(*y*) Emile. T. III.

» prême. S'il arrivoit beaucoup d'exceptions,
» je ne saurois plus qu'en penser; & pour
» moi je crois trop en Dieu pour croire à
» tant de miracles si peu dignes de lui ».

Or, je vous prie, qu'est-ce que cela dit? Qu'une trop grande multitude de miracles les rendroit suspects à l'Auteur; qu'il n'admet point indistinctement toute sorte de miracles, & que sa foi en Dieu lui fait rejetter tous ceux qui ne sont pas dignes de Dieu. Quoi donc? celui qui n'admet pas tous les miracles, rejette-t-il tous les miracles? & faut-il croire à tous ceux de la Légende, pour croire l'Ascension de Christ?

Pour comble. Loin que les doutes contenus dans cette seconde partie de la profession de foi puissent être pris pour des négations, les négations, au contraire, qu'elle peut contenir, ne doivent être prises que pour des doutes. C'est la déclaration de l'Auteur, en la commençant, sur les sentimens qu'il va combattre. *Ne donnez*, dit-il, *à mes discours que l'autorité de la raison. J'ignore si je suis dans l'erreur. Il est difficile, quand on discute, de ne pas prendre quelquefois le ton affirmatif; mais souvenez-vous qu'ici toutes mes*

mes affirmations ne sont que des raisons de douter (z). Peut-on parler plus positivement ?

Quant à moi, je vois des faits attestés dans les saintes Ecritures : cela suffit pour arrêter sur ce point mon jugement. S'ils étoient ailleurs, je rejetterois ces faits, ou je leur ôterois le nom de miracles; mais parce qu'ils sont dans l'Ecriture, je ne les rejette point. Je ne les admets pas non plus, parce que ma raison s'y refuse, & que ma décision sur cet article n'intéresse point mon salut. Nul Chrétien judicieux ne peut croire que tout soit inspiré dans la Bible, jusqu'aux mots & aux erreurs. Ce qu'on doit croire inspiré, est tout ce qui tient à nos devoirs; car pourquoi Dieu auroit-il inspiré le reste ? Or la doctrine des miracles n'y tient nullement; c'est ce que je viens de prouver. Ainsi le sentiment qu'on peut avoir en cela n'a nul trait au respect qu'on doit aux Livres sacrés.

D'ailleurs, il est impossible aux hommes de s'assurer que quelque fait que ce puisse être est un miracle (*aa*); c'est encore ce que j'ai

(z) Emile. T. III.

(*aa*) Si ces Messieurs disent que cela est

prouvé. Donc en admettant tous les faits contenus dans la Bible, on peut rejetter les miracles sans impiété, & même sans inconséquence. Je n'ai pas été jusques-là.

Voilà comment vos Messieurs tirent des miracles, qui ne sont pas certains, qui ne sont pas nécessaires, qui ne prouvent rien, & que je n'ai pas rejettés, la preuve évidente que je renverse les fondemens du Christianisme, & que je ne suis pas Chrétien.

L'ennui vous empêcheroit de me suivre si j'entrois dans le même détail sur les autres accusations qu'ils entassent pour tâcher de couvrir par le nombre l'injustice de chacune en particulier. Ils m'accusent, par exemple, de rejetter la priere. Voyez le Livre, & vous trouverez une priere dans l'endroit même dont il s'agit. L'homme pieux qui parle (*bb*)

décidé dans l'Ecriture, & que je dois reconnoître pour miracle ce qu'elle me donne pour tel; je réponds que c'est ce qui est en question, & j'ajoute que ce raisonnement de leur part est un cercle vicieux. Car puisqu'ils veulent que le miracle serve de preuve à la Révélation, ils ne doivent pas employer l'autorité de la Révélation pour constater le miracle.

(*bb*) Un Ministre de Geneve, difficile assuré-

ne croit pas, il eſt vrai, qu'il ſoit abſolument néceſſaire de demander à Dieu telle ou telle choſe en particulier (*cc*). Il ne dé-

ment en Chriſtianiſme dans les jugemens qu'il porte du mien, affirme que j'ai dit, moi J. J. Rouſſeau, que je ne priois pas Dieu : il l'aſſure en tout autant de termes, cinq ou ſix fois de ſuite, & toujours en me nommant. Je veux porter reſpect à l'Egliſe, mais oſerois-je lui demander où j'ai dit cela ? Il eſt permis à tout barbouilleur de papier de déraiſonner & bavarder tant qu'il veut ; mais il n'eſt pas permis à un bon Chrétien d'être un calomniateur public.

(*cc*) *Quand vous prierez*, dit Jéſus, *priez ainſi*. Quand on prie avec des paroles, c'eſt bien fait de préférer celles-là ; mais je ne vois point ici l'ordre de prier avec des paroles. Une autre priere eſt préférable, c'eſt d'être diſpoſé à tout ce que Dieu veut. *Me voici, Seigneur, pour faire ta volonté*. De toutes les formules, l'Oraiſon dominicale eſt, ſans contredit la plus parfaite, mais ce qui eſt plus parfait encore, eſt l'entiere réſignation aux volontés de Dieu. *Non point ce que je veux, mais ce que tu veux*. Que dis-je ? C'eſt l'Oraiſon dominicale elle-même. Elle eſt toute entiere dans ces paroles ; *Que ta volonté ſoit faite*. Toute autre priere eſt ſuperflue, & ne fait que contrarier celle-là. Que celui qui penſe ainſi ſe trompe, cela peut être. Mais celui qui publiquement l'accuſe à cauſe de cela de détruire

ſapprouve point qu'on le faſſe ; quant à moi, dit-il, je ne le fais pas, perſuadé que Dieu eſt un bon Pere, qui ſait mieux que ſes enfans ce qui leur convient. Mais ne peut-on lui rendre aucun autre culte auſſi digne de lui ? Les hommages d'un cœur plein de zele, les adorations, les louanges, la contemplation de ſa grandeur, l'aveu de notre néant, la réſignation à ſa volonté, la ſoumiſſion à ſes Loix, une vie pure & ſainte, tout cela ne vaut-il pas bien des vœux intéreſſés & mercenaires ? Près d'un Dieu juſte, la meilleure maniere de demander eſt de mériter d'obtenir. Les Anges qui le louent autour de ſon Trône, le prient-ils ? Qu'auroient-ils à lui demander ? Ce mot de *priere* eſt ſouvent employé dans l'Ecriture pour *hommage*, *adoration* ; & qui fait le plus, eſt quitte du moins. Pour moi, je ne rejette aucune des manieres d'honorer Dieu ; j'ai toujours approuvé qu'on ſe joignît à l'Egliſe qui le prie : je le fais ; le Prêtre Savoyard le faiſoit lui-même (*dd*). L'Ecrit ſi violemment attaqué

la morale Chrétienne & de n'être pas Chrétien, eſt-il un fort bon Chrétien lui-même ?

(*dd*) Emile, Tome III.

eſt plein de tout cela. N'importe : je rejette, dit-on, la pierre ; je ſuis un impie à brûler. Me voilà jugé.

Ils diſent encore que j'accuſe la morale chrétienne de rendre tous nos devoirs impraticables en les outrant. La morale chrétienne eſt celle de l'Evangile ; je n'en reconnois point d'autre, & c'eſt en ce ſens auſſi que l'entend mon accuſateur, puiſque c'eſt des imputations où celle-là ſe trouve compriſe, qu'il conclut, quelques lignes après, que c'eſt par dériſion que j'appelle l'Evangile divin (*ee*).

Or voyez ſi l'on peut avancer une fauſſeté plus noire, & montrer une mauvaiſe foi plus marquée, puiſque, dans le paſſage de mon Livre, où ceci ſe rapporte, il n'eſt pas même poſſible que j'aie voulu parler de l'Evangile.

Voici, Monſieur, ce paſſage : il eſt dans le quatrieme Tome d'Emile, page 64. « En » n'aſſerv ſſant les honnêtes femmes qu'à de » triſtes devoirs, on a banni du mariage » tout ce qui pouvoit le rendre agréable aux » hommes. Faut-il s'étonner ſi la taciturnité qu'ils voient régner chez eux les en

(*ee*) Lettres écrites de la Campagne.

» chasse ou s'ils sont peu tentés d'embrasser
» un état si déplaisant. A force d'outrer tous
» les devoirs, le Christianisme les rend im-
» praticables & vains : à force d'interdire
» aux femmes le chant, la danse, & tous
» les amusemens du monde, il les rend
» maussades, grondeuses, insupportables
» dans leurs maisons

Mais où est-ce que l'Evangile interdit aux femmes le chant & la danse? où est-ce qu'il les asservit à de tristes devoirs? Tout au contraire, il y est parlé des devoirs de maris, mais il n'y est pas dit un mot de ceux des femmes. Donc on a tort de me faire dire de l'Evangile ce que je n'ai dit que des Jansénistes, des Méthodistes, & d'autres dévots d'aujourd'hui, qui font du Christianisme une Religion aussi terrible & déplaisante (*ff*),

(*ff*) Les premiers Réformés donnerent d'abord dans cet excès avec une dureté qui fit bien des hypocrites, & les premiers Jansénistes ne manquerent pas de les imiter en cela. Un Prédicateur de Geneve, appelé Henri de la Marre, soutenoit en Chaire que c'étoit pécher que d'aller à la noce plus joyeusement que Jésus-Christ n'étoit allé à la mort. Un Curé Janséniste soutenoit de même que les festins des noces étoient

qu'elle est agréable & douce sous la véritable Loi de Jésus Christ.

Je ne voudrois pas prendre le ton du Pere Berruyer, que je n'aime gueres, & que je trouve même de très-mauvais goût; mais je ne puis m'empêcher de dire qu'une des choses qui me charment dans le caractere de Jésus, n'est pas seulement la douceur des mœurs, la simplicité, mais la facilité, la grace, & même l'élégance. Il ne fuyoit ni les plaisirs ni les fètes, il alloit aux noces, il voyoit les femmes, il jouoit avec les enfans, il aimoit les parfums, il mangeoit chez les Financiers. Ses Disciples ne jeûnoient point; son austérité n'étoit point fâcheuse. Il étoit à la fois indulgent & juste, doux aux foibles, & terrible aux méchans. Sa morale avoit quelque chose d'attrayant, de caressant, de tendre; il avoit le cœur sensible, il étoit homme de bonne société. Quand il

une invention du Diable. Quelqu'un lui objecta là-dessus que Jésus-Christ y avoit pourtant assisté, & qu'il avoit même daigné y faire son premier miracle pour prolonger la gaîté du festin. Le Curé, un peu embarrassé, répondit en grondant : *Ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux.*

n'eût pas été le plus ſage des mortels, il en eût été le plus aimable.

Certains paſſages de Saint Paul, outrés ou mal entendus, ont fait bien des fanatiques, & ces fanatiques ont ſouvent défiguré & déshonoré le Chriſtianiſme. Si l'on s'en fût tenu à l'eſprit du Maître, cela ne ſeroit pas arrivé. Qu'on m'accuſe de n'être pas toujours de l'avis de Saint Paul, on peut me réduire à prouver que j'ai quelques raiſons de n'en pas être. Mais il ne s'enſuivra jamais de-là que ce ſoit par dériſion que je trouve l'Evangile divin. Voilà pourtant comment raiſonnent mes perſécuteurs.

Pardon, Monſieur, je vous excede avec ces longs détails, je le ſens, & je les termine : je n'en ai déja que trop dit pour ma défenſe, & je m'ennuie moi-même de répondre toujours par des raiſons à des accuſations ſans raiſon,

Fin du Tome Premier.

TABLE.

LETTRES

ÉCRITES DE LA MONTAGNE.

Fin de la Table du Tome premier.



